

CDEF 31

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
DE LA HAUTE GARONNE



CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE GARONNE

425 route de Launaguet
BP 47503
31075 Toulouse CEDEX 2

Tél : 05.61.37.33.11
E-mail : cdef@cdef31.org

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	7
PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF.....	8
I. Missions et statut	9
II. Services.....	10
III. Equipe Direction Encadrement	12
PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE.....	14
I. Dynamique institutionnelle	15
II. Instances administratives	25
III. Partenariats et réseaux.....	26
IV. Aménagement et travaux	29
PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET DISPOSITIFS D’ACCUEIL ET D’HEBERGEMENT	31
I. Pôle petite enfance : pouponnière	32
II. Pôle enfance Gaïa, Les Genêts, Arc-en-ciel:	47
III. Internats adolescents :Villas Launaguet, Saint-Alban, Revel, Negreneys	60
IV. Dispositifs alternatifs pour adolescents : HAVRE, SAM et ESCALE.....	84
V. Dispositifs alternatifs 0 – 18 ans DAF et IAD:	99
VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE	106
PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX.....	128
I. Services de jours	129
II. Services transversaux	134
PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES	139
I. Services ressources.....	140
II. Compte Administratif	149
CONCLUSION.....	166

PREAMBULE

Elaborer le rapport d'activité revient à mettre en récit et donc en mémoire, la vie de l'établissement sur l'année écoulée. C'est un exercice dont la fonction narrative est précieuse dans une institution où le mouvement est permanent, surtout dans un contexte de crise sanitaire. Également, le rapport d'activité met en valeur le travail accompli par les équipes du CDEF31. L'action de chacun est une pierre à l'édifice.

Pour permettre une vision globale, le rapport d'activité comprend, outre l'activité des services éducatifs, ressources et logistiques, le compte administratif qui présente l'exécution budgétaire et comptable de l'année. Exceptionnellement cette année, le bilan social qui montre les réalités et les évolutions liées aux ressources humaines sera présenté en juin.

Dire que l'année 2020 a été particulière est peu dire. En effet, la crise sanitaire a eu un impact majeur sur la vie institutionnelle. Il a fallu adapter l'organisation de chaque service traiter des problèmes nouveaux, inventer d'autres manière de travailler, coopérer et accompagner.

S'il a fallu remanier tant de choses c'est par nécessité de protéger les individus et également dans le but d'assurer la continuité de notre mission d'accueil en urgence inconditionnel 24h/24.

Dans le chapitre consacré à la vie institutionnelle (pages suivantes), nous expliquons comment le CDEF a fait face à cette situation inédite tout en composant avec ses problématiques récurrentes.

Plus loin dans le document, les différents commentaires des services éducatifs, et également ceux des services ressources témoignent de la force d'engagement des équipes auprès des personnes accueillies. Notamment, les vignettes psycho-éducatives présentées par plusieurs services le mettent particulièrement en lumière.

Enfin le compte administratif traduit budgétairement l'année écoulée. Légèrement déficitaire, l'exercice se solde par un équilibre relatif. Les dépenses liées à la crise sanitaire ont été importantes mais ont pu être en grande partie absorbées par les moyens alloués par le CD 31.

PARTIE I. PRESENTATION DU CDEF

I. Missions et statut

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Garonne est un établissement d'accueil d'urgence, ouvert tous les jours de l'année, 24h sur 24h, pour permettre un hébergement et un accompagnement éducatif. Cet accompagnement donne lieu à une évaluation pluridisciplinaire de la situation du mineur et permet de travailler une orientation adaptée.

La mission du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille s'inscrit dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence du Conseil Départemental. Ses missions traditionnelles consistent à Accueillir, Evaluer et Orienter.

Le CDEF31 accueille des mineurs âgés de quelques jours à 18 ans et, dans son Centre Parental, des mères ou des pères ayant au moins un enfant de moins de 3 ans ou des femmes enceintes isolées qui ont besoin d'un étayage du lien de parentalité, ainsi que d'un soutien matériel et psychologique.

L'établissement a une mission de service public telle que le prévoient les articles L. 221-2 et L. 222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Accueil en urgence et hébergement des enfants âgés de quelques jours à 18 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accueil des femmes enceintes (majeures ou mineures) et des mères avec enfant(s) dont un ayant moins de trois ans, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les enfants accueillis au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ont été confiés par leurs parents, le Juge des Enfants ou le Parquet des Mineurs, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental (Direction Enfance et Famille).

Ils ont différents statuts :

- Pupilles de l'Etat
 - *Art. L. 224-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles – Art. 350 du Code Civil.*
- Enfants accueillis provisoires sur décision administrative
 - *Art. L 222-5er du Code de l'Action Sociale et des Familles.*
 - *Art L 223-2 du Code de l'action sociale et des familles*
- Enfants confiés sur décision judiciaire
 - *Art. L. 224-5 3er du Code de l'Action Sociale et des Familles en application du 4° de l'Art. 375-3 et de l'Art. 375-5 du Code Civil.*

Le CDEF31 est un établissement de la fonction publique hospitalière, doté de la personnalité morale.

Le Conseil d'Administration est présidé, par délégation de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne par Monsieur Arnaud Simion, Vice-président chargé de l'action sociale, enfance et jeunesse.

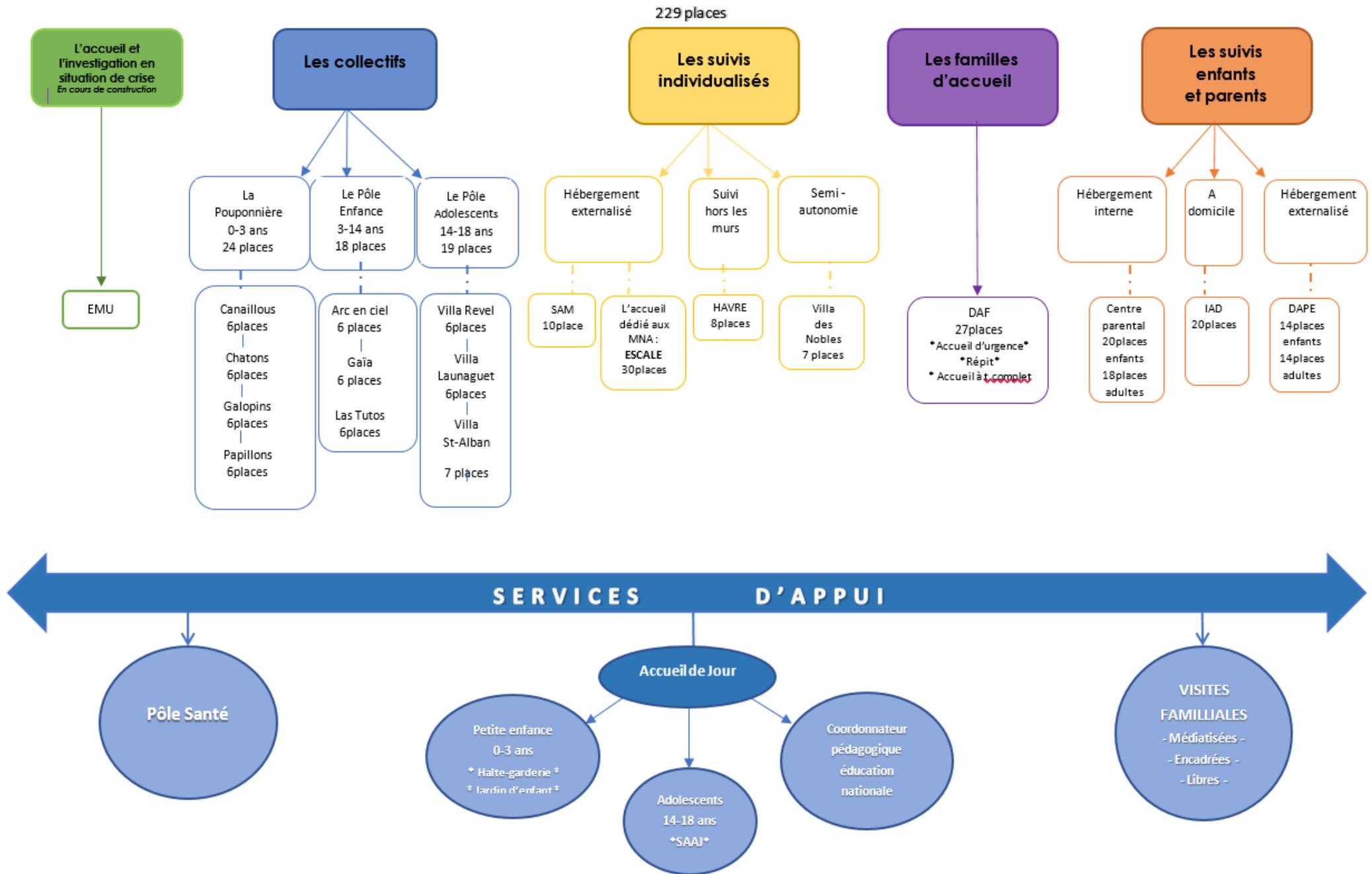
LE PERSONNEL

Les personnes accueillies sont prises en charge par des équipes pluridisciplinaires, sous l'autorité des cadres. Outre le personnel éducatif et les auxiliaires de puériculture, majoritairement représentés, le CDEF31 comprend également une équipe médicale, paramédicale, des assistantes sociales et des psychologues, des veilleurs de nuit, une équipe de cuisiniers, des équipes techniques et d'entretien et une équipe administrative et comptable. De plus, dans le cadre de la diversification de ses services, le CDEF31 emploie également plusieurs assistants familiaux.

Au total, ce sont près de 350 agents qui participent à la prise en charge des personnes accueillies.

II. Services

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CDEF31



A) Les services éducatifs

Après une transformation importante et rapide (entamée en 2017), le CDEF 31 dispose désormais d'une palette diversifiée de dispositifs d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement. Comme indiqué sur le schéma suivant cette palette est multimodale : les collectifs, les suivis individualisés, les familles d'accueil et les suivis enfants et parents. Chacune de ses modalités s'appuie sur une expertise propre

B) Dispositifs Transversaux et Services Ressource

Un service d'accueil de jour pour adolescents, un pôle santé, une halte-garderie et un jardin d'enfants complètent les dispositifs d'accueil et d'accompagnement. Ils fonctionnent en transversalité. Par ailleurs, dans le cadre d'un conventionnement entre l'Education Nationale et le CDEF31, un enseignant est mis à disposition de l'établissement. Sa mission est de coordonner le parcours pédagogique des enfants de moins de 16 ans. Voir schéma

Les services administratifs et généraux contribuent pleinement à la mission de l'établissement. Au quotidien, ils contribuent à la qualité de l'accueil et la qualité de vie dans l'établissement. Ils sont des services ressources pour les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et, à ce titre, également impactés par la diversification des modalités d'accompagnement du CDEF31 et la hausse de la capacité d'accueil.

- **Le Pôle accueil et admissions**
 - Le BASA (Bureau des Admissions et du Suivi Administratif)
 - Le standard

- **Le Pôle ressources humaines**

- **Le Pôle ressources économiques**
 - Le service comptabilité
 - Le magasin

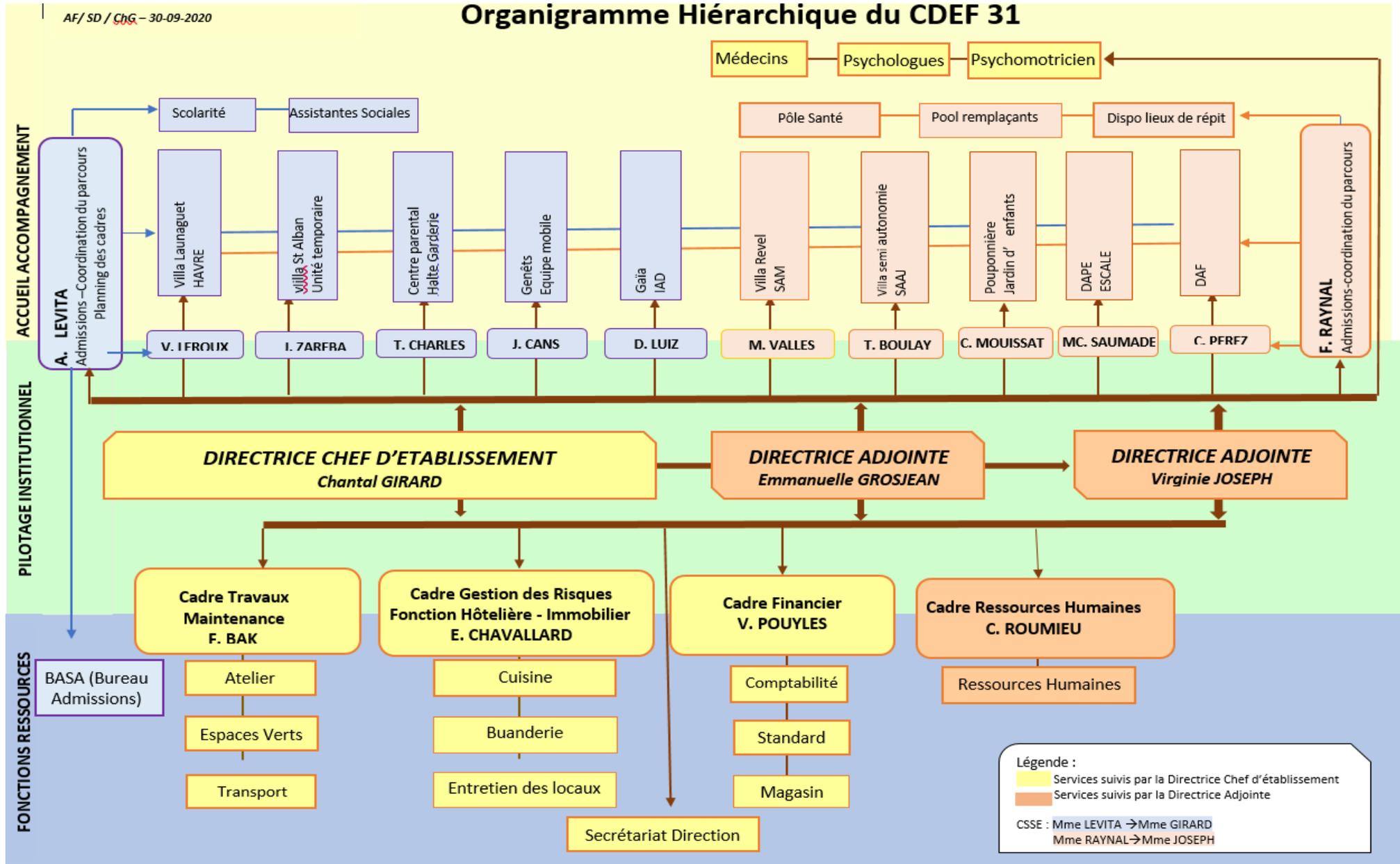
- **Le Pôle logistique**
 - La cuisine
 - L'entretien
 - La buanderie
 - Le transport

- **Le Pôle maintenance et travaux**
 - L'atelier
 - Les espaces verts

- **Le Secrétariat de Direction**

III. Equipe Direction Encadrement

Organigramme Hiérarchique du CDEF 31



La structure du CDEF31 a considérablement évolué avec la diversification des modes d'accueil et d'accompagnement. Afin d'accompagner cette évolution, l'organisation de l'équipe de direction et d'encadrement a fait l'objet de plusieurs renforcements et ajustements.

Les cadres d'hébergement et d'accompagnement étaient depuis fin 2018, au nombre de 9, ce qui correspond à une évolution de 3 postes supplémentaires en trois ans pour la création de 7 dispositifs. En 2020, deux équipes temporaires ont été ainsi mises en place : une qui accueille des enfants et une autre qui suit deux adolescents aux profils particulièrement complexes. Ces dispositifs ont été mis en place au « pied levé » et ont été renouvelés jusqu'à fin décembre. C'est la raison pour laquelle un dixième poste de cadre hébergement et accompagnement a été mis en place.

S'agissant de la direction, celle-ci avait été resserrée, à titre expérimental depuis 2018, autour de deux postes au lieu de trois afin de financer l'évolution des postes de l'encadrement et de simplifier le circuit des décisions.

En 2020, du fait de la situation d'une des directrices, qui sera absente pendant plus de 2 ans, il a été décidé d'ouvrir le 3ème poste de directeur. Celui-ci a été pourvu à compter d'octobre 2020.

De début 2018 à septembre 2019, l'établissement disposait d'un poste de cadre supérieur sur des fonctions transversales (gestion des admissions et des parcours des mineurs, encadrement de services transversaux : pôle santé, BASA). Cela fonctionnait mais était insuffisant du fait du nombre de services à suivre. Ce constat a amené à la nécessité d'ouvrir à compter de septembre 2020 un deuxième poste de cadre fonctions transversales, chacun de ces deux cadres ayant une fonction hiérarchique sur les cadres éducatifs. Les cadres fonctions transversales disposent ainsi de délégations pour apporter tout le soutien nécessaire aux cadres hébergement et accompagnement.

Enfin, une évaluation du poste de cadre chargé de la « qualité et communication ». a été effectuée fin 2019 et a conduit à reconfigurer le poste pour le consacrer davantage à l'encadrement des fonctions logistiques – hygiène et à l'amélioration de la qualité de l'hôtellerie. Le poste a été pourvu en mai 2020.

Ces différents changements, auxquels s'ajoute le départ de 3 cadres hébergement et accompagnement ont conduit à un renouvellement important de l'équipe de direction et d'encadrement. Sur 19 membres que comptent cette équipe, nous avons accueilli au cours de l'année 2020, 9 nouveaux collègues.

Cette recomposition, dans un contexte de modification de la ligne hiérarchique du fait d'un renforcement des cadres fonctions transversales a généré de l'instabilité. Pour y remédier, de nombreux espaces collectifs et individuels de formation, d'élaboration ont été mis en place afin d'apporter les ajustements nécessaires au fur et à mesure.



PARTIE II. VIE INSTITUTIONNELLE

I. Dynamique institutionnelle

L'année a été fortement marquée par la crise sanitaire qui a demandé d'importants ajustements (A). En même temps, le CDEF a continué à faire face à une activité soutenue (B). L'année 2020 ouvre sur des perspectives tendant à confirmer et consolider le CDEF 31 dans sa nouvelle structuration (C).

A) Une année fortement marquée par la crise sanitaire

La gestion de la crise sanitaire a demandé à tous les services des efforts pour maintenir les conditions d'accueil, de vie et d'accompagnement pour les personnes accueillies. En effet, dès l'annonce du premier confinement et conformément aux directives nationales, chaque service a été réorganisé tout en maintenant la continuité du service. Heureusement, en 2020 aucune personne accueillie et peu de professionnels ont contracté la maladie (5 professionnels ont été testés positifs).

❖ Les appuis dans la gestion de la crise

A chaque période de confinement la Direction après avis des représentants du personnel a élaboré un plan de maintien puis de reprise de l'activité.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur des recommandations spécifiques à la protection de l'enfance édictées par le ministère de la Santé et des Solidarités au travers d'Adrien Taquet secrétaire d'Etat à la protection de l'Enfance.

Sur un plan local, le CDEF a participé régulièrement à la cellule interinstitutionnelle de coordination de crise. Créée par le Département de la Haute-Garonne, en accord avec le Préfet, cette cellule a réuni régulièrement tous les partenaires pour toutes les questions relatives à la prise en charge des enfants et aux besoins émergeant dans ce contexte de crise sanitaire (ARS, MDPH, Juges des enfants, Parquet, Education Nationale, pédopsychiatre, établissements associatifs, PJJ, ...).

En interne, la Direction a mis en place une cellule de crise qui se réunissait les lundis et les vendredis pour faire le point sur la situation, repérer les ajustements nécessaires et actualiser les précautions sanitaires en fonction des directives gouvernementales. Elle réunit un médecin, une infirmière, un membre CHSCT, le cadre supérieur transversal, le cadre RH, le cadre finances, un psychologue et la direction.

Ces différents espaces ont contribué de manière efficace à réduire la forte incertitude du début de crise (masques, dépistage, télétravail...), et à modéliser progressivement des réponses opérationnelles pour les personnes accueillies (continuité de l'accueil, conditions de maintien des visites médiatisées, isolement des personnes malades...).

❖ Des équipes mobilisées

L'effort d'adaptation a été collectif, tous les services et tous les professionnels ont été mis à l'épreuve (passage en 12 heures pour la pouponnière et le pôle santé...), mise en place d'astreintes téléphoniques (RH, pôle santé), élargissement des amplitudes de service (service entretien, buanderie, magasin...). Chacun est sorti de sa zone de maîtrise pour contribuer à la gestion de la crise (fabrication de masques par la buanderie avec le coup de main des cuisiniers, des jardiniers et des éducateurs...)

Par ailleurs, des solutions de télétravail et/ou d'astreinte, ont été mises en place pour les psychologues, les assistantes sociales, les services administratifs et techniques.

La contribution précieuse du pôle santé

Les médecins et les infirmiers du pôle santé ont contribué de manière précieuse à traverser cette période difficile. Ils ont assuré un suivi rigoureux des personnes accueillies, ont fait preuve d'une pédagogie très efficace auprès des personnes accueillies et des professionnels.

La mobilisation des professionnels a été valorisée par la Direction à plusieurs reprises. Par ailleurs, le CD 31 a autorisé le versement d'une prime allant jusqu'à 500 euros pour les professionnels dont les conditions de travail ont été les plus bouleversées.

❖ **L'impact sur les personnes accueillies**

Les tâtonnements du début

Dès l'annonce du premier confinement et pour prévenir des difficultés de fonctionnement dues à des arrêts massifs de professionnels, une dizaine d'enfants sur environ 170 accueillis à ce moment-là, ont été remis à leurs parents bénéficiant de droits d'hébergement. Cette dérogation exceptionnelle au cadre du placement a été consentie par la DEF. Elle a également reçu l'aval des juges des enfants qui ont néanmoins exprimé leurs inquiétudes.

Le CDEF a maintenu un lien régulier avec les mineurs et leurs parents téléphonique, sous forme d'échanges téléphoniques, de visites à domicile ou de rapatriement sur l'établissement en cas de dégradation.

Si cette organisation a eu des effets positifs dans un premier temps, des tensions ont émergé dans les familles vers la fin du confinement.

Cette organisation n'a pas été renouvelée pour les autres confinements, l'établissement ayant davantage de repères dans la gestion de la crise sanitaire.

Egalement, durant le premier confinement toutes les visites médiatisées et encadrées ont été suspendues, remplacées dans la mesure du possible par des échanges audio ou visio. Or, pour plusieurs enfants la rupture du lien physique a été difficile à vivre, notamment pour les plus petits. Dans leur intérêt, les rencontres ont été rapidement remises en place.

L'effet contenant du premier confinement

Le premier confinement a eu un impact inattendu sur les personnes accueillies. En obligeant professionnels et personnes accueillies à une unité de lieu, sans rendez-vous, ni accompagnements extérieurs, le temps est devenu différent et a impulsé des expériences spontanées de partage et de créativité. Cela a eu un effet apaisant sur la plupart des mineurs. Mais cette dynamique n'a plus été tenable lorsque le confinement a été prolongé. Cela devenait trop long pour les enfants.

La survenue d'évènements graves durant le premier confinement

Le 1er mai, un jeune de 17 ans qui était suivi par l'IAD depuis mi-février est décédé accidentellement d'une overdose médicamenteuse. Face à cet évènement tragique un soutien important des parents et de l'équipe a été mis en place (temps institutionnels de rencontre, temps de rencontre entre l'équipe et les parents, venue du RAP 31, venue de la CUMP).

Peu de temps après, dans deux affaires survenues à une semaine d'intervalle, 4 adolescents ont commis des agressions au couteau, blessant gravement les victimes. Les jeunes ont été incarcérés immédiatement après les faits.

Sans que ces évènements puissent être objectivement être vus comme une conséquence du confinement, ils ont néanmoins sidéré l'institution. Des espaces d'élaboration clinique ont été mis en places pour les équipes et l'encadrement (venue de J.M Cantau en juin-venue de R. Puyuelo et Grimaud en septembre).

❖ La création d'une structure temporaire d'urgence par la DEF

Afin d'anticiper les besoins liés à la situation de crise sanitaire et ne pas saturer le CDEF 31, le Conseil départemental a décidé d'ouvrir temporairement un centre d'accueil d'urgence solidaire (le SAUS), situé au MONDONVILLE et géré par l'association l'ANRASS.

Il s'agissait de proposer un accueil d'urgence à des enfants et jeunes âgés de 3 à 18 ans. Pour les enfants de moins de 3 ans, l'accueil en urgence se faisant prioritairement au CDEF 31.

Ce dispositif a ouvert du 30 mars au 30 juin et a accueilli 80 mineurs. Le CDEF a réalisé la même proportion d'accueil sur cette période.

Le SAUS et le CDEF 31 ont coordonné leur activité et leur fonctionnement sous l'égide de la DEF. Par ailleurs, un point sur l'accueil d'urgence était fait à chaque réunion de la cellule interinstitutionnelle de gestion de crise.

Ce fonctionnement a été efficient et a pu sans conteste éviter l'embolisation du CDEF 31.

En interne, des places supplémentaires ont été créés jusqu'au 31 décembre 2020 sur le DAF (+5 places) et l'IAD (+4 places) pour face à la demande.

B) Une activité soutenue

Une activité en baisse mais qui reste soutenue

En 2020, 846 personnes ont été accueillies au CDEF contre 1400 en 2019. Cette baisse s'explique par la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'accueil des MNA soirs et week-end. En 2019, le CDEF avait accueilli environ 600 MNA à ce titre.

Donc une fois cette activité soustraite, la tendance est plutôt à la constance.

Ci-dessous est indiquée la répartition des accueils selon le service. Les commentaires pour chaque service sont à retrouver après ce chapitre.

ENTREES DIRECTES 2020	
846	
Pole parental 71	Centre Parental 48
	DAPE 23
Internats adolescents 224	Villa Saint-Alban 42
	Villa Négreneys 61
	Villa Launaguet 51
	Villa Revel 70
Pole enfance 113 Capacité	Genêts / Las Tutos 75
	Unité Temporaire / Arc en Ciel 11
	Gaïa 27
Pole petite enfance 69 Capacité 24	Pouponnière 69
Dispositif alternatifs 182	Interventions A Domicile 34
	Service Appartements Mineurs 3
	Dispositif Accueil Familial (sans les accueils relais internes) 54
	ESCALE 81
	HAVRE 10
Autres 187	Unité Spécifique Adolescents 2
	PMR 161
	Hotel 24
TOTAL	846

❖ Une solution opérante pour l'accueil des MNA soir et week-ends

LA DEF a réorganisé l'accueil soir et week-end des MNA. Ainsi, depuis le 3 février 2020, les jeunes se déclarant MNA sont directement et H24 accueillis au DDAEOMI. Ils ne passent plus par le CDEF le soir, le week-end et les jours fériés (le DDAEOMI était jusque-là fermé sur ces créneaux). Cette réorganisation a pour finalité de mieux répondre aux besoins spécifiques des MNA et de permettre le CDEF de se recentrer sur ses missions d'accueil d'urgence d'enfant en danger.

Cette activité représentait un flux important pour le CDEF. Les jeunes quant à eux restaient très peu de temps sur l'établissement. En effet dès le lendemain de leur accueil en semaine, ou le lundi pour

ceux accueillis le week-end, les MNA étaient accompagnés par le CDEF au DDAEOMI où commençait l'évaluation de leur situation.

L'apport du CDEF était donc essentiellement logistique sans que cela soit qualitatif pour les MNA (manque de place, anxiété de repartir dans un autre endroit à peine arrivé.)

Cette nouvelle organisation soulage le CDEF. Sa mise en œuvre a demandé quelques ajustements entre le DDAEOMI, les forces de l'ordre, le Parquet des mineurs et le CDEF. La régulation de la DEF a aidé à la bonne coopération entre les différents acteurs.

❖ **Des difficultés persistantes sur les collectifs (les internats)**

Les collectifs constituent le dispositif historique du CDEF 31, c'est également le plus important en termes de place (68 places).

Par ailleurs, ils représentent le contexte d'intervention le plus complexe, dû à la difficulté d'accueillir sur un même lieu des enfants ou des adolescents avec des carences importantes. La vie de groupes est éprouvante pour les mineurs, et la difficulté à trouver de la stabilité dans un contexte d'urgence est réelle. Les passages à l'acte continuent d'être nombreux et le sentiment d'épuisement des professionnels reste prégnant.

C'est la raison pour laquelle, des moyens supplémentaires ont été octroyés par le CD 31 en 2020 pour l'internat : 13 ETP pour réduire le travail isolé de jour et de nuit sur les collectifs enfance et ado ainsi que le centre parental. La pouponnière avait connu elle un renforcement des moyens en 2019 grâce à un redéploiement de postes.

Grâce à ces moyens, la réduction du travail isolé est effective et la plus-value est réelle pour les mineurs grâce à l'encadrement renforcé.

Ces moyens ont été également l'occasion d'engager une réflexion sur les internats, sous forme d'un groupe de travail appelé refonte de l'accueil et de l'accompagnement en internat. L'objectif premier est d'affiner la manière d'utiliser ces moyens supplémentaires alloués. Il s'agit également de réinterroger les outils d'accompagnement pour les adapter à la configuration actuelle des internats : l'accueil d'enfants à multiples prises en charges (ASE/Médico-social et sanitaire) dans un contexte où les MNA ne sont plus accueillis sur ces groupes et où les politiques publiques réduisent l'offre de prise en charge du sanitaire et du médico-sociale. Les équipes sont amenées à adapter les outils de travail et la bascule demande beaucoup de soutien. D'abord par des moyens mais ceux-ci ont été octroyés. Il s'agit donc maintenant de repenser les objectifs et les outils d'accompagnement. Plusieurs pistes de travail sont discutées. Mais le COVID ralentit beaucoup la progression de la réflexion. En effet, il a d'abord fallu assurer la continuité de service et d'accueil.

❖ **La problématique récurrente des orientations**

La crise sanitaire a amplifié une problématique déjà à l'œuvre : les difficultés d'orientation avec un effet d'allongement des durées de séjour. A ce jour, 16 mineurs sont accueillis depuis plus d'un an.

En cause, d'une part la pénurie d'assistants familiaux qui prolonge les délais d'attente pour les plus petits et d'autre part les difficultés à orienter les jeunes les plus complexes mais pas seulement, puisque nous avons pu observer des difficultés identiques pour des jeunes ayant un parcours plus stable.

Cette problématique ne concerne pas la majorité des situations, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous. Mais cette situation confronte l'équipement d'accueil d'urgence de l'ASE à une

injonction paradoxale : Etre le plus réactif possible sur les accueil d'urgence inconditionnels tout en accompagnant les mineurs sur des temporalités longues.

Les conséquences peuvent être déplorables pour les mineurs. En effet, après plusieurs mois de portage par les professionnels du CDEF 31, ces mineurs finissent par s'ancrer et se projeter. C'est alors le bon moment pour eux de partir. Mais ils restent là faute de place pour eux ailleurs. Nous ratons ainsi cette fenêtre psychique, qui lorsqu'elle referme entraîne une dégradation de l'état de l'enfant. En effet, cette attente renvoie au mineur qu'il n'est ni désiré, ni attendu. Cela représente une perte de chance pour lui. Il y a là un dysfonctionnement qui heurte les valeurs du service public.

Le CDEF 31 aborde le sujet régulièrement en conseil d'administration, et également avec la Direction Enfance et Famille. Un projet de création de plateforme d'orientation est envisagé par la DEF, nous pensons que ce type de solution peut être efficient du fait d'une fonction de régulation territoriale des orientations. Mais ce projet n'a pas encore pu être financé.

Pour ne pas rester sur une situation de blocage, nous avons proposé de travailler avec la DEF à l'écriture conjointe d'une convention pour l'accueil des mineurs aux parcours complexes et plus généralement d'envisager une convention précisant la mission du CDEF et ses modalités de coopération avec la DEF et l'ASE.

DUREES DE SEJOURS								
	POUPONNIERE	POLE ENFANCE	DISPOSITIFS ALTERNATIFS	VILLAS	UNITE SPECIFIQUE ADOLESCENTS	PMR	HOTEL	TOTAL
0 à 5 jours	19 6,5%	31 10,6%	15 5,1%	111 38,0%	0 0,0%	158 54,1%	8 2,7%	292
Part adolescents				94,9%				
5 jours à 3 mois	28 19,6%	64 44,8%	114 79,7%	26 18,2%	0 0,0%	3 2,1%	0 0,0%	143
Part adolescents				20,3%				
3 mois à 6 mois	23 45,1%	15 29,4%	30 58,8%	17 33,3%	2 3,9%	2 3,9%	0 0,0%	51
Part adolescents				41,2%				
Plus de 6 mois	24 70,6%	12 35,3%	20 58,8%	14 41,2%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	34
Part adolescents				41,2%				

❖ Une créativité demeurée forte

L'unité Arc En ciel

En 2019, GAIA, unité de 6 places accueillant les enfants de 3 à 10 ans était en sur activité.

C'est dans le contexte, qu'en décembre 2019, le CDEF est sollicité pour ré accueillir un enfant de 8 ans présentant des troubles autistiques. Les conditions d'accueil sur Gaia n'étant pas adaptées et devant l'augmentation constatée des besoins, le CDEF, en accord avec la DEF crée une unité temporaire de 5 places dans les locaux de la pouponnière. L'équipe est constituée au pied levé. Les 5 places sont occupées rapidement et le sont restées toute l'année 2020.

C'est pourquoi la DEF a validé la prolongation de l'unité temporaire pour 2 ans (2021 et 2022), le temps de l'ouverture et du fonctionnement optimal d'une structure d'accueil d'urgence dans le sud du Département. Les besoins devraient alors être moindres pour le CDEF.

Du fait de cette prolongation et conformément aux préconisations de la DEF, l'accueil des enfants de 3 à 10 ans sera scindé en 2021 en deux groupes plus horizontaux :

- L'unité Gaia pour les 3-6 ans
- L'unité temporaire pour les 6-10 ans

Chaque unité dispose de 6 places d'accueil et de 8 ETP.

L'unité spécifique adolescents

L'unité spécifique Anissa a été mise en place le 3 mars 2020, dans des conditions précaires, à la demande de la DEF pour la prise en charge d'une jeune fille qui avait mis en échec toutes les tentatives de mise à l'abri.

La demande de la DEF était de créer un dispositif permettant une prise en charge un pour un. Le recrutement de 6 professionnels (à l'identique d'une villa) a été fait au pied levé, avec des compétences élargies (psychologue, infirmier). La prise en charge était pensée à partir d'un appartement et également à partir du domicile maternel où séjournait régulièrement la jeune. Puis, l'équipe a été sollicitée pour accompagner un autre jeune, et l'USA est devenue l'Unité spécifique adolescents.

Le CDEF a eu 3 semaines pour penser le dispositif et recruter les professionnels, ce qui était trop peu par rapport à la complexité du montage. L'arrivée du confinement a ajouté des contraintes organisationnelles.

Lorsqu'il a fallu héberger Anissa sur l'établissement car ni l'hébergement chez la mère ni en appartement ne pouvait tenir, la situation est devenue très tendue malgré d'importants moyens mobilisés.

Le dispositif n'était pas suffisamment contenant pour les jeune du fait d'une préparation insuffisante:

- Les professionnels recrutés ne connaissaient pas suffisamment l'institution et n'étaient pas en mesure d'adapter leurs horaires pour augmenter l'amplitude d'encadrement
- Les repères manquaient pour construire une coordination efficiente entre éducateurs, infirmiers et psychologues.

Par ailleurs, d'importantes difficultés de coopération avec le pédopsychiatre coordonnateur ont isolé les professionnels dans leur difficile travail.

Les nombreuses mises en danger de la jeune et les interventions de la DEF n'ont pas changé la position du médecin.

La plupart des professionnels ont préféré cessé de travailler sur ce dispositif dès le mois d'août.

D'autres montages ont été élaborés pour les deux jeunes en s'appuyant sur les équipes existantes du CDEF 31.

C) Perspectives 2021

Pour s'adapter aux problématiques des publics accueillis, le CDEF 31 a mis en place depuis janvier 2017, en complément de l'hébergement collectif, des nouvelles modalités d'accompagnement (appartements pour mineurs, interventions à domicile, accueil familial, dispositif atypique pour les adolescents en rupture).

En 2018, ces dispositifs ont été renforcés et deux autres ont vu le jour : appartements parents-enfants, et appartements pour mineurs non accompagnés.

❖ Finalisation de la diversification avec la villa de semi-autonomie et l'équipe mobile d'urgence

En 2021, la panoplie des dispositifs sera complétée par la création d'une unité de semi-autonomie pour adolescents et d'une équipe mobile d'urgence et d'investigation (ouvertures prévues en 2020 mais reportées du fait de la crise sanitaire ou de travaux retardés).

Cette diversification transforme la structuration institutionnelle de manière considérable et s'accompagne d'une importante augmentation de la capacité d'accueil (+ 30% en 3 ans). Cette évolution nécessite de repenser l'organisation et le fonctionnement pour les adapter à la nouvelle configuration de l'établissement. En parallèle, il convient d'accompagner le développement de nouveaux outils tant pour les services éducatifs que pour les fonctions support et d'appui à l'accompagnement.

Les projets prioritaires inscrits à l'agenda institutionnel en 2021 assimileront cette évolution et doteront les équipes d'un cadre de référence, d'outils et d'espaces adaptés :

❖ Réécriture du projet d'établissement.

Arrivé à échéance en 2016, le projet d'établissement est à réécrire. La diversification des dispositifs a mobilisé massivement les équipes dans le temps (2015-2016-2017-2018). Cela n'a pas permis jusqu'ici d'initier en parallèle l'actualisation du projet d'établissement, sans compter l'intérim de direction en 2019 qui a également mis en suspens ce travail. Aujourd'hui c'est devenu une priorité.

❖ Réécriture des projets de service

La démarche a été enclenchée en septembre 2019 afin de disposer de projets de services éducatifs.

Une intervenante extérieure, a été sollicitée pour accompagner l'équipe de direction et d'encadrement au vu de la complexité de l'établissement et de l'enjeu de cette démarche : articuler l'universel (ce qui est transversal sur chaque service) et le particulier (objectifs d'accompagnement spécifiques au service).

L'objectif de ces projets de service est de donner un cadre de travail repéré. Les professionnels pourront ainsi :

- Disposer de références communes au sein de chaque service afin de clarifier le cadre d'intervention, guider et étayer les pratiques de l'équipe pluridisciplinaire, faciliter l'articulation interne et externe
- Faire connaître et développer les innovations existantes ou émergentes dans leur service
- Disposer du cap des orientations des cinq prochaines années
-

Après un état des lieux en 2019, la démarche s'est poursuivie en 2020 par la définition par l'équipe de direction et d'encadrement des principes d'action institutionnels et des dilemmes liés à la mission ainsi qu'une modélisation de la manière de travailler avec les familles.

A l'automne 2020, c'était au tour des équipes éducatives de se mettre autour de la table pour continuer d'élaborer tout le reste du projet de service sous le pilotage de l'encadrement. Mais la crise sanitaire et l'arrivée concomitante de plusieurs cadres hébergement et accompagnement n'ont pas permis de tenir les délais. La démarche se poursuivra donc sur toute l'année 2021.

❖ Refonte de l'accueil et de l'accompagnement en internat

Voir paragraphe sur les collectifs

❖ Projet immobilier de rénovation du site principal et structuration du parc locatif

En novembre 2019, le CD a annoncé le financement dès 2020 d'un projet de réhabilitation global du CDEF 31. En effet, le site du 425 route de Launaguet est propriété du Conseil départemental qui en assure la gestion patrimoniale en lien avec la direction du CDEF 31 concernant les travaux de maintenance et d'investissement. Ce projet prendra en compte :

- les besoins repérés concernant l'accompagnement des personnes accueillies (réhabilitation et réaffectation des espaces d'hébergement, construction de nouveaux espaces, notamment pour le Centre parental),
- les besoins de superficie au niveau du fonctionnement et des locaux administratifs (salles de réunion et bureaux supplémentaires permettant notamment la réduction des open spaces, regroupement/ rapprochement de services ou professionnels avec une cohérence de fonctions et d'organisation du travail, places de parking supplémentaires ...
- la poursuite de la mise aux normes et de la rénovation du bâti (sécurité et accessibilité)

Fin 2019, en lien avec le service départemental de l'architecture, la direction a recensé de manière plus précise les besoins détaillés remontés par les services. Une commission spécifique a étudié les différentes hypothèses et notamment :

- Un nouveau bâtiment, pressenti en R+1, sur l'arrière du hall d'entrée
- La délocalisation de l'unité d'hébergement des Genets (10-14 ans) sur l'extérieur
- Un espace dédié aux visites familiales dans le bâtiment à l'entrée de l'établissement (actuel service comptabilité) et des salles de visite aménagées dans une unité située à l'entrée de la pouponnière.

- Le projet d'accueil de jour petite enfance maintenu dans les locaux de l'actuelle école avec, en parallèle, des travaux effectués dans le jardin d'enfants pour y accueillir des locaux dédiés au SAAJ et à l'enseignant du CDEF.

- Une aile dédiée aux services pôle santé et paramédicaux (aile actuelle du pôle santé)

En 2020, seul a été finalisé le relogement à l'extérieur des Genets mais dans des locaux provisoires, dans l'attente d'une solution pérenne qui sera à Co construire avec la DEF et le service départemental de l'architecture. La crise sanitaire n'a pas permis d'avancer les autres pans du projet.

❖ Sécurisation et modernisation des systèmes d'information

Le CDEF 31 s'est beaucoup transformé ces dernières années. La structuration a beaucoup évolué, il faut s'occuper maintenant d'adapter les circuits qui eux n'ont pas évolué. Notamment ; Il faut œuvrer sur la sécurisation et la modernisation du système informatique et la simplification de la communication.

Un groupe de travail représentant l'ensemble des services et des métiers ainsi qu'un comité de pilotage seront constitués en 2021 pour travailler sur ce sujet. Après une première phase de diagnostic, l'instance travaillera sur la mise en place des outils appropriés. Par ailleurs, il s'agira de faciliter l'appropriation d'outils existants mais sous utilisés (logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur, logiciel de gestion documentaire)

II. Instances administratives

A) Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises cette année (janvier, juin, juillet, octobre). Il faut noter que compte tenu de la crise sanitaire l'instance de juin s'est tenue en audio. L'instance a pour mission de délibérer sur la mise en œuvre du projet d'établissement par l'équipe de Direction, se prononcer sur les propositions et l'exécution budgétaire, ainsi que sur le tableau des effectifs. Il est informé de l'ensemble de l'activité de l'établissement.

Le Conseil d'Administration est un appui précieux pour soutenir la mise en œuvre des réponses nécessaires aux besoins des personnes accueillies.

Il prend en compte l'actualité de l'établissement et notamment les difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission.

B) Instances du dialogue social

Les Instances consultatives et représentatives du personnel se réunissent régulièrement et sont au cœur de la vie institutionnelle. Elles permettent le dialogue social et garantissent la transparence des informations concernant le management, le projet d'établissement, la politique de ressources humaines et les conditions de travail. Plus que de simples instances consultatives obligatoires, elles sont bien repérées comme lieux de dialogue apportant une aide à la décision et permettant de débattre de sujets touchant aux grandes orientations et fonctionnement général de l'établissement. Elles représentent aussi un relais d'information pour tout le personnel par l'intermédiaire de leurs représentants.

En 2020, les instances représentatives du personnel ont été réunies à plusieurs reprises avec une préoccupation majeure sur la gestion de la crise sanitaire et une préoccupation récurrente concernant les difficultés aiguës dans l'accompagnement des mineurs à besoins particuliers et notamment pour les professionnels des internats.

Pour garantir une gestion concertée et collégiale de la crise sanitaire, une cellule de crise a été créée.

➤ LE CTE :

Le Comité Technique d'Etablissement s'est réuni à quatre reprises cette année. La séance de juin a été couplée au CHSCT afin d'éviter au maximum les déplacements de personnels du fait de la crise sanitaire. Il s'agit d'une instance consultative composée des représentants du personnel, qui est amenée à émettre des avis et des vœux sur toutes les questions ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du CDEF31 : le budget, l'organisation interne des services, le plan de formation, la politique du personnel.

➤ LE CHSCT :

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni à sept reprises en 2020 (quatre extraordinaires) afin de permettre l'amélioration continue de l'hygiène, de la sécurité et des

conditions de travail des professionnels. La séance de juin était couplée au CTE afin d'éviter au maximum les déplacements de personnels du fait de la crise sanitaire

➤ **LA CAPL :**

Particulièrement importante dans la vie de l'établissement, la Commission Administrative Paritaire Locale est une instance qui valide les décisions de l'Administration dans la gestion et le suivi de l'évolution de carrière des agents titulaires.

Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) sont précédées de réunions préparatoires avec les représentants du personnel afin de permettre une meilleure information et compréhension des documents transmis concernant la carrière des agents.

Elle se prononce également sur les stagiairisations et titularisations, les avancements d'échelon et de grade, les promotions, les demandes de révisions de note, et certaines sanctions disciplinaires (conseil de discipline).

➤ **Les réunions syndicales,**

En plus des instances consultatives obligatoires, la Direction et les représentants syndicaux se rencontrent une fois par mois sur les questions d'actualité.

III. Partenariats et réseaux

- **Travail conjoint DEF-CDEF31**

Du fait de la crise sanitaire, il y a eu moins de rencontre qu'à l'accoutumée.

Néanmoins, les cadres fonctions transversales ont continué à rencontrer une fois par mois leur homologue de la DEF pour faire le point sur les situations en attente d'orientation.

Par ailleurs, le CDEF a participé régulièrement aux réunions audio de la cellule interinstitutionnelle de gestion de crise.

- **Le groupe de co-construction du parcours à l'Aide sociale à l'Enfance**

Créée en août 2016, cette instance est issue d'un groupe de travail DEF- Etablissements animé conjointement par le CDEF31 et la DEF dont la réflexion portait sur la nécessité de construire ensemble un parcours pour certaines situations complexes. Le groupe réunit une fois par mois les acteurs concernés ou les acteurs potentiels (directeurs ou cadres des établissements et services) afin qu'ils pensent, proposent et actent ensemble le parcours de l'enfant. Les parents et les enfants sont dans la mesure du possible conviés à participer aux échanges. Un des critères de saisine de ce groupe concerne directement le CDEF31, il s'agit des situations de mineurs accueillis dont la durée de séjour dépasse les trois mois sans qu'il y ait de perspective d'orientation. Le CDEF31 est un membre permanent de cette commission.

Cette instance s'est réunie à 10 reprises 2020. Plusieurs situations du CDEF 31 ont notamment pu y être travaillées mais sans aboutir sur de solutions d'orientation concrètes et rapides.

- **Articulation entre le service adoption du CD 31 et la pouponnière du CDEF31**

Dans le cadre de l'articulation entre les différents services autour de la petite enfance, le Conseil de Famille s'est réuni plusieurs fois. Cette instance départementale concerne l'adoption des enfants pupilles de l'Etat.

- **Les réunions de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Conformément à la loi n°2007-293 du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, un observatoire de l'Enfance en Danger a été institué en Haute-Garonne. Il réunit les acteurs institutionnels autour des préoccupations liées à l'enfance et à l'adolescence en danger nécessitant des mesures de protection conjointes. Sont membres : les autorités administratives et judiciaires, représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales, l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, ainsi que les établissements comme le CDEF31. Le rôle de l'observatoire est de produire des statistiques croisées afin mieux repérer les situations ou les facteurs de risques et ainsi de mettre en place les mesures préventives les plus pertinentes, devant permettre de faire évoluer l'ensemble des dispositifs en matière de protection de l'enfance.

Un groupe de travail sur les formations, auquel a participé la direction du CDEF 31, s'est poursuivi en 2020 afin de construire une action de formations sur le territoire dont la finalité est de permettre aux acteurs interinstitutionnels de mieux se connaître entre eux.

- **Formation médicale continue pour les médecins pédiatres**

Depuis plusieurs années, les médecins du CDEF31 bénéficient de la même formation que les médecins de PMI dans le cadre de la formation continue avec la Faculté de médecine de Toulouse-Rangueil, et l'hôpital des Enfants de Toulouse. Cette formation est le fruit d'une convention de partenariat pérenne avec le Conseil Départemental.

- **Le comité multi partenarial**

Mis en place fin 2017 pour évaluer le dispositif d'accompagnement et d'hébergement du CDEF 31 avec l'ensemble des partenaires du CDEF 31, il est prévu deux séances annuelles de restitution et d'échange avec l'ensemble des participants et des séances intermédiaires de travail CDEF 31 – professionnels experts dans l'étude des données (IAC notamment).

Cette instance a cessé d'exister du fait de l'intérim de direction en 2019 et de crise sanitaire en 2020.

- **La participation aux réunions locales de la CNAPE**

Un groupe de travail réunit les directeurs des établissements associatifs adhérents à la CNAPE (Fédération des associations de protection de l'enfance), le CDEF31 y participe en tant qu'invité (les établissements publics ne sont pas membres de la CNAPE). Ces réunions permettent des échanges de pratiques aussi bien sur la réalité du terrain qu'autour de projets et de collaboration. Elles permettent une connaissance mutuelle des types de prises en charge proposées et engagent un travail de partenariat.

- **Réunion directeurs foyers de l'enfance**

Début 2020, ont été initiées des rencontres entre les directeurs des foyers de l'enfance des départements 33, 81, 82, 34, 47, 66, et 31. La finalité recherchée était la création d'un réseau grand sud-ouest permettant de réfléchir à des problématiques communes, partager les expériences et les outils, organiser des échanges entre les équipes.

Malheureusement, la crise sanitaire a interrompu l'élan naissant.

- **Le partenariat avec la pédopsychiatrie et le RAP31**

Ce partenariat est un enjeu crucial pour le CDEF 31 du fait de besoins importants sur l'établissement. En effet, la souffrance psychique du public accueilli est béante, et le déficit de soins pour ces enfants est réel.

L'absence de pédopsychiatre sur le CDEF met en difficulté la coordination du parcours de soin, atténué cependant pas l'intervention des médecins généralistes du CDEF qui pallient beaucoup.

Par ailleurs, le RAP 31 a renforcé son intervention au CDEF 31. Pour rappel, le RAP 31 est un réseau départemental de pédopsychiatrie animé par des médecins psychiatres et pédopsychiatres de Toulouse ainsi que des travailleurs sociaux.

Depuis 2013, le RAP 31 intervient mensuellement au Centre Parental pour accompagner l'équipe dans l'élaboration d'une analyse des processus singuliers à l'œuvre dans les maternités adolescentes. Après la reconstitution de l'histoire de l'adolescente devenue mère, le groupe travaillé à la recherche d'éléments, psychopathologiques, anthropologiques, épidémiologiques et bibliographiques.

En 2020, le RAP a étoffé ses interventions en venant rencontrer également :

- L'IAD, qui était en demande de soutien et d'accompagnement pour une meilleure compréhension des troubles observés.
- Le HAVRE, pour aider l'équipe à mieux appréhender la complexité de leur intervention auprès des jeunes présentant des troubles psychiques : comment tenir le lien et avec quels partenaires ? Comment appréhender les prises de risques et ajuster les pratiques lorsque se conjuguent errance et troubles ?
- Les internats. En effet, la fragilité et l'isolement des équipes du CDEF 31 sur les situations les plus complexes, du fait même des pathologies rencontrées et des difficultés de coordination a amené le RAP31 à orienter son intervention vers un soutien direct aux équipes à partir de situations cliniques pour soutenir la réflexion et l'élaboration de projets en s'appuyant sur des références théoriques. Dans ce cas l'équipe technique du RAP 31 se déplace au CDEF 31 et rencontre une équipe au complet.

Au total, le RAP 31 est intervenu 17 fois au CDEF en 2020.

Toutes ces interventions sont financées par le CD 31 dans le cadre d'une convention qui a été reconduite en 2021.,

- **Convention orthophoniste**

En septembre 2020, le CDEF a conclu avec une orthophoniste installée en libéral à saint Alban, une convention ayant pour objet d'organiser la mise en œuvre d'un suivi orthophoniste pour les enfants de 4 mois à 10 ans et plus ponctuellement, pour faire des bilans pour les 10-18 ans.

La convention prévoit:

- La réalisation de bilans orthophoniques (langage oral et écrit, oralité, troubles autistiques)
- La rééducation des troubles de la parole et du langage, dyslexie, dysorthographe

Les séances ont lieu au CDEF. L'orthophoniste intervient également sur les unités de vie des enfants et fait un travail de pédagogie auprès des équipes.

- **L'éducation nationale**

Ce partenariat a pris un nouveau souffle en 2016 grâce à la mise à disposition par l'Education Nationale d'un enseignant spécialisé dont la mission a été redéfinie. Voir partie sur les services de jour.

- **Gendarmerie de Castelginest**

Plusieurs sites du CDEF 31 relèvent de la compétence territoriale de la gendarmerie de Castelginest : Villas Launaguet, Saint Alban et la villa des Nobles.

Nous travaillons régulièrement avec la Gendarmerie :

- Traitement des fugues,
- Interpellations,
- Actions de sensibilisation auprès des jeunes sur l'usage et le trafic de stupéfiants.

Une fois par an, nous invitons nos partenaires au CDEF 31 pour évaluer et ajuster nos modalités de coopération.

Autres Réseaux

Sur le plan départemental et régional, le CDEF31 adhère au GREPSMS (Groupement Régional des Etablissements Publics Sociaux et Médico-Sociaux). Ce groupement est exclusivement composé d'établissements publics. Il est représenté par les directeurs d'établissements dans le cadre d'échange de pratiques et de veille réglementaire. Il apporte un appui et un soutien aux établissements. Il se veut également être un interlocuteur des pouvoirs publics sur le plan local.

Sur le plan national, le CDEF31 adhère au GEPSO (Groupement National des Etablissements Publics Sociaux), qui organise notamment les Assises Nationales des Foyers de l'Enfance, auxquelles nous participons activement à chaque édition.

Le GEPSO fédère l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire national. Outre cela, le GEPSO publie nombre de documents à destination des professionnels des établissements sur les thèmes de la gouvernance et la prise en charge des usagers, mais aussi à destination des pouvoirs publics. Le GEPSO est un interlocuteur reconnu par le ministère, ce qui permet d'influer sur les décisions politiques et les orientations législatives. Il est membre de tous les comités consultatifs nationaux en lien avec la défense de l'intérêt des établissements publics et de leurs usagers. Le GEPSO fédère l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire national. Outre cela, le GEPSO publie nombre de documents à destination des professionnels des établissements sur les thèmes de la gouvernance et la prise en charge des usagers, mais aussi à destination des pouvoirs publics. Le GEPSO est un interlocuteur reconnu par le ministère, ce qui permet d'influer sur les décisions politiques et les orientations législatives. Il est membre de tous les comités consultatifs nationaux en lien avec la défense de l'intérêt des établissements publics et de leurs usagers.

IV. Aménagement et travaux

En tant que propriétaire du terrain et des bâtiments, les gros travaux, aménagements et investissements relèvent de la compétence du Conseil Départemental et de ses services. Ils sont détaillés ci-dessous. Le CDEF31 dispose néanmoins d'une section d'investissement propre permettant de petits aménagements, des réparations courantes, ainsi que l'achat de mobiliers et petits matériels.

A. De nombreux déménagements

L'année 2020 a été marquée par de nombreux déménagements. En effet, l'établissement est devenu trop petit pour accueillir tous les services créés depuis 2017.

Nous avons dû recourir à plusieurs locations extérieures :

- L'IAD et le DAPE qui partagent les mêmes locaux
- SAM et Escalé dont les bureaux sont très proches.

Finalisation des travaux de la villa des Nobles

Déménagements des Genêts

Les Genêts est une unité d'internat de 8 places installée dans le bâtiment principal (425 route de Launaguet) depuis plusieurs décennies. Depuis 2014, elle avait une double mission :

- L'accueil des 10-14 ans et
- L'accueil de nuit et week-end des adolescents de plus de 14ans.

Cette double mission, l'implantation au cœur de l'établissement, la circulation des adolescents venant des villas perturbaient au quotidien l'unité.

En octobre 2019, l'annonce de l'implantation d'un collège sur le site fait craindre une aggravation de la situation. Pour y remédier, le projet de sortir l'unité a été acté en accord avec le Conseil d'Administration et la DEF.

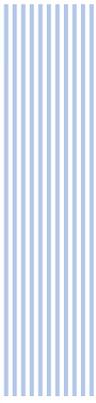
En attendant la réalisation du projet et face à la récurrence des difficultés, la DEF a validé la proposition du CDEF 31 d'un déménagement dans des locaux provisoires. En Août un gîte a été trouvé à Mondouzil. Après quelques travaux, les jeunes et les professionnels s'y sont installés en septembre 2020.

En accord avec la DEF, la villa LAS TUTOS s'est recentrée sur les accueils 10-14 ans – 6 places. 2 places sont redéployées sur les villas adolescents 14-18 ans (places filles).

Réhabilitation bâtiments rue Dortis

Par ailleurs, l'immeuble à l'entrée du chemin Dortis (avec la « salle sous les appartements » et les bureaux des représentants du personnel) a été réhabilité pour être destiné début 2021 à l'accueil de mères avec enfants sans hébergement dont le suivi sera confié à une association spécialisée.

« L'arrière » du CDEF 31 (à l'angle du chemin Dortis et l'espace vert à l'arrière de l'école à l'exception du « petit bois ») sera dédié à l'accueil en 2025 d'un collège. Il est convenu d'une part, que la conception du bâti et de la circulation doivent permettre d'éviter d'éventuels contacts, et d'autre part, la mise à disposition des infrastructures sportives (soir et week-end).



**PARTIE III. ACTIVITE DES SERVICES ET
DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET
D'HEBERGEMENT**

I. Pôle petite enfance : pouponnière

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2020
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Pouponnière	24	80	104	69	84	100	68	24
Total	24	80	104	69	84	100	68	24

- Répartition par sexe et âge

UNITE								
Effectifs par âge et sexe Pouponnière								
de 0 à 1 ans		de 1 à 2 ans		de 2 à 3 ans		Plus de 3 ans		
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
25	21	6	6	3	3	3	2	
46		12		6		5		
Total Féminin	32							
Total Masculin	37							

- Statut administratif des admissions

	Unité			
	Pouponnière			
	2018	2019	2020	Total
Accueil Provisoire	5	0	3	8
Accueil Relais	8	5	2	15
RPU (art/L223-2)	0	0	3	3
Réquisition	5	6	2	13
OPU	11	9	1	21
OPP	13	36	22	71
JAE + JAE Hors Dép	32	26	27	85
Pupilles	6	22	9	37
Mère placée au Centre parental du CDEF31	0	0	0	0
Total	80	104	69	253

- Motifs d'admission

Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE			
	Pouponnière			
	2018	2019	2020	Total
Accouchement sous X	6	22	9	37
Carences éducatives et familiales	40	59	38	137
Exclusion du lieu de placement	2	3	0	5
Faits de maltraitance	5	8	5	18
Fugue	0	0	0	0
Hospitalisation du détenteur de l'autorité parentale	16	8	9	33
Mère accueillie au CDEF31	1	0	0	1
Parents en GAV ou injoignables	10	3	8	21
Rupture familiale	0	1	0	1
Mineur isolé	0	0	0	0
Total	80	104	69	253

	UNITE		
	Pouponnière		
	2018	2019	2020
Janvier	5	7	7
Février	8	15	4
Mars	5	2	10
Avril	3	9	5
Mai	7	7	3
Juin	8	13	4
Juillet	5	12	5
Août	10	4	8
Septembre	2	4	2
Octobre	14	10	6
Novembre	9	13	6
Décembre	4	8	9
Total	80	104	69

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

UNITE					
Pouponnière					
Auterive	1	Cierp-Gaud	1	Revel	3
Amouroux/bonnefoy	2	Cd Haute Garonne	2	Rangueil	6
Aucamville	2	Colomiers	5	Reynerie-saint simon	0
Bagatelle	1	Empalot	2	Saint jean	0
Balma	0	Frouzins	3	Saint gaudens	1
Basso cambo	2	La saudrune	0	Salvetat st gilles	0
Bellefontaine-lafourguette	0	La faourette	2	Soupetard	2
Blagnac	1	Minimes	5	Toulouse centre	4
Borderouge	8	Muret	2	Villemur	0
Bouloc	1	Mdph	0	Service accueil mineurs isolés	0
Castanet	2	Paf Blagnac	0	Service adoption	9
Cazeres	1	Pont vieux	1	Autres départements	0
Total situations					69

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Orientations 2020

		UNITE		
		Pouponnière		
Durée de séjour		2018	2019	2020
De 1 à 5 jours	1	6	1	5
	2	4	7	10
	3	4	13	1
	4	5	2	2
	5	4	1	1
De 6 à 10 jours		4	4	3
De 11 à 20 jours		10	10	6
De 21 à 30 jours		5	14	2
De 31 à 60 jours		18	10	9
De 61 à 90 jours		10	11	8
De 91 à 180 jours		17	34	23
Plus de 180 jours		15	15	24
Total		102	122	94

ORIENTATIONS	UNITE			Total
	Pouponnière			
	2018	2019	2020	
Accès à l'autonomie	0	0	0	0
CDEF Hors département	2	0	0	2
Centre d'accueil familial	0	1	2	3
Retour domicile parents	29	17	14	60
Autres établissements sociaux	4	5	3	12
Famille d'accueil	25	33	22	80
Famille d'adoption	5	9	12	26
Hospitalisation longue durée	0	0	0	0
Structure médico-sociale	0	0	0	0
Tiers digne de confiance	2	6	2	10
Centre parental du CDEF31	3	14	2	19
retour établissement d'origine	0	0	0	0
Dispositif d'interventions à domicile CDEF31	8	2	2	12
Autres unité du CDEF31	0	4	4	8
Dispositif Accueil Familial CDEF31	6	9	5	20
Total	84	100	68	252

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

	UNITE		
	Pouponnière		
Personnes accueillies	2018	2019	2020
Janvier	692	581	747
Février	598	607	722
Mars	686	708	730
Avril	561	655	679
Mai	636	667	697
Juin	681	755	660
Juillet	588	772	765
Août	519	778	871
Septembre	372	745	768
Octobre	419	759	739
Novembre	558	667	638
Décembre	548	706	666
Total	6858	8400	8682

A) Pouponnière

1. Présentation du service

a) *Présentation des quatre unités de la pouponnière*

Le pôle petite enfance comporte quatre unités d'hébergement, de 6 places chacune. Il accueille les enfants âgés de 3 jours à 3 ans, avec une répartition des enfants qui tient compte de leur développement psychomoteur et leur besoin psycho-affectifs. La répartition des enfants se fait donc par tranche d'âge par unité.

Sur l'année 2020, en raison de l'actualité sanitaire COVID, nous constatons une baisse des entrées. Le confinement et le manque de relation extérieure des familles a certainement généré une carence de signalements.

En revanche, nous faisons état de temps d'accueil plus longs, en raison des déficiences de possibles orientations des enfants.

Le projet de service s'articule autour de quatre axes majeurs :

- Organiser l'accueil des enfants avec bienveillance et informer leurs familles.
- Personnaliser la prise en charge, construire le parcours de l'enfant et assure sa continuité.
- Reconnaître la place des parents
- Optimiser la collaboration professionnelle et la contribution de chaque acteur de l'équipe pluri-professionnelle.

L'évaluation du projet de service fait le constat d'une amélioration de la place et du parcours de l'enfant. Nous tirons bénéfice du travail en équipe pluridisciplinaire.

Le travail de rencontre avec les parents reste l'axe à poursuivre. La mise à jour du livret d'accueil prévu sur l'année 2021 permettra une mise en relation plus cadrée et un outil de référence sur le temps du séjour.

Le réflexion 2019 sur l'accueil des pupilles a été opérante sur l'année 2020.

b) *Présentation de l'équipe*

En 2020, le nombre d'auxiliaires de puériculture au sein d'une unité est de 6. Les auxiliaires accueillent et organisent le séjour de l'enfant à la pouponnière, répondent aux besoins primaires de l'enfant dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elles contribuent par la tenue des classeurs, d'albums photos à laisser une trace dans la vie de l'enfant. Les auxiliaires assistent à toutes les réunions ; elles sont chargées de restituer le quotidien de l'enfant. Afin de favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles, les auxiliaires de jour assistent aux réunions de leurs collègues de nuit, une auxiliaire de nuit assiste à tour de rôle aux réunions pluridisciplinaires.

Le nouveau planning des auxiliaires mis en place en début 2020 reste à l'évaluation. En effet, en raison de la crise sanitaire, le planning des équipes a dû s'ajuster. Le passage en 12 heures sur la période de Mars à Juin 2020 afin d'anticiper la propagation de l'épidémie a mis en suspend l'évaluation.

L'équipe de puéricultrices (4,5 ETP) garantit le maintien ou la restauration de la santé des enfants, elles sont référentes d'une unité et en assurent toute la coordination, elles accompagnent les auxiliaires dans leurs pratiques professionnelles auprès des enfants, participent au PPA par les évaluations écrites et soutiennent les parents. Elles coordonnent tous les rendez-vous médicaux en lien avec le médecin du service.

Concernant l'organisation du travail des puéricultrices.

L'entretien des locaux est effectué par une équipe de cinq ASH. Elles ont la charge de l'entretien, la désinfection des locaux et du mobilier de toute la pouponnière, elles organisent le service des repas, du linge et de la dépense (approvisionnement) ; quatre d'entre elles sont référentes d'une unité (la 5eme est volante et remplace ses collègues). Depuis cette année elles participent aux réunions de conduites d'unités animées par les puéricultrices favorisant ainsi la coordination.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'un cadre, d'une assistante sociale, de deux psychologues à temps partiel, d'un psychomotricien, d'un médecin à mi-temps et d'un secrétariat. Des professionnels extérieurs interviennent auprès des enfants (kinésithérapeute, ostéopathe, orthophoniste) et complètent le plateau technique de la pouponnière. Cette pluridisciplinarité est indispensable à la prise en charge des enfants.

Unités des Papillons, Galopins, Chatons et Canillous	6 ETP Auxiliaire de puériculture par unité soit 24 auxiliaires de puériculture 1 ETP Puéricultrice référente par unité soit 4 puéricultrices
PROFESSIONNELS EN MISSION TRANSVERSE	2 ETP Educateur de jeunes enfants
EQUIPES DE NUITS	8 ETP Auxiliaire de puériculture
BIBERONNERIE	2 ETP Auxiliaire de puériculture
ENTRETIEN	5 ETP ASH
ENCADREMENT	1 ETP Cadre socioéducatif
PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX Sur l'établissement	0,75 ETP Assistante sociale, 0,90 Psychologues 0,50 ETP Médecin, 0,90 ETP Psychomotricien 0,75 ETP Secrétariat
PROFESSIONNELS EXTERIEURS	Kinésithérapeute, Orthophoniste, Ostéopathe

a. Réunions d'équipes

Plusieurs types de réunion sont mises en place :

- **Réunions cliniques par unités** : 1 fois toutes les trois semaines pour chaque unité avec la présence des professionnels qualifiés : médecins, psychologue et assistante sociale.
- **Réunions fonctionnement d'unité** : 1 fois tous les deux mois avec les professionnels de l'unité animée par la puéricultrice avec un professionnel qualifié si nécessaire.
- **Réunions de coordinations avec les professionnels de l'ASE** en fonction des besoins.
- **Réunions planning mensuelles** avec les auxiliaires des unités et de la biberonnerie.
- **Réunions techniques d'urgence (CTU)** : organisée à la demande d'une unité ou du responsable. Elle est pluridisciplinaire et ouverte à tous les services, elle permet une réflexion clinique sur une situation complexe, cinq réunions ont eu lieu en 2019, elles concernaient des enfants atteints de troubles du spectre autistique, de troubles importants de l'attachement. Elles ont contribué à la mise en place de Prise en Charge Individuelle (PECI)

b. Formations

En raison de la crise sanitaire, le plan de formation n'a pu être respecté dans sa globalité.

L'équipe auxiliaires de puériculture a bénéficié de GAP assuré par Enfant scop . Ces temps d'analyse de pratique ont permis aux participants de réfléchir sur le quotidien et les situations particulières de certains usagers.

D'autres sessions de formation ont été ponctuellement organisés sur les thèmes suivants

- Sensibilisation à la théorie de l'attachement
- Langue des signes
- Observation et échanges sur les pratiques d'accompagnement de l'enfant
- AFGSU (gestes et soins d'urgence)
- Guide file Serre file et exercices sur feux réels

c. Accueil de stagiaires

Le service sert aussi de terrain de stage pour différentes formations concernant les métiers de la petite enfance. La pouponnière a accueilli en 2020 : 8 stagiaires auxiliaires de puériculture de l'IFRASS¹, 1 stagiaire auxiliaire de puériculture du lycée Hélène Boucher, 3 stagiaires puéricultrice de l'IFRASS.

Les stagiaires AP sont accueillies sur les 4 unités (Canaillous, Chatons, Galopins, Papillons) et encadrées chacune par deux AP. Les stages sont de 4 semaines et comportent une journée à la biberonnerie. Chaque unité accueille donc 3 stagiaires par an.

Malgré la crise sanitaire, les stages ont été maintenus dans le respect des règles de protection.

d. Organisation des repas au sein de la pouponnière : la biberonnerie

Type de préparation	Quantité pour 2019	Quantité pour 2019	
		Pouponnière	Halte-Garderie
Biberons conditionnés par la pouponnière	21882	21882	629
Repas préparés	2786	2786	730

Pour la fabrication des biberons et des repas, l'auxiliaire de puériculture en biberonnerie doit respecter les protocoles transmis et les normes acquises. Il faut respecter les règles d'hygiène prescrites par la législation en vigueur et du HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point / Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise / méthodes et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments). Les repas et les biberons doivent être faits dans le respect des règles d'hygiène (habillage : charlottes, masques, blouses, sur chaussures et lavage des mains) ainsi que dans l'entretien du matériel utilisé (laveur désinfecteur et emballage du matériel), au quotidien, le matériel nécessaire à la fabrication des biberons doit être exclusivement lavé dans un laveur-désinfecteur aux normes hospitalières (un nouveau modèle sera commandé en janvier 2020) en attendant, les biberons sont nettoyés dans un lave-vaisselle à plus haute température. L'entretien des locaux est effectué par le service d'ASH du service quotidiennement. Une fiche de traçabilité recense tous ces éléments.

Concernant les repas, l'auxiliaire suit les fiches établies par les puéricultrices et le médecin pour l'alimentation des enfants.

Il existe différents laits comme le lait anti-régurgitation ou anti-colique de 1er et 2ème âge et différents régimes (purées, morceaux, viandes, sans viandes, sans porcs, avec une vigilance sur d'éventuelle allergie alimentaire).

Une fois les biberons et les barquettes prêts, les repas sont apportés sur la micro-crèche du Centre Parental et distribués sur la Pouponnière. Les réserves de la biberonnerie nécessitent un nettoyage des locaux une fois par mois.

Les agents de la biberonnerie aident sur les unités pour la prise des biberons ou les repas

Ils ont également comme mission l'établissement et la réception des commandes (biberons, tétines, lait, petits-pots, etc...) auprès du magasin. Ils font aussi les achats auprès du supermarché (sucettes, sièges-bains, etc...)

¹Institut de Formation Recherche, Animation Sanitaire et Social

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

La pouponnière du CDEF31 accueille 24 enfants en petits collectifs. L'évolution de notre institution avec la diversification des modes d'accueil permet de s'ajuster davantage aux besoins de chaque enfant. En effet, sur ce service les enfants peuvent être orientés vers des solutions autres que la collectivité, à savoir vers les dispositifs d'accueils familiaux, d'intervention à domicile (DAF et IAD) ou le Centre Parental.

La pouponnière a effectué 68 accueils en 2020

Déjà noté par le passé, nous observons toujours un nombre important d'accueil d'enfants de moins d'un an. Cela peut s'expliquer par le nombre de signalements effectués dès la maternité et aboutissant à un placement de nourrissons.

- **Répartition par sexe et âge**

- **Statut administratif des admissions**

Le nombre de mesures administratives (AP, Accueil Relais) reste stable. Comme indiqué en introduction, les mesures judiciaires ont connu une baisse sur l'année 2020.

- **Motifs d'admission**

Le nombres d'accueils pour raisons de carences éducatives et familiales connait une baisse.

Le nombre d'accueils pour faits de maltraitances restent stable.

Le chiffre d'enfants nés sous le secret a baissé.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Les orientations des usagers sur le DAF ont permis de maintenir les accueils des enfants de 3 jours à 3 ans au CDEF31 en dehors de la Pouponnière. En raison de la durée d'accueil plus longue sur cette année 2020, les unités « bébés » accusaient un sureffectif. Nous avons pourtant, maintenu les apparentements et les orientations en famille d'accueil lors du confinement.

Pour les apparentements : Les parents se présentaient au CDEF31 masqués portant une sur blouse pour les trajets dans les lieux communs. Face à l'enfant, ils montraient leur visage. L'enfant était changé, une toilette du visage et parties découvertes était faite à son retour sur l'unité. Ces gestes étaient faits avec délicatesse et bienveillance afin de ne pas être traumatique pour lui. Il ne fallait pas que les gestes sanitaires soient un frein à mise en relation de la famille naissante.

Les adaptations en famille d'accueil ont été écourtées à 3 jours :

Des photos de la famille d'accueil, de son domicile, ...étaient présentées à l'enfant en présence du psychologue de l'unité.

Le travail de coordination était orchestré par les puéricultrices. En l'absence de l'assistante social, le cadre socio-éducatif était en charge de la coordination administrative.

Jour1 : mise en relation de l'enfant et de l'assistant familial au CDEF 31 sur un temps de goûter ou repas.

Jour2 : Promenade avec l'auxiliaire référente, l'enfant et l'assistant familial.

Jour3 : Accompagnement de l'auxiliaire au domicile de l'assistant familial.

Le dernier jour, l'assistant familial venait chercher l'enfant au CDEF31. La rencontre avec le médecin de la pouponnière clôturait l'accompagnement.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

En 2019, les demandes d'accueil de deux MDS ressortaient plus particulièrement : celles de Bagatelle (14 accueils) et de La Faourette ((10 accueils). Pour l'année 2020, la demande la plus importante vient de Borderouge. Les autres MDS ayant effectués moins de 7 accueils vers la pouponnière.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

La baisse de 2018 était en lien avec l'ouverture de place en PAD sur le département. A nouveau en 2019, la pouponnière connaissait une forte activité et les dispositifs d'orientation (principalement en famille d'accueil pour ce public mais également en centre parental) étaient déjà saturés. L'augmentation du temps d'accueil en 2020, ne fait que confirmer cette carence d'orientation.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Depuis trois ans, les éducatrices de jeunes enfants sont en charge de missions transversales éducatives au sein de la pouponnière. Les deux grands axes de travail de cette équipe s'articulent autour de l'accueil des parents avec l'encadrement des visites au sein du service (cf. ci-dessus) et la réalisation d'actions éducatives auprès de tous les enfants accueillis.

- *Activités éducatives animées par les EJE*

Plusieurs évènements divers et variés ont égrené cette année 2020

En début d'année la pouponnière a dû évacuer de ses locaux en urgence (fuite de gaz) vers les locaux de la crèche du Conseil Départemental. Nous avons participé à ce transfert aller et retour avec la disponibilité et l'ajustements auprès des enfants et des parents. Nous avons assuré le travail de communication auprès des parents et un accompagnement rassurant auprès des enfants.

Dès le début 2020, nous avons dû mettre en place des contacts directs avec les référents ASE pour l'obtention des calendriers et informations du fait de la vacance de poste de l'assistante sociale jusqu'en juin (arrivée de Mme Azéma) Enfin, la crise sanitaire de la COVID et ses divers épisodes ont demandé des changements et des ajustements nombreux tout au long de cette année. De ce fait notre rôle à du évoluer au sein de nos deux axes de travail.

➤ L'accueil des parents et l'accompagnement des rencontres parentales

Outre l'aménagement des salles et la programmation des visites, nous avons dû mettre en place une information et une sensibilisation pédagogique pour la compréhension et la mise en place des protocoles sanitaires auprès des parents et des travailleurs sociaux extérieurs (ASE, Bibliothèque,)

Sur l'année 2020 et ce malgré un arrêt total des visites du 17 mars au 10 mai, nos taches ont connu un essor :

- 870 rencontres parentales ont été réalisées
- 204 accompagnements aux sorties
- 62 rencontres fratries mise en place

Tous ces accompagnements ont été réajustés en fonction des besoins relevés par les usagers et l'équipe pluridisciplinaire.

Nous avons aussi été sollicités en soutien des auxiliaires de puériculture sur les unités avec pour ces dernières, un passage en journée de travail de douze en raison de la crise sanitaire.

Notre rôle d'interlocuteur privilégié s'est donc poursuivi tout au long de cette année.

➤ Les actions éducatives

Nous avons pu proposer des activités en internes

- Ateliers autour de la motricité
- Peinture, musique,
- Organisation et préparation de repas partagés avec les enfants

Et des activités externes

- Ballade
- Pique-nique, promenade autour de lacs
- Visite caserne des pompiers
- Anima Park
- Maisons illuminées (Noël, sortie nocturne)
- Village du père Noël

Parallèlement nous avons accueilli et accompagné une stagiaire EJE pour son stage de fin d'année. De même nous avons gardé le contact « distancié » avec nos partenaires de la Bibliothèque Nomade et de l'association Z'Oiseaux Livre.

Nous espérons que l'élaboration du livret d'accueil pouponnière en équipe pluridisciplinaire à l'attention des parents et des professionnels pourra être finalisé et qu'une réelle réflexion et organisation pluri soient mises en œuvre afin d'améliorer l'accueil des parents et l'accompagnement des moments forts lors de la visite (retrouvailles, interrogations, séparation,) tant au niveau des parents que des enfants.

Répartitions des Visites / Sorties Sur la Pouponnière

Mois	Sorties	Visites Encadrées	Visites Médiatisées ASE	Visites Médiatisées CDEF	Visites Fratries	Prêt de salle autres services	Total
Janv-20	30	67	49	14	9	0	169
Févr-20	21	43	49	17	8	0	138
Mars-20	0	2	9	1	0	0	12
Avr-20	0	0	0	0	0	4	4
Mai-20	0	2	6	9	4	0	21
Juin-20	11	4	32	17	6	0	70
Juil-20	20	17	36	38	4	0	115
Août-20	28	15	40	40	5	0	128
Sept-20	40	31	42	19	4	0	136
Oct-20	32	32	43	27	5	2	141
Nov-20	10	22	31	20	7	6	96
Déc-20	12	14	30	30	9	7	102
	204	249	367	232	61	19	1132

L'accueil des familles est travaillé en pluridisciplinarité, cela est essentiel et permet de reconnaître et de faire vivre la place des parents.

Sur l'année 2020, 1132 visites et rencontres fratrie ont été réalisées sur les salles de la pouponnière (voir le tableau dans le bilan des EJE). Ce maintien d'activité malgré le confinement démontre que les parents bénéficient de plus de visites sur la semaine, que les visites sont aussi assurées de manière individuelle père/mère.

L'accueil de fratrie, plus important sur 2020, donne lieu à des prises en charge autour de la parentalité en alternance pour chaque enfant. Les mêmes parents viennent plusieurs fois dans la semaine afin de rencontrer leurs enfants individuellement.

Deux éducatrices de jeunes enfants sont chargées de l'accompagnement des familles et de la gestion des visites encadrées. Leurs interventions s'étendent aussi sur les départs et retours de visites ou sorties se réalisant à l'extérieur afin de permettre un repérage de début et de fin de rencontre pour les enfants concernés mais aussi pour « protéger » l'espace lieu de vie des autres enfants accueillis.

Quelques soient l'accueil ou la prise en charge réalisé, les éducatrices notent sur le classeur des enfants les informations qui participent à l'observation et à l'évaluation de la situation. Elles font une liaison orale auprès des unités de vie et des divers techniciens (puéricultrice, psychologue, médecin, assistante sociale ...) afin que la coordination entre ces divers acteurs permette une prise en charge globale et une continuité au plus près des besoins de l'enfant. L'assistante sociale et les psychologues médiatisent les visites en alternance avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de croiser les évaluations sur les compétences parentales. Ils notent aussi leurs observations dans le classeur de l'enfant ; toute ces informations renseignent le PPA et sont utilisées pour les notes préparatoires aux réunions et aux évaluations envoyées aux partenaires.

En lien avec le projet de service, les éducatrices réalisent des rencontres fratries. Ces rencontres sont mises en place dès lors qu'elles sont demandées et validées par l'équipe pluridisciplinaire au cours des réunions (auxquelles elles participent)

Elles réalisent des écrits qui seront directement intégrés dans les rapports d'observation ou des notes d'incident, dans tous les cas où cela est nécessaire et mènent des actions éducatives auprès de toutes les unités en collaboration avec les auxiliaires de puéricultures.

a. Type d'écrits réalisés

Les notes d'évaluations s'inscrivent dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement. Elles sont transmises aux partenaires concernés, (référents et responsables ASE).

- Note d'observations (faite durant les deux premières semaines d'accueil)
- Evaluation éducative, psychologique, médicale si besoin sont écrites avant toute synthèse (à trois mois d'accueil).
- Note de fin de séjour.
- Un suivi quotidien est noté dans le classeur de chaque enfant sur chaque unité.

b. Scolarité

Trois enfants ont bénéficié de scolarité en classe de maternelle à la rentrée 2020, dont deux sur des temps adaptés (2 heures quotidiennes en matinée)

Pour les plus petits (à partir de 15 mois), l'accueil se fait au Jardin d'Enfants, ce dispositif est une passerelle entre la crèche et l'école maternelle et propose aux enfants des temps d'éveil, de découverte où l'enfant s'expérimente dans les prés apprentissages de type périscolaire, manuel ou artistique.

Sur les unités, les auxiliaires s'appuient toujours sur le référentiel de pratiques professionnelles travaillé en 2016 qui sert de référence dans l'accompagnement des enfants.

Des thèmes sont approfondis : ajustement des espaces et matériels petite enfance (achats favorisant la motricité) ; sorties en plein air ; accompagnement à l'éveil, la socialisation et l'autonomie lors d'activités spontanées (possible avec l'augmentation du nombre d'agents) ; communication bienveillante (musique, bercements...).

Des thèmes nouveaux sont abordés : pratiques du portage en écharpe (plusieurs professionnelles font la demande de formations spécifiques) ; achats de hamac sur les unités de Bébé (favorisant la pratique d'enveloppement)

c. Santé

0.50 ETP de médecin de santé publique est dévolu à la pouponnière. Les parents sont ainsi systématiquement associés à la première visite médicale, des rendez-vous réguliers leurs sont proposés pendant toute la durée de séjours de leur enfant par les puéricultrices et le médecin.

De plus en plus d'enfants accueillis sur la pouponnière montrent des signes de grande fragilité et des problèmes de développements importants : augmentation de retards globaux, troubles de l'attachement, troubles autistiques, syndrome du bébé secoué.

L'accompagnement de ces enfants demande aux professionnels une grande disponibilité qu'ils ne peuvent apporter dans la gestion du quotidien des unités.

b) *Partenariats*

4. Situation clinique

Cette vignette relate certaines étapes de l'accompagnement d'un enfant accueilli sur le service de la pouponnière qui s'est déployé sur une durée de 13 mois.

Naël a trois semaines lorsqu'il est accueilli sur le service de la pouponnière. C'est un bébé né à terme et présentant un bon état de santé. Précédemment à son accueil en pouponnière, Naël était accueilli en centre maternel avec sa mère, Mme O.

Naël n'a pas été reconnu par son père biologique. Madame O. indique qu'il ne s'est pas impliqué dans l'accompagnement de la grossesse et dit ne plus avoir de lien avec lui.

Précédemment à sa grossesse, madame O. a connu un parcours d'errance. Aucun élément antérieur de suivi psychiatrique n'est connu. Elle donne peu accès à des éléments d'anamnèse.

La mesure de protection est ordonnée à l'appui des préoccupations des professionnels du centre -maternel suite à l'observation d'un état de santé psychique très préoccupant chez la mère.

Mme O. n'est plus en lien avec l'équipe et ne peut pas se saisir des conseils qui lui sont adressés. Elle apparaît sujette à des angoisses envahissantes, altérant sa perception et sa capacité à assurer les besoins primaires de son bébé. Lorsque l'équipe lui fait part de ses inquiétudes et de la nécessité d'un signalement, Mme O. comprend qu'une séparation d'avec son enfant va s'imposer. Elle quitte alors le centre maternel et adressant aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance « prenez le ».

I. **Les premiers temps de l'accueil de l'enfant.**

A son arrivée, Naël présente des signes de vigilance. Pendant plusieurs semaines, il exprime des phases de pleurs intenses et très fréquentes, de jour comme de nuit. Il a besoin de beaucoup de temps de portage lui permettant de s'apaiser en se sentant contenu. L'équipe prend soin de l'entourer de ses objets familiers, peluches, sucette, couverture.

Lorsqu'un enfant arrive à la pouponnière, il nous est souvent adressé en urgence. Parfois des liens peuvent être établis en amont mais le plus souvent, nous l'accueillons avec très peu d'éléments concernant son histoire et ses habitudes de vie. Très rapidement, l'équipe se mobilise pour échanger avec les partenaires puis avec les parents afin de retisser un peu de continuité là où il y a eu rupture.

En parallèle de ce temps de liaison, l'équipe d'auxiliaires de puériculture, au plus près du quotidien des bébés, apprend à le connaître, à s'ajuster à lui, par tâtonnement. Ce que chacune d'elle exprime ressentir auprès de l'enfant raconte quelque chose de « qui il est ». Une attention collective partagée à ce que l'équipe d'auxiliaires de puériculture accueille de l'enfant est donc nécessaire et nous enseigne beaucoup.

Myriam DAVID propose l'image d'un enfant « parachuté dans un pays étranger dont il ne connaît ni la langue, ni les us et coutumes ».

Comme pour chacun des enfants accueillis, une professionnelle référente est nommée au sein de l'équipe du groupe d'accueil. La pouponnière s'inspire sur ce point d'un des principes directeurs établi par les travaux de l'institut Pikler-Loczy à Budapest, à savoir que l'enfant séparé de ses premières figures d'attachement puisse éprouver une relation

privilegiée et continue avec un adulte tout au long de son accueil. Ceci dans le souci de soutenir auprès de lui le plus possible de continuité externe, support à la construction d'un sentiment de sécurité interne.

Le travail soutenu par l'équipe de la pouponnière en lien étroit avec celui de l'Aide Sociale à l'Enfance poursuit la mission d'aménager cette distanciation amenée par la situation de placement afin qu'elle ne soit pas une rupture totale. C'est un travail qui est soutenu collectivement. La mise en place de visites médiatisées parents-enfants accordée par le juge des enfants permet un espace privilégié pour accompagner une mise en sens pour l'enfant et ses parents.

I.1. Observation des interactions mère-enfant en visites médiatisées.

Des droits de visite dans un cadre médiatisé ont été accordés à Madame O. et définis à raison de deux visites d'1h par semaine par le service gardien (ASE). Elles sont assurées en alternance par les professionnels de l'ASE (référente, psychologue) et du CDEF (assistante sociale, psychologue).

Un projet d'accueil en unité psychiatrique mère-bébé est énoncé dès le début de la mesure sans certitude quant à sa faisabilité. Mme O. l'a bien à l'esprit et cela fait exister symboliquement un espace où mère et bébé sont pensés ensemble.

Madame O. est en demande pour voir son fils. Elle vient de manière très régulière et ponctuelle.

Pendant les premières semaines de rencontre, Madame O. est en difficulté pour entrer en lien avec son fils et avec nous. Ses modalités de relation et de contact avec Naël sont distantes et souvent non accordées à l'enfant. Bien que Mme O. tente de proposer une réponse à son bébé lorsqu'il pleure, le portage reste peu contenant. Madame O. s'isole du regard du tiers en lui tournant le dos. Elle peut rester debout figée dans la même posture pendant de longs moments.

Mme O regarde son bébé, ses vêtements, des parties de son corps mais son regard ne se porte pas vers lui de manière globale et soutenue. Naël recherche le regard du tiers. Il est capable de sourire et d'entrer en relation lorsqu'il le trouve. Peu de paroles lui sont adressées.

Des éléments de labilité émotionnelle sont observés. L'équipe de la pouponnière est décrite de manière très négative puis très positive dans la même séquence.

Lors de la mise en lien, elle trouve souvent que son enfant ne sent pas bon lors des visites alors que sa couche est propre ce qui interroge sur ses perceptions (hallucinations olfactives).

Les observations cliniques relevées permettent de faire l'hypothèse d'une structure de personnalité fragile.

II. La détresse de l'enfant dans les trois premiers mois d'accueil.

Naël a deux mois et demi. L'équipe travaille toujours autour de ses besoins de sécurisation affective et de contenance. Il a toujours beaucoup de périodes de pleurs, améliorées tout de même par un changement de lait. Il est en capacité de faire appel et trouve de l'apaisement lorsqu'il est porté. Sur le plan de l'éveil c'est un bébé tonique et éveillé. Il gazouille, sourit, manifeste du plaisir et de l'élan dans la communication. Les réveils nocturnes sont encore très fréquents. L'équipe répond à ses besoins de réassurance (bercements, paroles, présence).

Les capacités d'ajustement maternel repérés sont très fragiles à ce stade.

La projection d'accueil en unité mère-bébé s'éloigne. La rareté de ces lieux n'a pas permis aux recherches d'aboutir. A l'audience, Madame O. demande un accueil en centre maternel. Au vue des fragilités psychologiques repérées chez Mme O., ce projet n'est pas sollicité. La priorité est mise sur l'évaluation de la santé psychique de Mme O. et de son inscription dans un dispositif de soin psychique.

Un travail de liaison est fait auprès du service de périnatalité qui avait rencontré Mme O. et son bébé. La perspective d'un accueil en unité mère-bébé psychiatrique est une indication écartée. Après un temps d'échange, l'équipe propose de les revoir et de soutenir une indication de soin. Ce travail d'articulation à plusieurs facilite beaucoup l'accompagnement de Mme O.

La présence du tiers devient progressivement plus acceptée. Mme O. se montre sensible à l'attention partagée auprès de son enfant.

Mme O. peut s'interroger sur l'état qu'elle a présenté avant la mesure, décrire ce qu'elle ressentait. Elle reconnaît qu'elle ne se sentait pas bien, tente de s'approprier la construction d'un récit.

III. La progression maternelle et l'enfant en voie de sécurisation

Naël a 4 mois et demi. Il continue d'évoluer positivement sur son groupe d'accueil. Il parvient à y construire une base de sécurité. Son sommeil est de meilleure qualité. Il apparaît plus apaisé, moins vigilant pendant son sommeil. Ses phases d'éveil calme sont plus longues. Il explore son environnement et son développement psychomoteur correspond aux enfants de son âge. Il exprime des besoins d'accompagnement en individuel.

Les visites mère-enfant se poursuivent. Une évolution positive est observée. Madame O. a commencé un suivi psychologique et une démarche de prise de rdv en CMP est en cours.

L'état de santé psychique de Mme O. est plus stable. Elle sollicite les professionnels pour adresser des questions, s'intéresse au quotidien de son fils et accepte d'échanger avec l'auxiliaire de puériculture référente de son enfant. Cette possibilité de liaison est bénéfique pour l'enfant.

Le cadre enveloppant et sécurisant de la visite médiatisée permet que le lien mère-enfant s'enrichisse à l'appui d'interactions positives partagées. Mme O. peut davantage parler à Naël, le regarder. Elle prend plaisir à lui donner des soins (bain, biberon) ou à le promener. Une routine s'est installée.

L'opacité totale quant à l'accès à son histoire de vie et à ses relations familiales se lève. La grand-mère maternelle de Naël apparaît dans le discours de Mme S. de plus en plus fréquemment. Elle envisage une reprise de lien avec sa propre mère.

Les fragilités connues demeurent pour autant présentes et nous maintenons les réserves exprimées quant à ses possibilités à s'occuper de son enfant de manière continue dans une temporalité plus étirée que celle des visites.

Les moments de pleurs par exemple que peut présenter Naël sont encore difficiles à accueillir pour Mme O. Nous percevons une montée d'angoisse qui rend nécessaire le soutien par le tiers. Nous repérons dans ces moment-là un changement dans l'énonciation où l'on passe d'une parole adressée à l'enfant « tu veux... » à « qu'est-ce qu'il a, qu'est-ce qu'il me veut » d'une tonalité plus persécutive.

Nous établissons des liens réguliers avec le service de l'ASE afin de partager nos observations.

IV. L'évolution du parcours de placement vers un accueil en Centre parental.

Les visites continuent de se dérouler de manière harmonieuse. Naël y évolue sur des temps de jeu libre en présence de sa mère. Il vient la chercher du regard et nous partageons notre attention sur ses explorations et découvertes. Madame O. lui amène régulièrement des vêtements adaptés à sa taille et à la saison. Elle parvient à penser aux prochaines étapes de son développement (diversification alimentaire, étapes psychomotrices) au moyen de supports externes qu'elle consulte (internet).

Nous connaissons les fragilités psychiques de Mme O. Elles ont maintenant été évaluées dans le cadre d'une expertise. Nous savons que Mme O. souffre de troubles psychiques chroniques modérés et qu'elle peut retraverser des moments de fragilité.

Au regard de la demande soutenue de Madame O. d'être accueillie avec son enfant, des démarches de soin entamées et de la bonne évolution des rencontres mère-enfant, le juge des enfants ordonne une poursuite du placement judiciaire avec une modalité d'accueil en centre parental.

Afin de permettre un aménagement progressif pour la mère et l'enfant, des temps de visite encadrés plus longs et plus fréquents sont mis en place.

V. La tentative de vie commune

Une adaptation progressive au centre parental se met en place dès l'obtention d'une place. Naël a 9 mois.

Madame O. est fragilisée lors de ce passage au sein d'un accueil collectif. Elle rencontre de nouveau un moment difficile et n'est pas à même d'assurer la sécurité dont Naël a besoin lors des accueils. Les relations entre Mme O. et les professionnels de la pouponnière se détériorent. Mme O. peut se montrer agressive. Naël est de plus en plus agité, tendu et se montre très fatigué.

Cet accueil est suspendu après quelques semaines suite aux inquiétudes formulées par les deux équipes quant à l'état psychique de Mme O. et aux répercussions sur Naël.

Naël rejoint la pouponnière sur le même groupe auprès des professionnels qui le connaissent.

VI. Apaisement et reconnaissance d'un besoin d'étayage : vers un projet d'accueil familial pour l'enfant

Il est difficile pour Mme O. de réinvestir les visites au sein de la pouponnière après cette expérience éprouvante. Un travail de réflexion est mené pour construire un nouveau cadre de rencontres.

Un projet d'accueil familial est mis au travail en lien avec le service de l'ASE. Du temps est nécessaire pour élaborer ce qui vient de se vivre. Madame O. y est accompagnée.

Naël l'est aussi. L'équipe veille à lui permettre de retrouver de la sécurité dans le quotidien. Nous l'accompagnons chacun de nos places, au moyen de paroles et d'accompagnements bienveillants et sécurisants.

VI.1. Le lien parent-enfant à l'épreuve du confinement dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19.

Dans ce contexte où les visites sont complexes à remettre en place, l'annonce du confinement national marque un arrêt brutal dans notre quotidien à tous.

Durant cette période, les visites médiatisées sont suspendues pour tous. Passés les premiers instants de sidération, des modalités de lien avec les parents sont établies. L'équipe de la pouponnière transmet régulièrement des photos de l'enfant à sa mère (c'est une organisation générale mise en place pour tous, par l'intermédiaire du référent ASE). L'équipe des puéricultrices appelle Mme O. deux fois par semaine pour des transmissions détaillées.

Au bout de quelques semaines, Mme O. ne répond plus aux appels hebdomadaires. L'équipe lui laisse des messages. En lien avec le service ASE nous apprenons que Mme O. ne répond pas mais qu'elle écoute bien les messages laissés. Nous partageons avec le service ASE nos inquiétudes quant à la fragilisation du lien mère-enfant en l'absence de rencontres au vu du profil psychologique de Mme O.

Le travail de lien téléphonique soutenu par l'équipe rend compte du souci de maintenir présent le lien parent-enfant dans ce temps d'absence et de témoigner à Mme O. une reconnaissance de sa place de parent.

Naël est accompagné au quotidien afin de bénéficier d'un rythme repérant, de temps individuels qu'il réclame (promenades par exemple). Nous lui parlons de sa mère dans ce temps d'absence en faisant écho à des moments qu'il a partagés avec elle, Naël a sa photo au-dessus de son lit.

Une reprise de lien a lieu après neuf semaines d'interruption ce qui représente une temporalité très longue pour un si jeune enfant (perte de l'image de sa mère/effet de disparition). Un soin particulier a été donné pour accompagner l'enfant en amont, pendant et après ces retrouvailles éprouvantes. La reprise du lien a été amorcée.

L'accueil de Naël au domicile d'une assistante familiale pérenne s'est mis en place quelques temps après, à l'issue d'un temps d'adaptation progressive où Naël a été accompagné par sa référente.

Conclusion

Le service de la pouponnière a tenté malgré les discontinuités inhérentes au parcours de placement et à son évolution, de soutenir pour Naël une permanence et une continuité d'attention, de lieu et de personnes.

La possibilité d'un accueil mère-enfant a été tenté et éprouvée dans un cadre protecteur permettant d'être attentif et réactif face aux difficultés exprimées par la mère et par l'enfant. Le travail d'articulation en réseau partenarial a été un appui précieux et nécessaire.

Un travail de mise en sens a été soutenu afin que Mme O. puisse au travers de ce qui a été vécu, percevoir les limites de ce qu'elle peut accompagner pour son enfant et prendre un peu plus conscience de sa propre fragilité et de la nécessité de relais pour son enfant.

Au regard des besoins de Naël en terme de construction psychique et de sécurité affective, un accueil familial est apparu être la voie la plus favorable à son développement dans l'actuel.

Ce qui a été tenté pourra lui être raconté s'il souhaite un jour faire une démarche de compréhension et de subjectivation quant à son histoire.

5. Conclusion et perspectives

Comme noté sur le projet de service, la pouponnière fait face à différentes réalités parmi lesquelles :

- la spécificité de l'accueil des pupilles de l'Etat
- l'allongement des durées de séjour des enfants
- l'augmentation du nombre de bébés (moins de 6 mois)
- la complexification des situations familiales
- la fragilisation de la situation des enfants accueillis (bébés fragiles, problématiques de santé)
- l'augmentation des retards globaux de développement

Dans le cadre de la réécriture du projet de l'établissement 2020, le projet de service de la pouponnière est retravaillé, chaque fiche action est évaluée afin de questionner de nouvelles actions éducatives répondant au mieux à l'évolution du public. L'axe central du travail est porté sur le livret d'accueil destiné aux parents. Lors du rendez-vous conjoint avec l'assistante sociale et le cadre socio-éducatif du service, il permettra une présentation. L'entretien sera basé sur les objectifs de travail du lien parents/enfants dans la plus grande clarté et transparence.

II. Pôle enfance :

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2020
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Gaïa (à compter du 05/03/2018)	6	42	67	27	36	64	29	8
Genets / Las Tutos	6	1009	485	75	1015	486	75	8
Unité temporaire / Arc en ciel (à compter du 01/01/2019)	5			11			6	5
Totaux	17	1051	552	86	1051	550	110	21

- Répartition par sexe et âge

UNITE						
Age	Gaïa		Genets / Las Tutos		Unité Temporaire / Arc en Ciel	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
2 à 4 ans	2	2			5	2
5 à 6 ans	3	5			1	1
7 à 8 ans	3	4			2	0
9 à 10 ans	2	4	1	1	0	0
11 à 12 ans	0	2	8	2	0	0
13 à 14 ans	0	0	17	14	0	0
15 à 18 ans	0	0	10	22	0	0
	10	17	36	39	8	3
Total	27		75		11	

- Statut administratif des admissions

	Unité									Total
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité Temporaire / Arc en Ciel			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Accueil Provisoire	1	5	1	6	5	4			0	22
Accueil Relais	2	5	1	11	7	3			0	29
RPU (art/L223-2)	0	1	0	3	10	1			0	15
Réquisition Hors Département			0	0	0	3			0	
Réquisition	6	9	3	853	360	15			0	1246
OPU	3	6	0	17	9	2			1	38
OPP	7	22	10	40	64	24			2	169
JAE	23	19	12	76	29	23			8	190
Jugement des tutelles			0	3	1	0			0	4
Total	42	67	27	1009	485	75	0	0	11	1716

- Motif d'admission

	UNITE										
	Gaïa			Genets Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			Total	
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020		
	Accouchement sous X	0	0	0	0	0	0				0
Carrences éducatives et familiales	26	42	21	31	45	29			8		202
Exclusion du lieu de placement	4	0	0	3	6	1			1	15	
Faits de maltraitance	3	8	5	14	37	17			1	85	
Fugue hors département	0		0	0	0	2			0	2	
Fugue	0	1	0	107	70	5			0	183	
Hospitalisation détenteur autorisé	3	9	0	8	4	2			1	27	
Troubles du comportement	0	0	0	0	0	6			0	6	
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0	0			0	0	
Mineur isolé	0	0	0	824	304	4			0	1132	
Parents en GAV ou Injoignable	5	6	0	2	10	2			0	25	
Fin de GAV	0	0	0	8	8	1			0	17	
Rupture Familiale	1	1	0	5	1	3			0	11	
Errance	0	0	1						0		
DAF	0	0	0	2	0	0			0	2	
HAVRE	0	0	0	5	0	0			0	5	
Errance	0	0	0	0	0	2			0	2	
Villas ou autres unités du CDEF31	0	0	0	0	0	1			0	1	
Total	42	67	27	1009	485	75	0	0	11	1716	

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE									
	Gaïa			Genets Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			Total
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
	Janvier	0	6	0	115	62	11			
Février	0	3	2	104	60	6			1	
Mars	18	5	2	89	51	5			1	
Avril	5	10	0	82	58	4			0	
Mai	5	9	4	0	47	3			1	
Juin	1	4	3	58	33	12			0	
Juillet	1	4	0	63	58	1			0	
Août	1	3	2	0	0	12			0	
Septembre	3	4	2	107	35	10			0	
Octobre	4	8	7	81	18	2			2	
Novembre	0	3	2	89	14	8			1	
Décembre	4	8	3	53	10	1			0	
Total	42	67	27	841	446	75	0	0	11	

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE			Total
	Gaïa	Unité temporaire / Arc en ciel	Genets / Las tutos	
Auterive	2	0		2
Amouroux/ bonnefoy	0	0		0
Aucamville	1	0	3	4
Bagatelle	2	0	7	9
Balma	0	0	3	3
Basso cambo	1	1	4	6
Bellefontaine- lafourguette	0	0		0
Blagnac	0	0	3	3
Borderouge	2	1	11	14
Bouloc	0	3	1	4
Castanet	0	1	3	4
Cazeres	1	0	1	2
Cierp-Gaud	1			
Cd haute garonne	1	0	5	6
Colomiers	0	0	6	6
Empalot	4	1	1	6
Frouzins	0	0	5	5
La saudrune	0	0		0
La faourette	1	0	1	2
Minimes	0	0	1	1
Muret	2	1	1	4
Pont vieux	2	0		2
Rangueil	0	0	2	2
Revel	1	0	5	
Reynerie-saint simon	0	0		0
Saint jean	0	1	2	3
Saint gaudens	2	1		3
Salies-du-Salat	0	0	2	
Salvetat st gilles	0	0	1	1
Soupetard	0	1		1
Toulouse centre	1	0	2	3
Villemur	0	0		0
Service accueil mineurs isoles	0	0	5	5
Service adoption	0	0		0
Autres departements	3	0		3
Total	27	11	75	113

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE								
		Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel		
Durée de séjour		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
De 0 à 5 jours	0									
	1	3	3	3	0	257	10			0
	2	7	12	2	291	101	8			1
	3	3	6	0	56	26	2			0
	4	1	3	0	34	15	4			0
	5	0	0	1	26	6	0			0
De 6 à 10 jours		1	2	3	17	14	7			1
De 11 à 20 jours		4	12	3	23	20	7			0
De 21 à 30 jours		0	6	2	9	8	5			0
De 31 à 60 jours		7	15	5	26	27	15			1
De 61 à 90 jours		3	7	5	10	6	8			2
De 91 à 180 jours		7	4	7	5	2	6			2
Plus de 180 jours		6	3	5	5	3	3			4
Total		42	73	36	502	485	75	0	0	11

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE									Total 2020
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Acces a l'autonomie	0	0	0	0	0	0			0	0
Cdef hors departement	0	0	0	0	5	2			0	7
Centre d'accueil familial	0	0	7	1	0	1			0	9
Retour domicile parents	18	33	9	35	43	1			0	139
Autres etablissements sociaux	10	9	9	59	32	12			1	132
Famille d'accueil	3	5	3	4	9	5			4	33
DDAEOMI	0	0	0	314	89	1			0	404
Fugue	0	0	0	480	244	10			0	734
Hospitalisation longue duree	0	0	0	3	1	0			0	4
Structures medico social	0	0	0	40	1	1			0	42
Tiers digne de confiance	0	1	0	1	1	1			0	4
Pjj	0	0	0	3	0	0			0	3
Retour etablissement origine	0	0	0	0	19	1			0	20
Retour famille d'accueil origine	0	3	0	1	1	15			0	20
Dispositif iad	0	0	0	0	0	0			0	0
Dispositif accueil familial	5	11	1	9	9	0			1	36
Dispositif appartements mineurs	0	0	0	2	3	0			0	5
Dispositif havre	0	0	0	4	1	1			0	6
Dispositif escale	0	0	0	4	6	2			0	12
Hotel	0	0	0	0	0	0			0	0
Villas ou autres unites du cdef31	0	2	0	40	22	22			0	86
Total	36	64	29	1000	486	75	0	0	6	1696

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Nombre de journées	UNITE								
	Gaïa			Genets / Las Tutos			Unité temporaire / Arc en ciel		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	0	199	263	389	248	278			58
Février	0	184	266	313	264	190			143
Mars	328	193	225	333	348	237			161
Avril	389	193	180	327	409	233			148
Mai	410	258	217	376	333	229			149
Juin	504	299	240	504	333	183			150
Juillet	320	192	248	301	350	218			155
Août	213	251	259	291	374	202			155
Septembre	162	182	175	254	331	213			134
Octobre	209	178	162	316	410	188			169
Novembre	179	230	194	359	402	210			143
Décembre	157	297	235	283	462	248			155
Total	2871	2656	2664	4046	4264	2629	0	0	1720

A) Gaïa

1. Présentation du service

- a) **Présentation de l'unité**
- b) **Présentation de l'équipe**

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020
- Répartition par sexe et âge
- Statut administratif des admissions
- Motifs d'admission
- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans
- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements
- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

- a) **Médiations, supports d'accompagnement**
- b) **Partenariats**

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

B) Genêts – Las Tutos

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le service des Gênets disposait d'une capacité d'accueil de 8 places mixtes, 5 places pour des enfants de 10 à 14 ans et 3 places dévolues à l'accueil immédiat de mineurs jusqu'à 18 ans.

En septembre 2020, le service des Genêts a fermé au profit de la création du service Las Tutos. Ce service dispose d'une capacité d'accueil de 6 places mixtes pour des enfants de 10 à 14 ans.

Sur l'unité des Genêts, le groupe d'accueil s'organisait autour de deux couloirs de chambres genrées et d'une chambre centrale pour la résidence d'enfants nécessitant une proximité et une attention significative. Des espaces collectifs pour la restauration, les sanitaires, le ludique et le sportif complétaient la structuration des lieux. L'unité résidait au 425 route de Launaguet, au cœur de l'institution. Cette place lui permettait de bénéficier de l'ensemble du réseau interne mais elle mettait le groupe et les professionnels en grande difficulté du fait de l'agitation permanente induite par l'institution. Les 3 places d'urgence et le non-respect de la tranche d'âge 10-14 ans, induisant une présence importante de grands adolescents étaient aussi un facteur qui rendait la prise en charge du groupe compliquée. Ce sont ces éléments qui ont entraîné la fermeture du service.

La Villa Las Tutos est située à Mondouzille. Il s'agit d'une grande maison située à la campagne et entourée de champs. La situation géographique, la capacité d'accueil de 6 places et le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 ans ont permis un réel apaisement du groupe. La maison est constituée de parties communes, de deux salles de bains, 4 chambres, une buanderie et un bureau pour les professionnels. Deux espaces extérieurs couverts par des appentis permettent d'abriter des espaces repas et activités sportives.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe pluri-professionnelle se compose de 8 ETP assistants socio-éducatifs (issus de filières éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur sportif ou encore IDE), de 2.5 ETP maîtresses de maison et de 3 ETP veilleurs éducatifs. Un psychologue, une assistante sociale, une auxiliaire de puériculture, un infirmier, un médecin et une secrétaire éducative complètent ce collectif pour la dimension pluridisciplinaire. Un cadre hébergement et accompagnement coordonne et accompagne l'équipe.

A l'arrivée de chaque enfant un ou deux professionnels sont désignés comme étant coordinateurs du projet de l'enfant. Ces professionnels deviennent les interlocuteurs de référence pour l'enfant mais aussi pour les familles et différents partenaires. Le coordinateur a une fonction de fil rouge. Il produit les écrits nécessaires à la traçabilité du parcours de l'enfant et se rend disponible dans la mesure du possible pour les différents rendez-vous clés de l'accompagnement (audience, synthèse...). L'ensemble des professionnels de l'équipe éducative restent toutefois mobilisés dans la prise en charge au quotidien de chaque enfant.

Le planning prévoit un éducateur de matin, un en journée et deux en soir.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit tous les lundis après-midi de 13h30 à 17h. Sont présents lors de ces réunions hebdomadaires, l'ensemble de l'équipe éducative mais aussi le cadre hébergement et accompagnement, la psychologue, l'assistante sociale et un ou plusieurs professionnels du pôle santé. Ce temps de travail en pluridisciplinarité est essentiel afin de garantir une vision globale du projet pour l'enfant.

D'autres journées de travail en équipe pluridisciplinaire sont programmées afin de réfléchir, entre autres, au projet de service, aux médiations éducatives...

Tous les samedis, les éducateurs animent la réunion jeunes. Ce temps permet à chacun de s'exprimer sur ce qu'il vit dans le groupe, de réguler les relations, et d'élaborer des projets d'activités. Les enfants émettent également des propositions de menus à confectionner la semaine suivante. Un tableau d'expression libre a également été mis en place.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

Le nombre d'admissions a chuté de 85 % en 2020 pour une évolution quasi-identique du côté des sorties. Le service des Genêts a longtemps été « LE » service d'accueil d'urgence du CDEF. L'interruption de l'accueil des MNA le soir et le week-end explique en grande partie cette diminution des admissions. En 2019, le service a accueilli 304 mineurs isolés contre 4 en 2020. Le déménagement à Mondouzil est une autre cause explicative de cette baisse des admissions. En effet, la nouvelle Villa Las Tutos accueillera les situations d'urgences au même rythme que n'importe quelle autre Villa et ne sera plus le service repéré pour les accueils en urgence des 14-18 ans.

- **Répartition par sexe et âge**

Les moins de 14 ans représentent 57 % du public accueilli. 43% du public accueilli a donc plus de 14 ans ce qui met en évidence le non-respect de la tranche d'âge 10-14 ans. Le public est à 48% masculin et à 52 % féminin ce qui témoigne d'une bonne répartition de la mixité au sein du service.

- **Statut administratif des admissions**

Seulement 5 % des accueils interviennent dans le cadre administratif. Les 18 réquisitions correspondent à une particularité du département pour qualifier les réponses proposées aux jeunes fugueurs.

- **Motifs d'admission**

38% des mineurs accueillis le sont pour des carences éducatives portant atteinte à leur sécurité morale et affective et 23% pour des faits de maltraitance.

- **Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans**

Les mois de janvier et février et août et septembre concentrent respectivement 22% et 29% des admissions effectuées sur l'année. Chaque année une hausse des admissions est observée en janvier et septembre.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

Pour 32% des enfants accueillis le séjour n'a pas excédé 5 jours. 43% des enfants ont vécu sur le service plus d'un mois et 20% sont partis dans les deux mois après l'admission.

- **Orientations 2020**

29% des situations ont été réorientées en interne au CDEF sur une autre villa ou un dispositif. 23% ont été orientées vers un autre établissement ou une famille d'accueil et 13% sont parties en fugue. Enfin 21% sont retournées dans le lieu de placement d'origine.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

3. Accompagnements durant le séjour

a) **Médiations, supports d'accompagnement**

La dynamique et le contenu des journées varient fortement en fonction de la constitution du groupe et notamment de la scolarisation ou non de la majorité des enfants. Généralement, les matinées sont passées au service. Les jeunes vaquent à leurs occupations, cuisinent avec la maitresse de maison ou l'éducateur. Depuis l'ouverture de la Villa Las

Tutos, la totalité des repas est confectionnée sur place. La participation à l'élaboration des menus, à la confection des repas ou encore aux courses est devenue centrale dans le quotidien des enfants. Les après-midi sont plus propices aux sorties parc, lac ou temps sportifs. Le nouvel emplacement du service ne permet plus l'accès rapide au gymnase du CDEF mais l'équipe a pu découvrir de nouvelles ressources à proximité de la Villa qui permettent aux enfants de faire des sorties régulières dans les bois, dans un city stade...

Les activités payantes ou nécessitant plus de temps sont principalement organisées le week-end afin de permettre à tous les enfants d'y participer. Les temps de vacances scolaires permettent l'organisation de sorties mer ou montagne. Les enfants ont la possibilité d'être force de proposition pour l'organisation des sorties et ou activités.

Le renfort de l'équipe éducative avec 2ETP supplémentaires a permis de développer les activités et temps de prise en charge en individuel.

En, 2020 la crise sanitaire a impacté le fonctionnement du service. Le confinement a nécessité une réorganisation complète et globalement sur l'année le fonctionnement a été perturbé par la fermeture des différents lieux recevant du public.

b) *Partenariats*

Avec la nouvelle implantation du service le réseau de partenariat est à construire entièrement.

4. Situation clinique

Le service se distingue à travers sa culture de l'accueil et de l'accompagnement inconditionnel des enfants confiés. Le travail de l'équipe peut s'illustrer au travers de la situation de N. une jeune fille de 12 ans, accueillie fin décembre 2019. Son placement est ordonné suite à une mesure d'AEMO dont la famille n'arrivait pas à se saisir et au vu de la « parentalisation » de celle-ci.

Dès son arrivée au CDEF elle est accueillie par la cadre hébergement et accompagnement ainsi qu'une éducatrice du groupe. N. est en larmes car elle doit se séparer de son petit frère de 8 ans qui, lui, part en famille d'accueil. Lors de cet échange, elle est très fermée et triste mais lorsqu'elle aperçoit un garçon elle change d'attitude et cherche à se montrer. Cela viendra rapidement nous questionner dans sa relation avec les hommes.

N. intègre notre service qui est un groupe mixte et va avoir tendance à entrer en relation avec les garçons par la séduction. Elle est souvent dans des histoires conflictuelles et il lui arrive d'être impliquée dans des rixes, ou faire l'objet d'agression physique. Elle a pu avoir des conduites à risque notamment au niveau de la sexualité. En effet, chez N. la question du désir et du consentement était un sujet qui nous interpelait. Quand nous l'interrogeons sur cela elle nous en parlait comme si son corps appartenait à l'autre et non plus à elle. Ces événements-là se produisaient lors de ses fugues.

N. fuguait de manière récurrente sans prendre conscience de ses mises en danger. De plus, la dynamique et les jeunes du groupe incitaient N. à partir plus fréquemment.

Nous avons pu, dès son arrivée, travailler la question des mises en danger à travers différents outils. Le but étant de sensibiliser cette jeune sur les dangers de ses comportements à risque, tout en apportant une écoute attentive et bienveillante. Nous avons pu instaurer une relation de confiance, qui a permis à N. d'être à l'écoute de nos recommandations, elle qui était en recherche d'identification.

Egalement, au début de son accueil, N. refusait d'aller rencontrer la psychologue du service. Lorsqu'elle a commencé à s'ouvrir à l'équipe éducative, elle a également accepté d'aller revoir la psychologue en étant accompagnée par un éducateur.

Le processus de revalorisation porté par l'équipe pluridisciplinaire a permis à cette jeune du murir durant son accueil. Pour cela, les partenariats avec différents acteurs ont également joué un rôle primordial. Notamment celui de la gendarmerie, qui ont été très présent dans son accompagnement.

Même si le travail n'est pas achevé, tous ces éléments ont permis à N. de pouvoir se réapproprier son corps, de valoriser son image et son estime et d'identifier différents comportements à risques ou dangereux.

Concernant la scolarité, N. a pu se montrer assidue même lors des moments de fugues. Un incident est venu perturber son apprentissage, et elle ne s'est plus rendue au collège ce qui a entraîné une déscolarisation de plusieurs mois. Nous avons accompagné N. à suivre des cours avec l'enseignant spécialisé du CDEF, ce qui a ensuite débouché sur une réinsertion dans un collège de proximité. N. bénéficie d'un aménagement des cours personnalisés, et peut aujourd'hui, poursuivre son cursus scolaire.

Dans les liens familiaux, nous avons pu observer des relations parfois compliquée. Dès le départ, les liens étaient maintenus avec les 2 parents. N. bénéficiait de droits de visites chez son père et de visites libres avec sa mère. Nous avons remarqué que Mme était peu présente il y a 1 an de cela, et peu en lien avec sa fille. Elle était présente seulement lorsque nous l'informions d'évènements importants. Les fragilités sociales et psychique de Mme ne favorisaient pas la régularité du lien. Pendant le placement, nous avons pu travailler ce lien entre sa mère et l'équipe éducative. Le but étant de replacer Mme à sa place de parent afin de l'intégrer au projet d'accompagnement de N. On peut démontrer qu'aujourd'hui, les relations mère-fille sont plus régulières et continue de s'élaborer.

Par rapport à son père, très présent auprès de notre service dès son entrée au CDEF, les relations ont pu se dégrader. N. est partagée entre le désir de retrouver une place au sein du fonctionnement familial et la crainte d'être à nouveau confronté à un sentiment de rejet. Elle a cherché à plusieurs reprises à renouer le lien, mais la communication père - fille est complexe. En lien avec le service de l'ASE, nous avons tenté de rétablir la communication et de faire en sorte que le discours du père soit plus valorisant, encourageant.

En n'allant plus chez son père, N. s'est éloignée de son petit frère M. C'est quelque chose qui affecte énormément N. Elle maintient une relation assez régulière avec sa sœur chez qui elle a pu aller se réfugier lorsqu'elle fuguait. Cependant, elle reconnaît la mauvaise influence qu'elle peut avoir auprès d'elle. Les relations fraternelles sont également maintenues et travaillées, pour que N. puisse s'épanouir dans son cercle familial.

N est aujourd'hui accueillie depuis plus d'un an au CDEF. L'évolution positive de la situation ces derniers mois avec une interruption des mises en danger et une reprise de la scolarité devrait permettre à l'ASE de construire un projet avec une orientation vers un autre lieu de placement pérenne correspondant aux besoins de N.

5. Conclusion et perspectives

L'année 2020 a été l'année du changement. La fermeture du service des Genêts induite par les difficultés rencontrées depuis plusieurs années laisse place à la mise en place d'un tout nouveau projet. Le recentrage autour de la tranche d'âge 10-14 et la réduction considérable des accueils d'urgences qui venaient sans cesse perturber l'équilibre du groupe permet déjà un réel apaisement. L'emplacement de la Villa en pleine campagne est également un atout majeur dans la prise en charge et l'accompagnement des enfants accueillis. L'équipe a également connu de nombreux mouvements et va pouvoir aujourd'hui se construire autour de ce projet. La mise en place d'un poste de coordinateur devrait permettre à cette équipe de jeunes professionnels de trouver les appuis nécessaires à l'élaboration d'outils permettant d'organiser et structurer l'organisation du service et l'accompagnement proposé.

C) Unité temporaire – Arc en ciel

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

L'Unité arc-en-ciel a été créée en 2020 pour l'accueil d'un enfant autiste. L'équipe s'est constituée au fur et à mesure et selon les accueils qui se sont fait au sein de l'unité. L'unité arc en ciel pouvait accueillir maximum 5 enfants. La tranche d'âge allant de 3 à 7 ans. L'unité était au sein de la pouponnière. Les locaux n'étaient pas adaptés à l'accueil d'enfant trop âgés. Car l'aménagement de l'espace a été pensé comme celui d'une pouponnière. Tous les espaces de vie sont dans une pièce unique ce qui a complexifié l'accompagnement des enfants. Les perspectives pour 2021, sont le déménagement de l'unité et l'aménagement des espaces.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équité arc-en-ciel s'est vu augmenter au fil du nombre d'accueil. Elle est pluridisciplinaire (ES /ME/AES/EJE). Ces différents profils permettent de travailler des axes d'accompagnement spécifiques et complémentaires. Il a été dédié à cette unité une psychologue à mi-temps, une maîtresse de maison et une équipe de nuit. L'accent a été mis sur la continuité entre les équipes de jour et les équipes de nuit.

Egalement, un partenariat avec le jardin d'enfant a été fait selon les situations des enfants. Cela a permis de travailler des temps séquentiels et des emplois du temps individualisé répondant au besoin des enfants.

Aussi, il y a des liens importants avec le coordinateur scolaire du CDEF afin de travailler à l'inscription des enfants dans un parcours scolaire ordinaire.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

Le service a permis l'accueil de 11 enfants sur l'année 2020, pour une capacité de 7 accueils. Les profils des enfants amènent à des parcours d'accompagnement plus long au sein de l'unité.

- **Répartition par sexe et âge**

La majorité des enfants accueillis sont des garçons (73%), âgés globalement de 2 à 8 ans.

64 % des enfants accueillis sont âgés de 2 à 4 ans.

- **Statut administratif des admissions**

La majorité des orientations réalisées au sein de l'unité Arc-en-ciel concernent des mesures de jugement d'assistance éducative (73%).

2 placements sont effectués dans le cadre d'OPP et un seul accueil est assuré dans le cadre d'une OPU.

- **Motifs d'admission**

73% des motifs d'admission concernent donc, en lien avec le tableau précédent, des carences éducatives et familiales. Le placement réalisé dans un contexte d'urgence répond à l'hospitalisation du détenteur de l'autorité.

Enfin, les 2 accueils assurés dans le cadre d'une OPP, renvoient à une exclusion du lieu de placement des parents pour un et des faits de maltraitance pour l'autre.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Les accueils ont augmenté progressivement le long de l'année, avec 5 entrées effectués au mois de Janvier, à la création de l'unité, puis 2 accueils assurés en février et mars, amenant à la charge complète des 7 effectifs au mois de mars 2021.

Des départs et de nouvelles entrées en mai (1) puis octobre (2) et Novembre (1) ont permis de maintenir l'activité de l'unité avec un effectif moyen de 7 enfants accueillis.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

3 accueils ont été effectués par la MDS de Bouloc.

Pour les 8 autres orientations, elles ont été réalisées par des MDS de manière diffuse, à savoir la MDS de Basso Cambo, Borderouge, Castanet, Empalot, Muret, Saint Jean, Soupertard et la MDS de Saint gaudens.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

L'hébergement d'urgence prévoit des accueils de 3 mois, pour permettre l'observation et l'évaluation de l'évolution des enfants, renouvelable 3 mois si besoin.

Les accueils durant l'année 2020 ont été assurés de 3 à 6 mois pour 5 enfants et plus de 6 mois pour 4 enfants qui sont toujours accueillis au sein de l'unité en cette fin d'année 2020.

Ces durées de séjour restent longues pour ces enfants, qui ont besoin de projets plus stables pour évoluer et grandir, notamment sur cette tranche d'âge de 2 à 4 /8 ans.

- Orientations 2020

4 enfants ont été orientés en famille d'accueil pérenne, dans le cadre des projets d'orientations, 1 au sein d'un autre Etablissement social type MECS.

1 enfant a été orienté en cours de parcours vers une Assistante familiale du dispositif DAF du CDEF.

Ce dispositif alternatif a été créé en 2017 pour répondre à des besoins d'accueils d'urgence autres que le collectif.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

L'équipe utilise les emplois du temps individuel de chaque enfant en ayant une attention particulière sur les besoins de chacun. Les visuels sont importants. Il est aussi utilisé les autres outils institutionnels. Un travail de visualisation au travers les pictogrammes et les couleurs sont mises en place. Chaque enfant se voit désigner un animal et une couleur à son arrivée afin d'avoir des repères pour sa chambre, pour son espace personnel et pour ses affaires de toilette.

En fin d'année 2020 le projet pôle enfance a débuté avec l'unité Gaïa. Il s'agit de mettre en place à compter de 2021 le pôle enfance qui sera composée Gaïa avec des enfants de 3 à 6 ans et l'unité arc-en-ciel accueillant des enfants de 6 à 10 ans.

b) Partenariats

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

Pour 2021, il y a le déménagement dans des locaux plus adaptés à la tranche d'âge des 6 -10 ans. L'unité arc en ciel se trouvera dans le prolongement de l'unité Gaia. La perspective du pôle enfance avec un travail commun et une harmonisation des projets dynamise les deux équipes de jour et de nuit. La mutualisation humaine et matérielle sera également favorable à l'accompagnement des enfants. Les réunions communes entre Gaia et Arc-en-ciel seront mises en place afin de créer un collectif de travail sur l'enfance de 3 à 10 ans. Ce travail collaboratif permettra également de travailler aux relations entre les fratries et permettre des passerelles plus facilitantes pour les enfants de 6 ans. Leur orientation sur Arc-En-Ciel sera étudiée en lien avec leurs compétences psychosociales pour intégrer un groupe de pairs plus âgé.

III. Internats adolescents :

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2020
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Villa Launaguet	6	93	106	51	92	108	50	6
Villa Revel	6	37	79	70	37	79	72	5
Villa Saint-Alban	6	50	55	42	51	55	43	
Villa Négrenneys	6	50	74	61	50	62	62	6
Totaux	24	230	314	224	230	304	227	17

- Répartition par sexe et âge

UNITE								
	Villa Launaguet		Villa Revel		Villa Saint-Alban		Villa Négrenneys	
Age	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin
8 à 12 ans	1	0					1	
13 à 14 ans	11	0				7	10	7
15 à 16 ans	23	0	28			26	8	22
17 à 18 ans	16	0	42			9	3	10
	51	0	70	0	0	42	22	39
Total	51		70		42		61	

- Statut administratif des admissions

UNITE												
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Accueil Provisoire	3	1	2	2	3	2	0	1	0	0	1	0
Accueil Relais RPU (art/L223-2)	3	1	2	2	1	0	0	1	3	0	1	6
Réquisition hors département	1			0	0	1	1	0	0	1	0	0
Réquisition	40	75	23	15	13	12	12	47	27	12	47	22
OPU	5	2	4	1	1	3	0	1	4	0	2	2
OPP	10	6	4	1	13	8	5	12	26	5	12	19
JAE	29	21	13	26	21	11	18	14	10	18	14	12
Jugement des tutelles	2		3	3	1	0	1	1	0	1	1	0
Total	93	106	51	50	55	42	37	77	70	37	79	61

- Motif d'admission

	UNITE												Total
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Accouchement sous X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213
Carreances éducatives et familiales	11	19	23	12	25	14	7	14	42	7	14	25	11
Exclusion du lieu de placement	1	1		0	1	1	1	1	0	1	1	3	48
Faits de maltraitance	2	2	1	2	11	10	0	4	0	0	4	12	119
Fugue	11	23	9	11	12	4	4	13	9	4	13	6	1
Fugue Hors Département				0	0	5				0	0	2	
Hospitalisation détenteur autorisé	1			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178
errance			3	0	0	4				0	0	0	
Mineur isolé			12	13	2	0	24	45	12	23	42	5	123
Parents en GAV ou Injoignable	65	56		1	1	0	0	0	0	0	0	0	9
Fin de GAV	0	1	3				0	0	4	0	0	1	34
Rupture Familiale	2	4		2	7	3	1	2	1	2	5	5	0
DAF							0	0	0	0	0	0	0
HAVRE							0	0	0	0	0	0	4
Troubles du comportement				0	0	1				0	0	0	
Villas ou autres unités du CDEF31							0	0	2	0	0	2	755
Total	93	106	51	41	59	42	37	79	70	37	79	61	1495

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	7	15	16	7	4	1	5	10	5	3	7	9
Février	10	10	6	3	2	2	0	3	3	5	8	8
Mars	12	9	5	2	4	1	3	12	11	4	13	5
Avril	5	7	2	4	4	3	6	8	3	5	7	1
Mai	12	8	1	3	4	1	2	5	6	4	6	3
Juin	4	7	0	2	4	3	0	4	1	5	6	5
Juillet	5	10	4	5	6	3	3	3	7	5	6	9
Août	11	14	3	0	6	2	5	1	9	8	2	6
Septembre	3	4	1	3	6	8	2	5	6	0	6	5
Octobre	4	3	3	3	6	9	5	15	9	2	5	1
Novembre	12	6	7	10	6	5	3	7	7	5	3	7
Décembre	8	13	3	8	3	4	3	6	3	4	5	2
Total	93	106	51	50	55	42	37	79	70	50	74	61

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				Total
	Villa Launaguet	Villa Saint-Alban	Villa Revel	Villa Négrenays	
Auterive	2	2	0	0	4
Amouroux/ bonnefoy		2	1	3	6
Aucamville		1	2	2	5
Bagatelle	3	3	3	0	9
Balma			0	4	4
Basso cambo		4	1	2	7
Bellefontaine- lafourguette			0	0	0
Blagnac	1	4	0	6	11
Borderouge	2	1	4	1	8
Bouloc		1	0	2	3
Carbonne		1		1	
Castanet	2	1	1	0	4
Cazeres	2	2	2	2	8
Cd haute garonne	6	4	0	5	15
CD Haute Vienne		1		1	
CD Oise		2		1	
CD Paris		2		1	
Colomiers	1		2	2	5
Empalot		1	2	2	5
Frouzins	1	2	6	3	12
La saudrune			0	0	0
La faourette	1	2	4	3	10
Minimes	5		4	2	11
Muret	2		0	2	4
Mdph			0	0	0
Paf blagnac			0	0	0
Pont vieux		1	1	0	2
Rangueil		1	0	1	2
Reynerie-saint simon			0	0	0
Saint jean	2		2	1	5
Saint gaudens	1		1	4	6
Salies-du-Salat		2		0	
Salvetat st gilles	1	2	3	2	8
Revel			1	0	
Soupetard			2	0	2
Toulouse centre			0	0	0
Villemur			0	0	0
Villefranche				1	
Service accueil mineurs isoles	16		27	6	49
Service adoption			1	1	2
Autres departements	3		0		3
Total	51	42	70	61	224

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE											
		Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys		
Durée de séjour		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
De 0 à 5 jours	0	18	22							12			
	1			12	5	3	7	3	26	14	10	14	6
	2	19	31	13	8	5	9	12	5	2	6	11	9
	3	3	15	5	1	5	2	4	5	3	7	9	6
	4	7	12	3	4	3	1	6	1	1	2	4	1
	5	3	4	1	1	1	2	4	0	1	0	4	1
De 6 à 10 jours		3	3	1	1	4	2	7	0	5	5	4	7
De 11 à 20 jours		12	3	4	6	7	4	7	5	9	5	5	6
De 21 à 30 jours		4	2	1	3	3	2	4	1	4	0	2	6
De 31 à 60 jours		11	3	3	8	8	6	3	2	12	4	9	6
De 61 à 90 jours		8	1		10	4	5	4	3	2	4	4	1
De 91 à 180 jours		7	10	4	6	11	6	7	4	0	7	10	7
Plus de 180 jours		3	2	4	4	1	4	3	6	1	7	5	5
Total		98	108	51	57	55	50	64	58	66	57	81	61

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE												Total 2020
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Acces a l'autonomie	0	0	0	1	3	1	0	0	0	1	0	0	6
Cdef hors departement	1	2	1	0	3	1		0	0	1	1	2	12
Centre d'accueil familial	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Retour domicile parents	3	7	7	2	11	5	4	6	19	6	7	10	87
Autres établissements sociaux	30	15		19	13	4	14	16	20	16	20	11	186
Famille d'accueil	0	0	0	4	1	2	0	0	0	0	1	2	10
DDAEOMI	17	41	9	2	2	2	13	7	4	5	5	2	109
Fugue	28	18	13	8	13	15	8	6	24	10	24	17	184
Hospitalisation longue duree	3	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	7
Structures medico social	0	1	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	5
Tiers digne de confiance	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Pjj	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	5
Retour etablissement origine	0	7	3	0	0	4	0	0	0	2	2	4	22
Retour famille d'accueil origine	3	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	7
Dispositif iad	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Dispositif accueil familial	1	1	0	4	3	0	2	2	0	2	5	3	23
Dispositif appartements mineurs	2	7	0	5	3	2	1	1	0	1	1	0	23
Dispositif havre	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	4
Dispositif escale	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	1	5
Hotel			0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Villas ou autres unites du cdef31	2	4	4	2	2	1	2	4	3	3	2	7	36
Total	92	108	50	50	55	43	45	42	72	48	70	62	737

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

UNITE												
	Villa Launaguet			Villa Saint-Alban			Villa Revel			Villa Négrenneys		
Personnes accueillies	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	238	198	229	202	207	212	230	176	201	209	176	219
Février	188	178	201	206	175	191	196	170	193	174	170	211
Mars	241	220	212	234	206	164	196	222	206	195	222	256
Avril	234	227	200	232	232	162	215	178	188	215	178	247
Mai	215	186	197	227	228	172	247	231	189	205	231	202
Juin	199	168	189	213	201	171	227	212	173	193	212	201
Juillet	182	174	216	220	197	224	229	222	194	213	222	218
Août	157	177	218	247	178	206	215	194	174	227	194	200
Septembre	187	155	182	178	197	198	210	168	133	213	168	219
Octobre	190	105	199	194	219	157	195	154	152	213	154	218
Novembre	190	105	195	185	196	211	195	92	184	216	92	219
Décembre	190	105	192	201	255	185	200	206	184	224	206	223
Total	2411	1998	2430	2338	2236	2253	2355	2019	2171	2273	2019	2633

A) Villa Launaguet

1. Présentation du service

- c) *Présentation de l'unité*
- d) *Présentation de l'équipe*

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020
- Répartition par sexe et âge
- Statut administratif des admissions
- Motifs d'admission
- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans
- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements
- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

- a) *Médiations, supports d'accompagnement*
- b) *Partenariats*

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

B) Villa Saint-Alban

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

La villa Saint-Alban est restée encore cette année une villa accueillant uniquement des jeunes filles.

Le groupe de jeune fille a beaucoup évolué durant cette année.

Certains accueils ont été long en raison de profil complexe, de situation familiale ne permettant pas de travailler le lien. Aussi, cela a été rendu possible dans un premier temps par un montage avec le sanitaire.

La villa Saint-Alban a une capacité d'accueil de 6 places. Il s'avère qu'en fin d'année, la villa s'est vue doté un appartement permettant de travailler l'autonomie. Le temps donné n'a pas permis à ce jour de travailler le contenu de cet accueil différent de celui déjà connu. Il doit apparaître dans les perspectives et avancements de réflexion pour l'équipe et pour l'année à venir.

L'axe de travail durant cette année a été dans la même lignée que les années précédentes. Les questionnements éducatifs ont été autour de la prostitution, des actes délinquants. En parallèle de cette réflexion de fond depuis plusieurs années il y a l'accompagnement au quotidien qui a été questionné. Des temps communs ont été organisé au niveau de l'institution pour travailler cette thématique. La place de l'éducatif dans un accueil d'urgence, où s'arrêter dans l'investissement pour permettre de sortir du dispositif et être accueilli dans un lieu plus pérenne et plus stable.

b) *Présentation de l'équipe*

Durant l'année 2020 l'équipe éducative a été composé de 8 professionnels (ES/ME/AMP/IDE/BPEJEPS). La nouveauté a été d'accueillir une personne diplômée infirmière d'état. Le travail est en cours de réflexion sur les place et rôle d'un infirmier sur un collectif. Ces différents métiers doivent apprendre à travailler ensemble, avoir un socle commun, avoir un même vocabulaire ainsi que les mêmes repères. Ce travail se fait lors des réunions afin d'organiser les objectifs de travail et d'accompagnement à destination des jeunes.

Durant l'année il y a eu aussi différents changements, changement de cadre socio-éducatif changement au niveau des psychologues et aussi de l'équipe de jour. La stabilité a été au niveau de l'équipe de nuit et de l'assistante social.

Tout cela a fortement déstabilisé les équipes.

L'équipe éducative se réunit tous les jeudis de 13h30 à 17h. Régulièrement il y a les groupes d'analyse de pratique afin de permettre à l'équipe d'avoir un espace de pensée différent.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

La villa Saint-Alban a accueilli 42 adolescentes sur l'année 2020 (55 en 2019, 50 en 2018). Le nombre d'entrées a diminué tout comme le nombre de sorties (43) ; suite à l'augmentation de l'année dernière, ces chiffres se rapprochent de l'activité des années précédentes : 50 en 2018 et 49 en 2017.

- **Répartition par sexe et âge**

La spécificité de la villa est l'accueil exclusif de jeunes adolescentes dont une grande majorité est âgée de 15 à 16 ans (26)

La question de l'accueil d'adolescent (déjà travaillée par le passé) reste en suspens, la réflexion lors de l'écriture du projet de service permettra de valider ou pas cette orientation institutionnelle.

- Statut administratif des admissions

Les admissions sous le statut administratif (Accueil provisoire) sont stables sur les trois dernières années mais restent une minorité : 2 à 3 par an.

77 % des mesures sont judiciaires ; OPP ou JAE pour la plupart. Il faut noter l'augmentation d'accueils de jeunes mineures en fugue hors département (2 en 2019, 5 sur 2020).

- Motifs d'admission

Déjà souligné par le passé, les chiffres concernant les admissions au motif de carences éducatives restent la majorité (33%).

En 2019, l'augmentation du nombre d'entrées pour maltraitance était en augmentation, sur 2020 ce chiffre se stabilise (10 contre 11 l'année dernière), l'hypothèse avancée est que les nombreuses places ouvertes en PAD ont absorbé les situations de négligences éducatives, les placements en institutions restent majoritairement sur un statut judiciaire.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Ces chiffres montrent un équilibre sur les 7 premiers de l'année et une accélération dans les admissions sur les quatre derniers mois. Le faible nombre d'accueils (7) d'avril à juin est à mettre sur le compte d'un dispositif d'accueil temporaire (SAUS 31) créé par le Conseil Départemental en raison de la crise sanitaire.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

La lecture des chiffres laisse apparaître un penchant d'admissions provenant des MDS de Bagatelle, Basso cambo et Bellefontaine-Lafourquette.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

21 accueils sont de courtes durées (21), il s'agit ici de mineures en fugue dans le département ou hors département, 14 jeunes ont été accueillies sur une durée de trois mois. 15 accueils l'ont été sur une durée supérieure dont 5 au-delà de 6 mois ; ce sont des prises en charges de jeunes filles aux profils complexes nécessitant des constructions d'accompagnements multi partenariales.

- Orientations 2020

Les chiffres montrent une certaine stabilité avec ceux de l'année dernière, le nombre de fugue reste élevé ; 4 à 5 orientations l'ont été vers d'autres établissements sociaux ou aux domiciles des parents. Les orientations internes sur les dispositifs alternatifs ont baissé : 2 cette année sur les appartements autonomes et un sur le dispositif du HAVRE.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Durant le temps de confinement, l'équipe éducative a été innovante et créatrice de contenu éducatif au quotidien. Plusieurs ateliers ont été proposés. Pour exemple il y a eu le maintien du jardinage et de l'aménagement de l'espace vert de la villa. Aussi régulièrement il y a eu de mise en place des activités sportives. Une éducatrice a initié la médiation canine auprès des jeunes filles. Cette initiative a eu pour effet que l'éducatrice se forme à la médiation de manière professionnelle. Chaque jeune fille avait son emploi du temps individualisé qui lui était donné en fin de semaine pour se projeter sur la semaine à venir. Cet outil mise en place est devenu pérenne.

b) *Partenariats*

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

A compter de 2021, la Villa Saint-Alban est dotée d'un appartement dans une résidence privée. Cela augmente d'une place la capacité d'accueil, qui est alors de 7 places.

L'appartement alloué à la villa va permettre de travailler différemment le projet de l'enfant. Un travail doit se poursuivre sur le profil et l'accompagnement particuliers de l'adolescent accueilli dans cet appartement.

Va être de nouveau mis au travail la notion de mixité sur la villa.

C) Villa Revel

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

La villa éducative « REVEL » accueille en urgence des adolescents âgés de 14 ans à 18 ans. Notre mission est à la fois d'accueillir, d'évaluer et d'investiguer leurs situations singulières. Au-delà du simple accueil d'urgence, le service a vocation de permettre l'orientation vers d'autres structures extérieures et/ou sous d'autres modalités de prise en charge œuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'articulation autour des projets d'orientation est co-construite avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de Haute Garonne.

La villa se situe 183 route de Revel, 31400 Toulouse. Elle dispose d'un jardin, d'un garage ainsi qu'une dépendance qui fait office de buanderie. Il est à noter que le garage a été réhabilité en salle d'activités sportives et de jeux, offrant un espace de détente et défoulement pour ces jeunes ayant parfois besoin de s'extérioriser physiquement.

Ces adolescents sont placés et orientés dans le cadre de l'urgence, suite à un jugement en Assistance Educative (J.A.E.).

Ce placement peut être réalisé sous différentes modalités :

- Réquisition à personne
- R.P.U. (art- L223)
- Ordonnance de Placement en Urgence (O.P.U)
- Ordonnance de Placement Provisoire OPP
- Accueil relais
- Accueil Provisoire (A.P).
- Capacité d'accueil et répartition des places

Le service éducatif de la villa « REVEL » accueille et accompagne tout au long de l'année dans le cadre de l'urgence, six garçons.

La villa se compose de 4 chambres dont trois chambre double et une chambre simple pour une capacité totale de 6 places. A ces 6 places, il faut en ajouter une dernière dit « d'urgence », qui est un lit d'appoint. Cette 7e place en sureffectif est utilisée afin de pouvoir accueillir en urgence, sur une courte période un adolescent, n'ayant aucune autre orientation et en attendant de pouvoir trouver une meilleure solution en interne ou en externe.

En 2020, comme l'année précédente, dans de très rares cas, cette septième place a été occupée pour permettre l'accompagnement d'un adolescent dont la situation critique nous obligeait à le prendre en charge pour une durée limitée.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe éducative est composée aujourd'hui de 8 ETP (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, animateur sportif...). L'équipe éducative se compose de 8 ETP éducateurs, cette année sur la villa il n'y a aucun agent à temps partiel et donc (soit 8 X 1.00 ETP). A cela s'ajoute la présence d'une maitresse de maison qui est salariée à temps partiel (0.80 ETP) ainsi que 2,5 ETP intervenant en qualité de surveillants de nuit. L'institution a aussi revu le temps d'intervention des psychologues des internats passant de 0.25 ETP à 0.50 ETP. Leur temps a donc été doublé permettant à la fois d'augmenter leur présence sur les unités, leurs prises en charges et atelier. De plus ce temps supplémentaire a permis d'apporter un étayage, des temps d'échange beaucoup plus importants pour les équipes (ayant aussi des besoins de plus en plus importants au regard de l'augmentation des profils complexes).

Cette année a été marquée par deux changements au sein de l'équipe. Tout d'abord une augmentation significative de 2 ETP, afin d'éviter le travail isolé (générant une certaine insécurité, au regard des problématiques importantes rencontrées quotidiennement).

Chaque éducateur partage la responsabilité d'un ou plusieurs jeunes en qualité de coordinateur de projet de l'adolescent. Celui-ci est plus particulièrement en lien avec le référent ASE, mais aussi auprès des familles, de l'école et tout acteur direct ou indirect du jeune permettant de l'accompagner au mieux.

Cette coordination à deux renforce la co-responsabilité de l'équipe éducative et permet un suivi de proximité ainsi qu'un relais en cas d'absence du coordinateur.

De plus, nous avons une nouvelle fois diversifié le profil des agents de l'équipe éducative, en ajoutant celui d'infirmier ayant un cursus tourné vers la psychiatrie et celui d'animateur sportif. Il était important au regard des profils de plus en plus complexes ayant des troubles psychiatriques de s'entourer de professionnels pouvant enrichir l'équipe et apporter une prise en charge multimodale. Il permet d'apporter un nouvel éclairage et faire aussi « jonction » avec le travail du psychologue.

L'animateur sportif permet aussi de diversifier les temps d'accompagnement à travers de nouvelles médiations, permettant aux adolescents d'être en mouvement et dans une autre forme de travail éducatif.

Autre acteur important de la villa, le psychologue a pour mission d'évaluer et proposer une prise en charge des adolescents. De plus, il permet aux équipes de prendre de la distance et apporter un regard clinique sur la prise en charge des jeunes.

La maîtresse de maison a été cette année encore présente tant sur les tâches liées à son poste, que celles plus éducatives. Elle est vue par toute l'équipe éducative de la villa comme la « colonne vertébrale de la villa », apportant un véritable soutien à l'équipe ainsi qu'aux adolescents accueillis.

Le roulement du planning d'équipe prévoit, à minima, la présence de deux éducateurs le matin (7h-14h30) et de deux éducateurs le soir (14h-22h). De plus, il peut arriver qu'un éducateur soit présent en complément de 10h à 17h, permettant de faire la jonction entre les deux roulements et faciliter certains accompagnements et prises en charges. Les veilleurs de nuit assurent (seuls ou en binôme), la sécurité des jeunes entre 22h et 7h du matin. Ils apportent une réelle continuité éducative avec l'équipe de jour. Les transmissions entre les deux équipes facilitent une continuité éducative adaptée du suivi et des problématiques rencontrées de jour comme de nuit.

- Temps de réunion

L'équipe éducative se réunit tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 au 425 route de Launaguet.

Lors de ces réunions hebdomadaires, sont présents :

- Le chef de service éducatif
- L'équipe éducative de la villa
- A minima un représentant du pôle santé (généralement l'infirmière ayant en charge la villa, mais le médecin peut aussi être présent)
- La psychologue du service
- L'assistante sociale du pôle adolescent

Cette pluridisciplinarité est essentielle et permet de traiter les sujets avec ouverture et distance, afin de mettre en place le suivi le plus adapté possible pour nos jeunes.

Depuis septembre 2018 et l'arrivée du nouveau chef de service, une journée de réflexion en équipe a été mise en place tous les 6 mois, permettant à l'équipe de se mettre en réflexion, voir repenser l'accueil afin de s'adapter au profil des jeunes qui nous sont orientés. Il est important d'entretenir cette réflexion afin de répondre aux évolutions de nos accueils. Cette année, une réunion supplémentaire a été programmée permettant d'être sur des cycles de 4 mois et non de 6. Cependant, cela reste encore trop peu pour se donner les moyens de construire des ateliers, des outils, ou retravailler « sa pratique » pour s'adapter à notre public. Il serait important de pouvoir se permettre d'en faire plus régulièrement, afin de pouvoir lancer des projets et faire un suivi plus régulier. Il est important de pouvoir maintenir une dynamique de réflexion et de travail continue.

Un Groupe d'Analyse des Pratiques se tient toutes les six semaines, en présence de l'équipe éducative, de la Maîtresse de maison et quand cela est possible d'un veilleur de nuit. Le cadre est généralement présent pour la première et la dernière séance.

L'équipe éducative a pu participer aux synthèses organisées mais aussi à des commissions de réflexion internes et externes à l'établissement.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

Nous avons accueilli 70 adolescents, au sein de la villa REVEL sur l'année 2020. A noter au 1er janvier 2020, la présence de 5 jeunes sur le service.

Après une année 2019 durant laquelle nous avons accueilli 2 fois plus de jeunes que la précédente, nous pouvons observer une certaine stabilisation, voire une légère régression avec 9 accueils en mois par rapport à l'année N-1. Nous pouvons à nouveau observer l'importance des accueils de très courte durée (de 0 à 5 jours), représentant à eux seuls la moitié des accueils. Malgré tout, 12 des 26 accueils n'ont même pas passé une nuit sur la villa et sont partis en fugues avant.

Les accueils les plus représentés sont sur 1 jour (14), de 31 à 60 jours (12) et de 11 à 20 jours (9).

Il est important de remarquer que les accueils de 91 à plus de 180 jours sont passés de 10 sur les deux dernières années à seulement 1 pour l'année 2020. C'est assez remarquable d'observer une telle diminution et nous permet de croire que notre service s'est inscrit dans une réelle prise en charge d'urgence, soit des accueils de plus courtes durées.

- **Répartition par sexe et âge**

La villa Revel accueille uniquement des garçons. Sur les 37 entrées en 2018, nous avons accueilli :

- 28 de 15 à 16 ans

- 42 de 17 à 18 ans

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année précédente, nous n'avons accueilli que des adolescents ayant à minima 15 ans, soit l'âge correspondant à notre accueil. L'année précédente nous avons accueilli 19 jeunes de moins de 14 ans. Etonnamment nous n'avons accueilli aucun jeune de 14 ans cette année.

Contrairement à l'année N-1 nous avons accompagné majoritairement des adolescents ayant un âge compris entre 17 et 18 ans. Au final, nous avons eu une moyenne d'âge bien plus élevée que l'année précédente, avec des accompagnements jusqu'à majorité.

- **Statut administratif des admissions**

Le nombre d'admissions cette année est deux fois supérieure à l'année passée. Ils ont été accueillis sous différentes modalités :

- 3 accueil relais

- 10 dans le cadre d'un JAE

- 4 dans le cadre d'une OPU

- 27 dans le cadre d'une réquisition à personne

- 26 dans le cadre d'une OPP

Sur 70 entrées, le motif d'entrée le plus important reste à nouveau la réquisition à personne (27)(mais de façon moins marquée par rapport à l'année N-1), mais suivi de près par les OPP (26). Ces deux seuls statuts représentent à eux seuls le trois quart des entrées. Loin derrière nous retrouvons les JAE (10), les OPU (4) et enfin les accueils relais (3).

- **Motifs d'admission**

Contrairement à l'année N-1, les mineurs non accompagnés ne représentent plus la majorité des accueils en 2020, avec seulement 12 accueils contre 45, l'année précédente (soit 4 fois moins). Nous pouvons imaginer que cette diminution importante peut s'expliquer par l'ouverture d'un grand nombre de places dans diverses structures. Par rapport à l'année précédente les carences éducatives représentent très largement la majorité de nos accueils (3 fois

plus que N-1). L'augmentation est très significative et peut être expliquée par une représentation beaucoup moins importante des MNA, mais aussi un confinement qui a eu un impact réel.

La création du service Escale en septembre 2018, a permis de juguler en partie cette augmentation constante.

Il est à noter que nous avons accueilli 4 adolescents dans le cadre d'une fin de garde à vue, mais aussi deux jeunes suite à une fin de prise en charge sur une autre unité du CDEF.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Une nouvelle fois, cette année se veut différente des précédentes par une répartition des entrées plus équilibrée.

Le premier, troisième et quatrième trimestre est sensiblement équivalent avec un nombre d'accueil d'environ 20 adolescents. Le deuxième trimestre par contre s'est limité à 10 accueils, cette période a été marquée par le confinement lié au Covid et l'ouverture de structures, afin de compenser nos capacités d'accueil plus limitées (ex SAUS).

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Le service le plus concerné par l'orientation vers la villa éducative REVEL est une nouvelle fois celui du SAMI (38% des orientations), qui est en charge des mineurs non accompagnés. C'est une tendance propre aux villas adolescentes garçons (la majorité des MNA étant des garçons). La MDS de Frouzins est la deuxième source d'orientation mais ne représente que 8% des demandes d'orientations.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Sur les 70 jeunes accueillis entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

- 33 jeunes ont été orientés ou sont partis en fugues dans les cinq premiers jours (soit 42%)
- Comme l'année précédente 72% des accueils ont été orientés avant la fin du premier mois
- Seulement 1 seul accueil a duré plus de 6 mois

Nous observons cette année une augmentation très sensible des séjours de 31 à 60 jours (+600% par rapport à l'année N-1) ainsi que de 11 à 20 jours (soit +180% par rapport à l'année N-1).

Depuis trois ans, nous n'avions pas connu si peu de séjours de 6 mois et plus.

- Orientations 2020

Durant l'année 2020, trois motifs principaux d'orientations se trouvent être plus représentés que les autres. Ce sont les fugues qui se trouvent être la majorité des sorties (33%). Durant les trois dernières années, nous avons pu observer une diminution du nombre de fugues (10 en 2017, 8 en 2018, 6 en 2019). Cependant, 2020 a vu une forte augmentation du nombre de fugues (24 ce qui représente une hausse de 400%).

Juste après les fugues, nous retrouvons l'orientation vers un autre établissement social (28%), qui avait été jusque-là le motif le plus représenté sur les deux dernières années. Enfin, nous retrouvons le retour au domicile (26%), qui est en très nette augmentation ces trois dernières années.

Compte tenu de certaines situations et à défaut d'une orientation plus pérenne vers le secteur associatif habilité, 4 garçons ont dû être orientés sur différentes modalités de prise en charge interne au CDEF31 :

- 1 dispositif escale
- 3 sur une des villas

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Depuis 2018, nous étions sur une tendance de diminution du nombre de journées par rapport aux deux années précédentes. Cependant, cette année nous observons sur l'année une augmentation de 152 journées par rapport à

l'année N-1. Malgré tout, sur les 12 mois seulement 4 mois un nombre de journées plus important que l'année précédente. Mais sur ces seuls 4 mois se sont concentrés cette augmentation de 152 journées supplémentaires.

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Accompagnements individualisés

L'ensemble des situations accueillies au-delà de trois semaines ont donné lieu à une note de premières observations, et à une ou plusieurs notes préparatoires aux réunions de synthèse pour les accompagnements au-delà de trois mois.

Scolarité :

L'accompagnement à la scolarité fait partie intégrante du travail de l'équipe éducative auprès des jeunes accueillis. Le coordonnateur pédagogique du CDEF31 est très souvent sollicité pour une évaluation et un accompagnement à la re-scolarisation. Il est important que le jeune puisse s'investir dans sa scolarité ou projet professionnel. Nous faisons des points réguliers avec les établissements scolaires ou d'apprentissage, afin de travailler en liens avec les équipes.

Santé :

Les divers accompagnements au Pôle santé interne au CDEF31, aussi bien que vers des professionnels extérieurs (médecins généralistes, kiné, hôpital de jour...) représentent également une part très importante du travail éducatif, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Activités de jour :

Nous avons repensé la salle du rez-de-chaussée, afin de proposer une salle d'activités sportives, avec des tapis de sol, des altères et un sac de frappe dans le but de pratiquer la boxe avec les jeunes. Sport dans lequel les éducateurs peuvent travailler les notions de respect, de fair-play et de gestion du contrôle de soi.

Cette salle est un lieu essentiel permettant de médiatiser au travers d'activités sportives des actions éducatives.

Les problématiques liées au Covid nous ont obligé à repenser nos activités d'extérieur, en usant de structures internes et externes disponibles tel que les city-stades ou notre salle de jeux.

b) *Partenariats*

ARPADE

ARPADE est un partenaire important pour accompagner certains de nos jeunes connaissant des addictions plus ou moins importantes. Nous accueillons une majorité de jeunes ayant des addictions importantes tant au niveau de l'alcool que de la drogue. Cette addiction est autant soutenante pour ses adolescents ne supportant pas les angoisses liées à leur situation, qu'un réel frein à l'avancement et la continuité de leur projet.

Ce travail nous apparaît essentiel pour accompagner au mieux ces adolescents, cependant, il est toujours compliqué et fragile qu'ils acceptent de travailler ce trouble.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont nos jeunes qui ont pu se voir à nouveau désirant et à ce titre se mettre en action.

Etablissements scolaires :

Que ce soit lycée, école, CFA, et d'autres établissements scolaires ou professionnels, nous essayons d'entretenir avec eux les meilleurs rapports possibles, pour que nous puissions partager nos informations, facilitant de fait, sa prise en charge ainsi que son accompagnement. De plus, en ayant cette continuité éducative et cet échange, le jeune prend conscience du cadre qui l'entoure, nous permettant de travailler de pair dans le but de proposer la meilleure cohérence possible.

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

La villa REVEL a connu depuis septembre 2018 une réelle continuité et pérennisation de son cadre, ce qui n'était pas le cas depuis quelques années. Des questions de fond ont pu être remises au travail telles que la refonte de la prise en charge des accueils. Cependant, l'équipe reste encore instable et a besoin d'asseoir une certaine dynamique, afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions et de faire avancer les questions de fond et de forme. Il sera important pour l'année qui arrive comme pour la précédente, de pouvoir multiplier les prises en charge au travers des médias et de travailler la question des partenariats. Il est important de pouvoir mieux travailler les partenariats afin de permettre une ouverture plus importante de nos jeunes qui restent en manque de perspectives. De plus, la situation de pandémie est venue nous confronter à une certaine réalité et des problématiques inattendues. Nous avons tenté de faire que cette situation ayant des répercussions conséquentes tant pour nos adolescents (tant fonctionnelles que psychiques), que l'équipe puisse être moteur et offrir des espaces de réflexion. Il était important de pouvoir s'adapter et concevoir autrement les prises en charges.

D) Villa Negreneys

1. Présentation du service

- a) **Présentation de l'unité**
- b) **Présentation de l'équipe**

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020
- Répartition par sexe et âge
- Statut administratif des admissions
- Motifs d'admission
- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans
- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements
- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

- a) **Médiations, supports d'accompagnement**
- b) **Partenariats**

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

I. DISPOSITIFS POUR ADOLESCENTS : HAVRE,
SAM, ESCALE

II. DISPOSITIFS 0 – 18 ANS/ DAF, IAD

TABLEAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2020

- Activité 2020

UNITE	Capacité	Entrées									Sorties									Présents le 31/12/2020
		2018			2019			2020			2018			2019			2020			
		Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Entrées par unité du CDEF31	Entrées directes	Total entrées	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	Sorties sur unité du CDEF31	Sorties directes	Total sorties	
Interventions A Domicile	20	11	32	43	4	29	33	11	34	47	0	28	28	11	23	34	6	36	46	20
H.A.V.R.E	8	5	21	26	7	18	25	10	10	22	0	25	25	5	17	22	7	13	24	6
Appartements pour Mineurs	10	10	18	28	13	2	15	10	3	13	6	27	33	2	6	8	3	15	18	
Accueil Familial	27	143	61	204	264	62	326	196	54	250	132	61	193	241	81	322	188	65	253	21
ESCALE	27		87	87		157	157	7	81	88	63		63	0	141	141	1	82	83	21
Unité spécifique Adolescents								0	2	2							1	1	2	
Totaux	92	169	219	388	288	268	556	234	184	422	201	141	342	259	268	527	206	212	426	68

- Répartition par sexe et âge

Age	Interventions A Domicile		H.A.V.R.E		Appartements adolescents		Accueil Familial		ESCALE		Unité Spécifique Adolescents	
	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Feminin	Masculin	Féminin
0 à 3 ans	12	4	0	0			48	35	0	0		
4 à 6 ans	6	4	0	0			15	4	0	0		
7 à 12 ans	6	1	0	0			29	12	0	0		
13 à 14 ans	1	2	1	0			14	12	5	0		
15 à 16 ans	3	1	4	10	2		16	40	49	0	1	1
17 à 18 ans	3	2	2	5	3	8	4	18	33	1		
Usager mère			0	0				3	0	0		
	31	14	7	15	5	8	126	124	87	1	1	1
Total	47		22		13		250		88		2	

- Statut administratif des admissions

	Unité																	Total
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements Mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2020		
Accueil Provisoire	12	8	16	1	1				1	18	17	14						88
Accueil Relais RPU (art/L223-2)	0	1						2	1	21	11	18						54
Réquisition	0			4	1		1			13	6	6	2	5	1			39
OPU	0		2			1				8	8	2	2	1				24
OPP	3		4	3	4	2	1	2	3	15	85	46	40	51	8			267
JAE	28	24	23	15	18	18	24	10	7	121	161	157	40	93	59		2	800
Jugement des tutelles	0			1	1		2	1	1	5	34	1	3	7	20			76
Pupilles	0					1				1		2						4
Hors département	0									2	1	2						5
Total	43	33	47	26	25	22	28	15	13	204	326	250	87	157	88	2	1366	

- Motif d'admission

	UNITE																Total 2020	
	iad			havre			appartements pour mineurs			accueil familial			escale			Unité spécifique Adolescents		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2020		
Accouchement sous X	0									1		2						2
Carreces éducatives et familiales	43	30	45	2	22	19	6	11	12	131	284	231			3	2		312
Exclusion du lieu de placement	0				1		1			6	4	3						3
Faits de maltraitance	0	2								6	17	2						2
Fugue	0			2						7	4	1	2		1			2
Hospitalisation détenteur autorisé	0									7	4	5						5
Mères accueillies au Centre Parental CDEF31	0									21	2							0
Mineur isolé	0				1		20		1	6	1	1	85	155	83			85
Parents en GAV ou Injoignable	0									6	1	1						1
Fin de GAV	0																	0
Rupture Familiale	0				1	2	1	4		10	6							2
Errance	0			22		1				3	3	3		2	1			5
Trouble du comportement	0	1										1						2
Autres services CDEF31	0																	0
Total	43	33	47	26	25	22	28	15	13	204	326	250	87	157	88	2	1366	

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE																	Total 2020
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE			Unité pour Adolescents		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2020		
Janvier	1	2	3	3	4	2	2	2	0	2	27	23		20	4		32	
Février	5	3	10	3	1	2	0	1	0	23	28	9		11	8		29	
Mars	3	3	2	1	1	1	1	2	1	25	34	22		13	7	2	35	
Avril	2	1	0	3	5	1	0	2	1	16	23	22		19	1		25	
Mai	0	3	1	2	1	2	6	1	0	16	33	34		16	2		39	
Juin	2	4	5	2	4	1	3	0	2	17	31	34		11	13		55	
Juillet	3	7	4	5	1	1	10	1	1	14	23	30	15	17	7		43	
Août	10		1	0	1	4	2	1	0	11	19	14	7	6	8		27	
Septembre	1	3	7	2	2	2	0	1	2	21	25	28	5	8	6		45	
Octobre	4	3	2	1	1	3	1	2	3	19	30	14	19	21	9		31	
Novembre	8		4	2	0	2	1	0	1	27	28	16	24	2	14		37	
Décembre	4	4	6	2	4	1	2	2	2	13	25	4	17	13	9		22	
Total	43	33	47	26	25	22	28	15	13	204	326	250	87	157	88	2		

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE						Total
	Interventions A Domicile	H.A.V.R.E	Appartements mineurs	Accueil familial	ESCALE	Unité Spécifique Adolescents	
Auterive	0			12			12
Amouroux/ bonnefoy	1		1	7			9
Aucamville	7	1	1	6			15
Bagatelle	2	2	1	24			29
Balma	2			1			3
Basso cambo	1			7			8
Bellefontaine- lafourguette							0
Blagnac	3	2	2	9			16
Borderouge	3	1		9			13
Bouloc				8			8
Carbonne		1		3			
Castanet			1	5			6
Cazeres		1	1	5			7
Cd haute garonne		1			3		4
Cierp Gaud				1			
Colomiers		1	1	6			8
Empalot	3	2		5			10
Frouzins	3	3		9		1	15
La saudrune							0
La faourette	3			43			46
Minimes	1			5			6
Muret				19			19
Pont vieux	4			2			6
Rangueil	1			4			5
Revel		3		1			
Reynerie-saint simon							0
Saint jean	4	1	2	6			13
Saint gaudens				4			4
Salies du Salat				10			
Salvetat st gilles	1	1	1	10			13
Soupetard	1			3			4
Toulouse centre	4		1	11			16
Tournefeuille	1						
Villemur							0
Service accueil mineurs isoles	0		1	1	85		87
Service adoption	0	2		13		1	15
Autres departements	0			1			1
Total	47	22	13	250	88	2	422

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

		UNITE																												Total 2020					
		Interventions A Domicile				H.A.V.R.E						Appartements Adolescents						Accueil familial						ESCALE							Unité spécifique Adolescents				
		2018		2019		2020		2018		2019		2020		2018		2019		2020		2018		2019		2020		2018		2019			2020				
Durée de séjour		Venant du collectif CDEF31	Entrée directe	2020																															
De 0 à 5 jours	0					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	
	1					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0		
	2					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
	3					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
	4					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5					1	1	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6 à 10 jours	0	1	1		1	0	1		1	0	0	0	9	0	1		1	22	12	25	5	11	10	3	7		2	0	0				12		
11 à 20 jours	0	3	2		2	4	0	2	1	1	2	0	2	0	0		0	10	5	6	10	8	7	3	14		22	2	13				24		
21 à 30 jours	0	0		1	1	2	1	1	1		0	1	0	3	0	0	2	1	1	1	3	6	4	4	3	13		18	1	4			12		
31 à 60 jours	7	5		2		4	1	3	1	4	3	2	2	0	0	0	4	1	8	6	7	9	3	3	7	26		61	3	30			40		
61 à 90 jours	3	4	1	2	1	5	1	5	0	2	0	4	0	2	2	0		2	1	6	5	1	6	2	1		31	1	11			26			
91 à 180 jours	0	12		3	4	10	3	7	0	6	4	3	5	2	2	1	3	0	10	5	14	6	6	7	4		9	2	10		2	32			
Plus 180 jours	2	9		21	2	9	0	7	3	2	0	1	5	6	1	1	1		9	1	3	3	1	7			2		3			20			
Total		12	34	4	29	10	35	7	27	6	16	9	11	15	24	5	3	10	3	150	63	263	63	195	55	24	63	0	157	9	75	0	2		

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE																Total 2020
	Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil familial			ESCALE			Unité spécifique Adolescents	
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2020	
Accès a l'autonomie	0	1		4	1		3	1	3			2	1		1		6
Adoption												1					1
CDEF hors département	0									1	2	1					4
Centre d'accueil familial	0		1								2						3
Retour domicile parents	7		20	8	10	9	1	1	3	8	21	8					48
Décès			1														1
Autres établissements sociaux	19	5	15	6	5	5	13	4	10	12	22	18	82	157	76		124
Famille d'accueil	0		1							27	28	28	2				29
DDEOMI	0									3							0
Fugue	0				1		1		1	6	3	4	2		4		9
Hospitalisation longue durée	1			1										1			2
Structures medio social	0									1					2		2
Tiers digne de confiance	1						1			2	1	2					2
Pjj	0		1	3		1	1							1	1	1	4
Retour établissement origine	0			1							2				1		1
Retour famille d'accueil origine	0	17							1			1					1
Dispositif IAD	0									6	1	1					1
Dispositif accueil familial	0	2	1														1
Dispositif appartements mineurs	0			1	2					7	6	8					18
Dispositif havre	0	1							1	9	4	1				1	2
Dispositif escale	0											3					3
Hôtel	0														1		1
Villas ou autres unités du cdef31	0	8	6	1	3	9	13		1	111	230	175			2		193
Total	28	34	46	25	22	24	33	8	18	193	322	253	87	159	83	2	

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

		UNITE															Total 2020	
		Interventions A Domicile			H.A.V.R.E			Appartements mineurs			Accueil Familial			ESCALE				Unité Spécifique adolescents
Nombre de journées		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020		2020
Janvier		199	625	518	159	177	234	90	153	342	257	729	761		848	459		2314
Février		248	501	437	197	165	223	112	161	255	154	685	767		797	303		1985
Mars		394	552	680	217	172	234	124	169	275	347	826	908		820	464	30	2591
Avril		428	546	669	184	174	265	178	217	254	374	656	900		776	480	31	2568
Mai		433	578	554	182	233	226	239	238	279	427	651	1031		860	457	62	2609
Juin		306	495	512	148	180	101	248	221	255	478	721	908		750	496	60	2332
Juillet		335	557	591	241	225	139	278	239	256	543	577	796	212	807	615	62	2409
Août		435	559	501	278	244	184	269	248	241	480	582	634	285	763	539	32	2131
Septembre		498	549	595	238	259	208	295	253	201	429	615	698	275	508	452		2154
Octobre		414	594	536	227	265	211	318	312	197	524	688	779	545	654	338		2061
Novembre		441	570	487	226	210	281	291	300	226	598	694	778	728	578	462		2234
Décembre		607	619	485	136	246	248	327	343	203	633	799	699	838	404	629		2264
Total		4738	6745	6565	2297	2304	2554	2442	2511	2984	5244	8223	9659	2045	8565	5694	277	

IV. Dispositifs alternatifs pour adolescents :

A) HAVRE

1. Présentation du service

- a) ***Présentation de l'unité***
- b) ***Présentation de l'équipe***

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020
- Répartition par sexe et âge
- Statut administratif des admissions
- Motifs d'admission
- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans
- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements
- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

- a) ***Médiations, supports d'accompagnement***
- b) ***Partenariats***

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

B) SAM

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le Service Appartement pour Mineurs a été créé en janvier 2017. La prise en charge est basée sur une évaluation de trois mois, renouvelable une fois. Cependant, le manque de places étant important en Haute Garonne, il arrive parfois que la prise en charge puisse « s'étirer » dans le temps. Au-delà de l'évaluation « pure », le service a aussi la vocation d'accompagner et faire progresser les adolescents sur leur autonomie, ainsi que leur projet personnel et/ou professionnel.

- Capacités d'accueil

Le S.A.M accueille normalement 10 adolescents âgés de 16 à 18 ans. Les appartements sont répartis dans divers quartiers toulousains (tels que les minimes, la Vache, trois cocus...).

Nous accueillons deux types de profils. Tout d'abord, des jeunes qui ont été évalués comme étant en capacités de vivre seul en appartement, mais ayant besoin d'une évaluation ainsi que d'un accompagnement vers l'autonomie. Nous accueillons aussi un autre profil, qui est celui d'adolescents présentant pour la plupart des difficultés sur un collectif ; qu'ils soient mis à mal sur ce groupe ou créant des dynamiques de groupe compliquées et ayant donc besoin d'en être éloignés. Ils présentent diverses fragilités, ou différents troubles psychiques mais suivent un processus d'autonomisation. Il s'agit pour la plupart d'adolescents qui ont connu un grand nombre de dispositifs de la protection de l'enfance.

b) *Présentation de l'équipe*

En 2020, l'équipe était composée de :

- 3 postes éducatifs (trois éducateurs spécialisés)
- 1 poste dit PECEI (Prise En Charge Individualisé)
- 1 mi-temps de psychologue
- 1 mi-temps de maitresse de maison

L'équipe a perduré sur le même modèle que l'année précédente avec un PECEI, afin d'accompagner certains profils très spécifiques dont certaines difficultés ont nécessité la présence d'un éducateur dédié. Cependant, en aout le poste PECEI a évolué vers un poste de remplacement, afin de suppléer aux absences (formations) et temps partiels de membres de l'équipe. Il est intéressant aussi de noter que notre PECEI était une infirmière. Il est devenu évident au regard des situations que notre équipe devait évoluer, afin de s'adapter toujours au mieux aux profils complexes des jeunes accueillis. Intégrer une infirmière (spécialisé sur le versant psychiatrique), apporte un point de vue différent et une prise en charge plus riche pour notre équipe.

Cette année a vu aussi l'arrivée d'un nouveau poste sur notre service, celui de maitresse de maison. Nous avons constaté que trop souvent les éducateurs « sortaient » de leur rôle, afin de palier à un réel manque au niveau du ménage et de l'hygiène. Il était important dans notre offre de service d'avoir une personne professionnelle dans ce domaine, pouvant accompagner au mieux nos adolescents. Cependant, comme souvent les maitresses de maisons ont de grandes compétences dans leurs domaines, mais ont besoin d'un temps pour intégrer les pendant éducatifs de ce poste.

- Temps de réunion

Le temps de réunion hebdomadaire a augmenté de trente minutes, car il devenait trop difficile de traiter tous les sujets en seulement 2h30. Notre réunion est donc tous les jeudis de 10h00 à 13h00. Cette réunion

permet à l'équipe pluridisciplinaire de se réunir, afin d'échanger sur la situation des adolescents accueillis et du projet de service. Ce temps de réunion permet aussi de recevoir le pôle santé, la secrétaire du service ainsi que tout autre partenaire interne et/ou externe.

Le chef de service propose un ordre du jour avec différentes parties tels que :

- Le fonctionnement de l'équipe
- Les informations institutionnelles
- Les PPA des jeunes
- Des projets d'améliorations du service

Un GAP (Groupe d'Analyse des Pratiques) est organisé toutes les 6 à 8 semaines. Ce temps permet à l'équipe de travailler leurs difficultés rencontrées dans leurs pratiques, afin de leur permettre de progresser et d'évoluer.

L'équipe est invitée sur d'autres temps de réunions internes et externes tels que :

- Les CTU, qui sont un moment de réflexion et de prise de décisions d'une situation complexe. Il s'agit de réunir plus largement l'institution autour de l'équipe et d'une situation complexe
- Les groupes de co-construction
- Les RAP31
- Les synthèses

2. Activité et public accueilli

- Rencontre avec les adolescents du S.A.M

Un temps est prévu avec les adolescents tous les lundis, avec le chef de service et l'éducateur généralement référent du jeune. Il s'agit de remettre l'allocation au jeune et prendre un temps pour faire un point concernant son projet, sa santé (psychique/somatique), son accompagnement...

Malgré tout, ce temps formel ne se substitue pas aux temps éducatifs, mais complète des temps réguliers formels et informels (selon les besoins de l'adolescent ou du service).

La plupart des adolescents accueillis supportent mal la solitude, qui provoque souvent la remontée de leurs angoisses et difficultés, que les collectifs permettaient de contenir ou faisaient office de mécanisme d'évitement. Nous avons toute l'année travaillé avec l'équipe éducative, la psychologue ainsi que la maîtresse de maison afin de leur proposer un accueil plus simple et attractif.

- Participation des personnes accueillies à la vie institutionnelle

Les adolescents sont pris en charge hors les murs de l'institution, donc participent peu à la vie institutionnelle. L'objectif est de les inscrire vers des dispositifs de droits commun à l'extérieur. Nous faisons le constat qu'une partie des jeunes a malgré tout besoin de l'institution, mais aussi de ce lieu qui fait « carrefour de rencontres » de jeunes affichant les mêmes difficultés. Ils viennent donc au CDEF31 très régulièrement pour différentes raisons (rencontre d'autres jeunes, rendez-vous avec les éducateurs, le pôle santé...). Cependant, la plupart des jeunes n'ayant pas un projet construit (ou en cours de construction) viennent souvent créer ou maintenir du lien.

Depuis la rentrée 2020, les locaux du SAM ont enfin pu déménager et se trouve non loin du CDEF, mais permet aujourd'hui de proposer un accueil continue hors les murs. Pour certains jeunes, c'est un réel soulagement de couper avec le CDEF. Pour d'autre cela replace les enjeux du SAM et leur autonomie

- Activité 2020

Le S.A.M en 2020 a accueilli 13 adolescents soit 2 de moins par rapport à l'année N-1.

- 10 d'entre eux ont été orientés par le CDEF31 (demandes internes pour des adolescents pris en charge généralement sur les villas du CDEF31)

- 3 ont été orientés par l'extérieur (ASE)

Ces chiffres suivent une certaine continuité avec ceux de 2019, avec des entrées issues pour la plupart d'orientations internes. Nous observons malgré tout une diminution constante du nombre d'accueils (28 en 2018 et 15 en 2019). Les profils de plus en plus complexes et le manque réel de places en Haute Garonne, peuvent expliquer ce changement important et continue. De plus, depuis l'ouverture du service Escale, nous n'accueillons plus que très ponctuellement des mineurs isolés (en 2018, 20 MNA en 2020 seulement 1).

- Répartition par sexe et âge

Le S.A.M accueille des adolescents âgés de 16 à 18 ans. En 2020, sur les 13 mineurs que nous avons accueillis

- 2 adolescents avaient entre 16 et 17 ans (2 garçons)
- 11 adolescents avaient entre 17 et 18 ans (dont 3 garçons et 8 filles)

Cette année, nous avons accueilli en majorité des filles (8 sur 13 entrées), ce qui était déjà le cas l'année passée. Cependant, cette année, contrairement à l'année précédente qui était plus équilibrée sur les deux tranches d'âge, nous avons reçu en grande majorité des adolescents âgés entre 17 et 18 ans (11 sur les 13 entrées). Si l'on compare avec l'année N-1, nous avons fait beaucoup plus de préparation à la majorité.

- Statut administratif des admissions

La majorité des placements au SAM se font par JAE (7). Il s'agit de placements longs. Comme nous l'avons précédemment explicité, ce sont des jeunes futurs adultes (mineurs) qui après une longue prise en charge par différents dispositifs du système de la protection de l'enfance, doivent construire leur projet de futur jeune majeur.

Nous avons accueilli en 2020 3 OPP, 1 accueil relais, 1 accueil provisoire, 1 OPU, 1 jugement des tutelles. Ces chiffres correspondent proportionnellement à ceux enregistrés l'année précédente, avec un peu plus de statuts représentés (comme l'accueil provisoire).

- Motifs d'admission

Comme en 2017 et 2019, l'essentiel des admissions étaient dues à des carences éducatives (soit 12 sur 13). Un grand nombre d'adolescents accueillis au S.A.M n'ont que très peu ou plus du tout de contact avec leurs parents.

Il est essentiel de les accompagner sur la construction d'un projet, certains y arrivent, d'autres ont beaucoup plus de difficultés. Cependant, il faut que nous puissions les accompagner sur ce projet leur permettant d'acquérir un logement, car ils n'auront pour la plupart pas la possibilité de rentrer à leur domicile.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Cette année, les entrées se sont déroulées majoritairement sur la deuxième moitié de l'année. Il est à noter que 60% des entrées ont été réalisées sur les 4 derniers mois de l'année.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Une nouvelle fois et comme l'année précédente, il n'y a pas vraiment eu de tendance, puisque les 13 accueils sont issus de 11 MDS différentes.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Une nouvelle fois, cette année est différente des précédentes, puisque pour la première fois, le protocole de prise en charge a été globalement respecté (maximum 6 mois d'accueil, 3 mois renouvelable 1 seule fois), puisque seul 1 adolescent a été accueilli au-delà des 6 mois. Cependant, les années précédentes, nous avions une part importante de nos adolescents dépassant les 6 mois d'accueil. Il est important pour nos équipes d'encourager les référents ASE à travailler dès l'entrée du jeune sur notre service à sa future orientation. Les orientations ont malgré tout été plus délicates en raison des conditions sanitaires qui ont

pu allonger des temps de prise en charge ou des dates de sorties décalées.

Cette année encore la majorité des entrées sont issues d'orientations internes et seulement un quart de l'extérieur.

- **Orientations 2020**

Par rapport à l'année précédente, nous avons seulement eu 18 jeunes qui ont pu être orientés (contre 8 l'année précédente). La plupart ont été orientés sur des structures d'accueil en autonomie (Transition, l'eau vive, Pargaminère...). Cependant, nous avons eu aussi trois fin de prises en charges dû à la majorité ainsi que trois retours au domicile parental.

Il est à noter une fin de prise en charge dû a une fugue, mais aussi beaucoup plus rare sur notre service, un retour en villa pour un jeune. Généralement un jeune avance par étape vers le SAM un retour en villa est une réelle régression dans son projet. Dans son cas, il n'a pas réussi à rentrer dans le cadre du SAM et ne supportait plus la solitude imposée par l'autonomie. Il était donc essentiel qu'il puisse retourner sur un collectif et revoir plus tard ses objectifs d'autonomie.

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

En 2020, c'est 2984 journées qui ont effectuées par le S.A.M, soit 473 journées de plus par rapport à l'année précédente. Cet écart peut s'expliquer par une bonne gestion du parc immobilier et des demandes d'entrées. Les entrées moins importantes du au taux plein de la première partie de l'année explique un plus grand nombre de journées sur la première partie de l'année.

3. Accompagnements durant le séjour

a) Médiations, supports d'accompagnement

Accompagnements individualisés

Chaque jeune à un coordinateur qui est responsable de son projet (au CDEF31) et gère le lien avec les partenaires (tels que l'ASE par exemple). Cependant, il n'est pas uniquement suivi par son coordinateur mais bien par l'ensemble des professionnels de l'équipe. Il est accompagné dans ses démarches et sa découverte de l'autonomie par le SAM.

Nous effectuons un travail important autour des dispositifs de droits communs, (missions locales, lycées professionnels, CPAM, pôle emploi).

Sur ce dispositif, les accompagnements sont ciblés en fonction des adolescents. Nous privilégions les démarches faites par le jeune lui-même que nous réévaluons, s'il est en difficulté et s'il a besoin d'être encadré. L'accompagnement est personnalisé et permet une évolution adaptée à ses besoins et ses capacités.

Types d'écrits réalisés

Chaque coordinateur est responsable de la note éducative en vue de la synthèse ou de l'audience. Il a pour obligation d'écrire une première note à l'issu des trois semaines, puis une seconde après trois mois, permettant de donner une évaluation du jeune qui sera utilisée durant la synthèse du jeune.

La trame du PPA est une aide et un support important dans la mise en forme et la communication auprès de nos partenaires.

Cette année encore nous avons procédé à des évolutions sur « l'EVA SAM » qui est notre outil principal d'évaluation.

Cet outil a pour but de permettre une évaluation ayant plus de sens, se basant sur du factuel et non un ressenti de l'équipe. Cette création fait écho aux retours d'autres établissements et facilite les échanges et les orientations.

Autre avantage de cet outil, il permet de mettre en avant les difficultés rencontrées par nos jeunes, ce qui nous a permis de mettre en place des ateliers en individuel ou en groupe pour faire évoluer le jeune.

L'équipe fait un travail important dès les premières semaines, ce travail est multi-axial et ne se veut pas être uniquement dans l'évaluation, mais bien dans l'accompagnement et l'apprentissage de l'autonomie.

Santé

Les adolescents orientés sur notre service ont une obligation de faire un bilan de santé physique et psychique dès leur entrée. Pour ceux issus du CDEF31, généralement ils ont déjà passé ce bilan à leur entrée. Nous vérifions si cela est le cas auprès du pôle santé. Cependant, par la suite ils peuvent au choix être suivi par le pôle santé ou par des médecins à l'extérieur.

Nous souhaitons toujours à terme que tous les jeunes du SAM soient pris en charge par un cabinet médical extérieur.

En parallèle, nous avons pu faire appel à des cabinets d'infirmiers pour les suivis des traitements, des psychologues ainsi que des psychiatres extérieurs au CDEF... C'est un sujet qui demande une articulation fine entre les différents partenaires (ITEP, hôpital de jour, SAM...).

Arrivée de la maitresse de maison et de l'infirmière

Cette année a vu l'arrivée d'une infirmière spécialisée sur le versant psychiatrique. Elle avait pour but de pouvoir apporter un autre éclairage sur nos jeunes ayant des pathologies et problématiques psychiques. De plus, il est intéressant d'avoir un appui médical au-delà de notre service du pôle santé. Très rapidement, nos jeunes ont pu se tourner vers elle tant au niveau de la prévention, des questions médicales que de l'accompagnement.

En ce qui concerne la maitresse de maison, nous avons fait le constat qu'il devenait compliqué pour les éducateurs de pallier cette absence sur notre service. De plus nous avons aussi pour ambition que nos jeunes soient accompagnés dans les tâches ménagères et du quotidien par une véritable professionnelle.

Il a fallu trouver un certain ajustement tant au sein de l'équipe que pour nos adolescents, mais aujourd'hui, force et de constater que cela fonctionne très bien et que les accompagnements par la maitresse de maison se multiplient.

Nouveaux locaux :

Cette année nous a enfin permis de déménager. Il devenait essentiel pour notre prise en charge en autonomie de pouvoir nous aussi être en autonomie avec le CDEF.

De taille légèrement supérieure aux anciens locaux, ce nouvel espace nous offre des conditions de travail et de prise en charge bien meilleures.

Une petite cuisine nous permet de mettre en place de nouveaux ateliers et un espace pour les prises en charges avec la psychologue a pu être mis en place.

b) Partenariats

Sans parler d'un partenariat nous avons travaillé avec certains jeunes à les accompagner tant au niveau médical que professionnel et scolaire.

Médical :

Nous avons donc des partenaires médicaux avec quelques médecins généralistes et spécialistes (dentistes, ORL, ophtalmologiste...). L'idée étant que le soin pouvait et devait aussi passer par des médecins du droit commun et pas uniquement par le pôle santé. Ce choix a été réalisé afin d'éviter une nouvelle fois une cassure à la fin de la prise en charge, mais plutôt mettre en place une certaine continuité, même au-delà de la sortie du service.

Mission locale

Le travail réalisé avec la mission locale est essentiel. Il permet à de nombreux jeunes ayant été déscolarisés de pouvoir réfléchir un projet, s'essayer à travers des stages (rémunérés ou non), de retrouver une vie de classe ou de groupe, ou tout simplement être à nouveau dans l'action.

Au final, ce travail réalisé avec la mission locale est un des axes essentiels à l'autonomie en préparant à la vie professionnelle des majeurs. Nombreux sont nos jeunes qui ont pu se voir à nouveau désirant et à ce titre se mettre en action.

Etablissement scolaire :

Que ce soit lycée, école, CFA,... nous essayons d'avoir les meilleurs rapports possibles avec les établissements scolaires, afin que chacun puisse apporter à l'autre toutes les informations possibles, facilitant de fait, sa prise en charge ainsi que son accompagnement. De plus, en ayant cette continuité éducative et cet échange, le jeune prend conscience du cadre qui l'entoure et donc nous pouvons travailler de pair, afin de proposer la meilleure cohérence possible.

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

Le SAM évolue peu à peu et se dote d'un accompagnement à l'autonomie plus qualitatif, ainsi que d'outils permettant une meilleure évaluation. De nombreux projets sont encore en cours de mise à l'œuvre ou en attente. Nos nouveaux locaux ont permis d'entamer certains changements, entre autre de recevoir les jeunes hors des locaux du CDEF, faisant donc continuité avec le fait qu'il soit en autonomie sur leurs appartements. Le fait de les accueillir sur la structure principale entraînait de fait, pour ceux connaissant une orientation interne, un sentiment de ne pas avoir totalement avancé dans leur orientation, en restant toujours au CDEF. Symboliquement avoir des locaux hors du CDEF permet de renvoyer un sentiment d'autonomie plus fort, pour ces jeunes en recherche de nouvelles bases.

La diversification des profils de nos agents au sein de l'équipe du SAM, les améliorations de notre outil, ainsi que ce changement de locaux, nous conduit aujourd'hui vers notre nouveau projet de partenariats plus important que nous mettrons en place durant l'année 2021. Il nous permettra si cela fonctionne, de meilleurs conditions de travaux avec nos partenaires présents et à venir. De plus il permettra aussi une réelle amélioration de l'orientation de nos jeunes et une meilleure continuité de leur prise en charge.

C) ESCALE

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Ce service a ouvert en octobre 2018 dans le cadre de la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement du CDEF31. Ce dispositif accueille des Mineurs Non Accompagnés en urgence transitoire en appartements diffus à proximité du CDEF (quartier nord de Toulouse).

Ce dispositif de 27 places s'adresse à des mineurs de 16 à 18 ans, une dérogation est demandée au RASE pour les jeunes âgés de moins de 16 ans.

Les mineurs sont accueillis le plus souvent en colocation mais certains jeunes de par leurs fragilités ou parcours traumatiques sont installés seuls en appartement.

Les missions sont l'accueil sans délais, l'hébergement, la prise en charge des besoins primaires, l'observation sur une durée de trois semaines le temps que le CD31 trouve une place pérenne.

Les objectifs sont l'individualisation de l'accompagnement social et éducatif du jeune dans un accueil en colocation, l'évaluation de son autonomie dans la vie quotidienne, la réalisation d'un bilan médical, la rencontre informelle systématique du psychologue avec possibilité de solliciter un accompagnement psychologique, et la préparation au départ d'Escale vers son futur lieu de vie.

b) *Présentation de l'équipe*

L'équipe éducative est constituée de 5,80 ETP composée de moniteurs éducateurs, d'éducateurs spécialisés et d'un animateur socioculturel ; deux maitresses de maison à temps plein ; un mi-temps de psychologue ; un chef de service, une infirmière à temps plein et un temps partiel de médecin du Pôle santé complètent l'accompagnement pluridisciplinaire.

En raison de la baisse d'effectif sur 2020, un poste éducatif ne sera pas renouvelé en janvier 2021.

❖ **Temps de réunions**

La réunion d'équipe pluridisciplinaire a lieu tous les jeudis après-midi, animée par le cadre elle permet de rendre compte des accompagnements effectués auprès des jeunes, d'échanger sur leurs situations et d'évaluer les objectifs de leurs prises en charges (autonomie dans les actes de la vie quotidienne, bilan de santé, temps clinique).

Un point sur les accueils et les départs est systématiquement abordé, nous travaillons à préparer au mieux le départ du jeune vers une autre structure ainsi que la logistique en résultant (préparation de l'appartement à un nouvel accueil)

Un temps est réservé au fonctionnement du dispositif (questions RH, point Agenda...)

Depuis juin 2020, cette réunion hebdomadaire évolue chaque mois en une journée de travail (assemblée de service) dont la thématique regroupe la réunion pluridisciplinaire et le travail sur le projet de service.

Depuis la rentrée de septembre a lieu, chaque semaine, un temps de coordination entre la psychologue et la cadre dans le but d'évoquer des situations particulières ou la dynamique du service.

L'équipe participe à des commissions de réflexion internes au sein du CDEF (comité des fêtes, commission communication).

Concernant les situations complexes, sur propositions au SAMI, elles peuvent être traitées en Etude Technique de Situation (ETS) au Conseil Départemental un mercredi par mois.

❖ Formation

En raison de la situation sanitaire les séances d'analyses de la pratique n'ont pas pu se tenir, une seule séance s'est organisée en fin d'année avec un nouvel intervenant, 7 séances sont prévues au budget 2021, la reprise régulière des séances soutiendra le travail pluridisciplinaire dans l'accompagnement des jeunes mineurs.

D'autres sessions de formation ont été organisés sur les thèmes suivant :

Sensibilisation à la démarche Ethnoclinique : trois membres de l'équipe ont participé à cette formation d'une durée de deux jours. L'objectif était de les sensibiliser à cette démarche par des éléments théoriques et conceptuels afin de mesurer la vulnérabilité psychique spécifique d'un jeune migrant et les incidences cliniques possibles sur sa situation.

Prévention et gestion des situations de violence (méthode GESIVI) : participation de deux professionnelles. Le service Escalé peut accueillir des jeunes en souffrance psychique, physique.

Lors d'interventions au domicile des jeunes, l'équipe est amenée à gérer des situations parfois complexes (conflits entre colocataire, non-respect des règles qui entraîne une mise en danger pour le professionnel qui intervient)

Cette formation a dispensé des gestes et des postures permettant de se décaler de situation délicate.

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020

L'activité du dispositif a fortement diminué sur l'année 2020, le nombre d'entrées est passé de 157 en 2019 à 88 sur 2020, impliquant logiquement une baisse du nombre de sorties (141 en 2019, 83 pour 2020).

Les raisons sont diverses : la grève des avocats démarrée en 2019 sur le plan national s'est poursuivie sur 2020 et a pu impacter le suivi des dossiers judiciaires en appel, ensuite nous avons observé les mêmes effets avec la crise sanitaire et les reports de nombreuses audiences au tribunal.

De fait, l'équipe a accompagné au mieux les jeunes mineurs et effectué un réel suivi sur les appartements ; notamment une présence physique au cours du confinement ; crise sanitaire qui a généré chez certains jeunes beaucoup de stress.

Escalé a mis à disposition de l'institution plusieurs de ses logements: centre parental, appartement mineurs et unité spécifique.

Toutefois, il faut noter qu'au 31 décembre 2020, le nombre de jeunes mineurs présents dur Escalé était de 21, chiffre plus en adéquation avec son activité habituelle.

- Répartition par sexe et âge

Une grande majorité de jeunes sont âgés de moins de 16 ans : 54 sur les 87 accueils soit près de 40%. L'équipe reste vigilante sur ces accompagnements et dans le cas d'un manque réel d'autonomie, elle se donne la possibilité de proposer une orientation vers une des villas accueillant des adolescents.

Une seule jeune fille a été admise sur l'année, les accueils de jeunes hommes restent en grande majorité dominants.

- Statut administratif des admissions

Les entrées sur le dispositif se font en général sous le statut d'OPP, de JAE et sur jugement des Tutelles, ce dernier statut est en augmentation : au nombre de 7 en 2019, il est passé à une vingtaine d'accueils sur 2020, ce statut en lien avec le « rajeunissement » du public ; les jeunes mineurs âgés de 15 ans ont vocation à rester sur le territoire national aussi une Tutelle est demandée par le département ou par les avocats dans le cadre d'un recours.

- **Motifs d'admission**

95 % des jeunes accueillis le sont au motif de Mineurs Non Accompagnés, 3 entrées l'ont été au motif de carences éducatives, dans ce cas il faut préciser qu'il s'agissait de mineurs non isolés, le service pouvant accompagner un autre public au sein des appartements.

- **Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements**

Les accueils se font à la demande du service d'accompagnement des mineurs isolés (SAMI) du Conseil Départemental, l'admission se fait auprès du cadre fonctions transversales qui acte l'accueil sur le dispositif.

- **Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans**

La majorité des séjours (47 %) se concentre sur une durée de 31 à 60 jours ; le dépassement du délai prévisionnel d'un mois est causé en grande partie cette année par la crise sanitaire et des situations particulières déjà notées par le passé (problématiques psychiques).

La plupart des accueils sont des entrées directes et correspondent à la spécificité du dispositif à savoir la mise à l'abri et sans délai du mineur.

- **Orientations 2020**

86 % des jeunes accueillis sont orientés vers les établissements sociaux sur l'ensemble du territoire. Une minorité de jeunes n'ont pas accepté l'accompagnement et ont quitté le dispositif (4).

De façon exceptionnelle, des relais à l'hôtel sont proposés sur de très courtes durées le temps d'apaiser des conflits (colocation, voisinage)

- **Nombre de journées mois par mois sur 3 ans**

Après une forte hausse en 2019 (année pleine suite à l'ouverture du dispositif fin 2018) Escale connaît une baisse significative sur 2020, en effet le nombre total de journée est passé de 8565 à 5694 soit une baisse de 34%.

Seuls les mois de juillet et de décembre ont atteint des chiffres habituels d'accueils, le nombre de journée sur le deuxième trimestre (impacté par le premier confinement) et la rentrée sur septembre et octobre sont parmi les plus faibles enregistrés depuis la création du dispositif.

3. Accompagnements durant le séjour

a) **Médiations, supports d'accompagnement**

❖ **Organisation du temps de travail**

Les horaires d'internats habituels n'ont pas été appliqués sur le dispositif en raison du type d'accueil en autonomie et l'obligation pour les mineurs d'être chez eux à 20h, beaucoup de rendez-vous tôt dès le matin impose une prise en charge plus axée sur la journée.

L'équipe éducative intervient de 9 h à 20h avec une astreinte téléphonique jusqu'à 22h du lundi au mercredi, le jeudi et vendredi de 9h à 22h : cette présence physique en soirée permet de proposer divers ateliers (repas) dans les locaux ou sur les appartements. De plus la psychologue du service peut utiliser ce temps pour proposer aux jeunes des rencontres individualisées ou participer aux ateliers. La moyenne des passages à leur domicile est de trois visites hebdomadaires effectuées par l'éducateur et/ou maitresse de maison référente.

Le week-end, un éducateur est présent toute la journée et en astreinte jusqu'à 22h, un passage physique dans tous les appartements est effectué.

❖ **Ecrits professionnels**

L'équipe utilise plusieurs types d'écrits qui permettent de rendre compte de leurs observations, d'organiser les accompagnements des jeunes, de mettre en œuvre les actes éducatifs ; dans ce sens, les écrits sur le dispositif d'Escale sont les suivants :

- Agenda où sont notés les nombreux RV.
- Rédactions de mails aux partenaires en interne et externe.
- Compte rendu quotidien en ligne sur le serveur et envoyé en soirée au cadre d'astreinte et à l'équipe de nuit.
- Fiche de suivi rattachée à chaque appartement (gérée par la maitresse de maison)
- Note d'observation à trois semaines du séjour transmise au SAMI.

❖ **Accompagnement individualisé**

Lors de son arrivée, le jeune est accueilli de façon général par son référent

Un accompagnement individuel est fait lors des courses afin d'évaluer l'autonomie et la capacité du jeune à gérer :

- Le budget
- A penser aux goûts des autres...
- Se repérer dans l'espace-temps

Concernant la tenue de l'appartement le jeune est informé dès son entrée que l'entretien de l'appartement se fait avec ses colocataires. En effet, le fait de vivre en colocation peut s'avérer très difficile. De ce fait, le référent organise des ateliers hygiènes réguliers avec la maîtresse de maison afin d'accompagner et de guider le jeune dans la tenue de l'appartement.

Des repas voir petits déjeuners peuvent être organisés sur les appartements sans que l'éducateur soit référent du jeune. Lorsque le jeune ne sait pas cuisiner ou souhaite avoir un moment privilégié, l'éducateur organise un temps individuel d'accompagnement.

❖ **Accompagnement collectif**

L'accompagnement collectif sur Escale est un médium d'observation du comportement et de l'adaptation des jeunes accueillis. Il permet de les voir interagir et parfois partager la découverte d'une coutume française. L'accompagnement collectif se décline principalement sous deux formes : les activités partagées au sein des locaux d'Escale et les sorties extérieures. Les premières proposent la découverte de pratiques comme la cuisine, la célébration des périodes de fêtes. Les sorties extérieures sont, elles, propices à la découverte de l'environnement et de la culture en France. Voici quelques exemples des activités proposées :

- Projet de randonnée de moyenne montagne au départ de l'Artigue jusqu'à l'étang Sourd (2240 m), puis une nuit au refuge du Pinet avant de redescendre le lendemain jusqu'à la vallée en contrebas. L'objectif de ce projet était le partage d'un moment convivial mais aussi d'offrir une image valorisante de la campagne française (Randonnée effectuée en aout 2020).
- Projet d'échange et découverte du monde rural ; démystifier le monde rural pour montrer à ces jeunes que leur vie sociale et professionnelle pourrait s'envisager autre part qu'à Toulouse. Pouvoir vivre une expérience hors de leurs repères habituels, dans la nature. Séjour sur deux jours, campement sur place. Visite d'une ferme puis participation des jeunes, sur la base du volontariat, à la « routine quotidienne » mise en place pour nourrir les animaux. (Transfert effectué en aout 2020). En juillet, un transfert a été proposé par le SAAJ à trois jeunes d'Escale et une éducatrice sur 3 jours à la mer à Port Leucate.
- Les ateliers cuisine sont des temps de partage et de convivialité avec les jeunes autour d'un élément de réconfort universel, la nourriture. Cette activité est l'occasion de découvrir la culture culinaire de l'autre, de développer de nouvelles compétences en terme de préparation de repas et parfois de travailler l'estime de soi.

- Les périodes de fêtes de fin d'année sont également l'occasion pour les jeunes d'expérimenter la façon dont on partage ces moments en France. Cela ouvre la discussion sur les coutumes de chacun et permet aux jeunes de se familiariser avec nos traditions.

❖ **Scolarité**

La majorité des jeunes accueillis sur le dispositif Escale ne sont pas scolarisés.

Cependant certains jeunes arrivent avec une scolarité déjà commencée, mise en place par le dispositif Autonomie.

Pour les jeunes non scolarisés qui sont en forte demande de formation et d'enseignement, une inscription au cours de FLE (interne au CDEF) est faite.

Le dispositif Escale ne travaille pas une recherche de scolarité. Nous laissons cela à l'établissement qui prendra en charge la jeune suite à la péréquation.

Pour les jeunes arrivant avec une scolarité, l'équipe éducative assure le suivi scolaire, lien avec les établissements scolaires, recherche et contractualisation d'apprentissage, ouverture de compte bancaire si apprentissage...).

❖ **Maitresses de maison**

Les maitresses de maison assument une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie des jeunes accueillis.

La spécificité du service Escale permet aux maitresses de maison d'accomplir une double fonction tant sur le plan logistique que sur l'accompagnement des usagers. A ce titre elles se répartissent les appartements en coréférences avec les éducateurs afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Il a donc été mis en place des passages hebdomadaires permettant d'évaluer l'aptitude dans leur capacité d'autonomie et selon les besoins nous planifions des ateliers d'hygiène et de cuisine. De plus en 2020 l'ensemble des logements ont été équipés de lave-linge afin d'améliorer leur quotidien. Une fiche sécurité a été créée en collaboration avec les autres services accueillant du public en appartement pour valider la conformité de ceux-ci. Elle se réalise avec un référent de l'atelier afin de faciliter leur intervention et améliorer le suivi.

Les maitresses de maison assurent les conditions d'accueil et de sorties des jeunes. Lors de leur arrivée, leur est remis un kit d'entrée, celui-ci est composé de linge de lit, de toilette et d'un sac à dos dans lequel nous leur fournissons des produits d'hygiène de première nécessité. En partenariat extérieur avec le service blanchisserie du Mariel elles réceptionnent le linge propre tous les lundis et le changent une fois par semaine dans tous les appartements. Au départ de chaque jeune elles sont chargées (en lien avec l'éducateur référent) de remettre l'appartement en état si nécessaire pour le prochain arrivant.

Elles gèrent et disposent d'un stock pour l'équipement des logements ainsi qu'un stock de vêtements leur donnant la possibilité de fournir aux jeunes le nécessaire dès leur arrivée.

Elles collaborent avec les services généraux internes de l'institution afin de répondre aux besoins des jeunes et de l'équipe mais aussi avec les partenaires extérieurs pour l'intendance immobilière.

❖ **Santé**

Comme prévu dans l'organisation du CDEF, nous avons réalisé des bilans de santé d'entrée pour tous les mineurs étrangers isolés accueillis sur l'unité Escale, comprenant un bilan médical et un bilan infirmier, avec des objectifs de prises en soins des pathologies en cours, somatiques comme psychiques, et de prévention à la santé.

Cette année, nous avons soigné comme les années précédentes des pathologies diverses, la fréquence importante de certaines étant liée à la spécificité du profil de ces jeunes (infections parasitaires, hépatites B,...), d'autres étant moins spécifiques, avec notamment beaucoup de traumatologie (entorses de genou, de cheville ou de poignet, ou autres types de traumatismes, nécessitant rééducation ou parfois chirurgies) mais aussi des pathologies cutanées (eczéma, dermatite séborrhéique, gale,...), des pathologies cardiaques (souffle cardiaque, malformations,...), beaucoup de céphalées (migraines ou non)

Nous notons, comme les années précédentes, une grande prévalence de pathologies dentaires souvent sévères.

Nous avons également investi comme chaque année le volet prévention à la santé de notre travail, en réalisant pour chacun la mise à jour des vaccinations (diphtérie/polio/tétanos/coqueluche, méningocoque C, rougeole/oreillon/rubéole,), le dépistage de la tuberculose (par test tuberculinique et/ou radiographie thoracique), un dépistage visuel, de l'information à la santé sexuelle...

Sur le plan de la santé mentale, nous avons pris en soins, comme les années précédentes, beaucoup de troubles anxieux, de troubles du sommeil, de syndrome de stress post-traumatique et parfois des syndromes dépressifs avec idées noires voire suicidaires. Les soins incluaient une prise en charge psychologique, souvent des traitements médicamenteux et parfois une orientation vers des soins psychiatriques, en urgence (type dispositif Consult Ado) ou non (consultation psychiatrique en libéral ou en centre hospitalier).

Le confinement du printemps 2020 a amené des difficultés supplémentaires chez ces jeunes pour qui l'enfermement et le manque d'activités tout au long de la journée, notamment d'activités sportives, est très délétère car laisse la place à l'envahissement psychique par les souvenirs d'un parcours de vie émaillé de violences graves. L'orientation vers des soins spécialisés lorsque nécessaire a également été plus compliquée lors du confinement avec des difficultés à trouver un médecin psychiatre, mais également le problème des consultations par téléphone encore plus difficiles chez des jeunes ne maîtrisant pas le français.

Nous remarquons également depuis l'année dernière un allongement des délais de recours juridiques pour ces jeunes, avec de plus en plus de jeunes arrivant au CDEF après avoir passé un an dans des conditions très précaires (squat) et sans prise en charge. Ceci a des conséquences importantes sur leur état psychique. En effet, le sentiment d'abandon, l'anxiété, les troubles du sommeil se majorent dans ces conditions et mènent à des syndromes dépressifs avérés. Cela a également des conséquences sur leur état physique, notamment des problèmes liés à l'alimentation.

Consultation psychologique :

Chaque enfant rencontre le psychologue du service de façon informelle. Sur demande de l'enfant et/ou sur inquiétudes rapportées par l'équipe, un rendez-vous formel est organisé pouvant ouvrir sur un accompagnement psychologique d'une à trois séances hebdomadaires. La collaboration des services d'interprétariat s'avère alors extrêmement précieuse.

Les motifs de demande de consultation sont pour la majorité des manifestations d'angoisse, parfois paroxystique, souvent vespérale. ; et/ou l'apparition/aggravation de mouvements dépressifs. Il apparaît que le temps de péréquation, motivant pour la plupart des enfants le placement au sein du service Escal, est propice à la réactivation d'angoisses massives du fait de l'incertitude de l'orientation à venir (échéance de l'accueil au CDEF 31 inconnue, lieu d'orientation recherché sur le territoire national par le SAMI...) et de l'isolement. La suspension existentielle, du fait de l'attente, convoque des mouvements psychiques de forte intensité attaquant les mécanismes défensifs. L'envahissement psychique se caractérise par un retour des souvenirs douloureux, la résurgence de scènes traumatiques, la reviviscence de traumatismes à dimension sensorielle. Ces vécus invasifs s'originent autant des événements conduisant à l'exil (perte des proches ; violences vécues ; condition de servitude) que des épreuves jalonnant le parcours migratoire (séparation familiale ; disparition des proches ; traversée maritime dans des conditions précaires ; clandestinité ; rétention dans des lieux d'enfermement ; viols ; torture ; asservissement).

La valence traumatique se définit à la fois par excès (maltraitements ; événements biographiques à caractère de catastrophe subjective) que par carence (répétition de la perte ; négligence ou rejet émanant des figures d'attachement ; absence de protection).

Les manifestations d'angoisse peuvent provoquer chez l'enfant une recherche de solutions à visée anxiolytique : déliaison sociale, retrait dans une pseudo-léthargie, conduites ordaliques avec consommation de toxiques, voire des idéations suicidaires en solution ultime.

La proposition du service Escal, au sein de la consultation psychologique, consiste en un bordage de l'angoisse et une tentative de revitalisation. La temporalité de l'accueil ne permet pas un suivi psychologique. La proposition de rencontre(s), dans un cadre à bas seuil d'exigence, est soutenue par la parole (dans la langue de l'enfant s'il le souhaite), le recours à la médiation (medium quotidien, artistique ou sportif), la participation à des événements ponctuels festifs pour leur caractère rituel.

b) *Partenariats*

Pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés, le dispositif d'Escal travail avec différents partenaires qui peuvent être internes mais aussi externes :

- ✓ Français, Langue Etrangère :

Le F.L.E est un dispositif scolaire, proposé pour des adolescents non scolarisés, dans l'attente d'une orientation sur le territoire français

Le F.L.E est un dispositif scolaire, proposé pour des adolescents non scolarisés, dans l'attente d'une orientation sur le territoire français.

- ✓ Service d'activité de jour (SAAJ)

Le SAAJ a pour mission d'accompagner des adolescents sur des dispositifs de droit commun, mais aussi sur des activités culturel et sportif.

Partenariat Externe :

- ✓ SAMI est le dispositif du conseil départemental, qui a pour mission d'orienter le mineur non accompagné sur les différents lieux d'accueil et d'hébergements.

- ✓ Milieu associatif et salle de sport

Ce sont des associations de l'agglomération Toulousaine avec qui différents projets culturels et sportifs sont mis en place selon la disponibilité des jeunes, de manière collective ou individuelle.

- ✓ Protection Judiciaire Juvénile (PJJ)

Service qui accompagne des adolescents ayant une mesure judiciaire.

- ✓ ISM Interprétariat et Cofrimi

Ce sont des entreprises d'interprétariat que l'équipe éducative sollicite systématiquement lors de l'accueil des adolescents qui ne comprennent pas le français afin d'accueillir le jeune dans de bonne condition.

- ✓ Centre de soin et de prévention en accompagnement en addictologie (Clémence ISAUR)

- ✓ Prévention et traitement de l'addiction

- ✓ Bailleur social (Toulouse Habitat)

4. Situation clinique

Une éducatrice du service Escal se déplace au sein de l'un des appartements occupés par les enfants afin d'être présente lors de l'intervention technique d'un artisan. Elle est accueillie par l'enfant, seul ce matin dans la cohabitation. L'enfant, en partie dévêtu, est invité à se couvrir. Des marques, nombreuses et profondes, s'exposent sur son corps dévoilé. De coutume, il porte des pantalons longs et ne quitte pas son manteau volumineux.

A l'issue des travaux, une fois le calme revenu dans l'appartement, l'éducatrice rejoint le bureau où elle partage l'événement du matin avec l'équipe. Il est question de sa sidération face au corps mutilé de l'enfant. L'éducatrice et la psychologue proposent de rencontrer l'enfant ensemble afin de lui soumettre les inquiétudes de l'éducatrice. L'enfant, plutôt timoré bien que toujours souriant, ne parle qu'avec difficulté : un fort bégaiement entrave son expression.

Tous trois se connaissent bien. Ils ont partagé des repas, quelques causeries. L'enfant et la psychologue ont perdu plusieurs parties de fléchettes ensemble contre ses camarades et la cheffe de service.

Alors qu'ils se retrouvent à nouveau autour d'un repas, dans un instant d'intimité propice, la psychologue évoque auprès de lui l'intervention de l'artisan et l'image des traces sur son corps dans la mémoire de l'éducatrice. L'inquiétude porte sur le silence de l'enfant plutôt que sur les événements vécus : depuis son arrivée, l'enfant ne s'est jamais plaint. Il ne partage que son sourire, immense et immuable, quelques rires pour lui-même lorsque les autres plaisantent, une fois, un discours de remerciement alors qu'il reçoit un présent lors d'une fête. L'éducatrice évoque l'idée du possible partage, de l'importance de son répit. Aucune attente ne repose sur lui : il a le choix de la parole ou du silence ; il a le choix du partage ou du retrait. Il a le choix d'imposer l'illusion que rien n'a été vu ou fait. Il peut quitter le repas sans que rien ne change, si ce n'est détenir la connaissance que deux personnes acceptent d'entendre et porter avec lui ce qu'il voudrait dire.

L'enfant qui parle peu ouvre la bouche. Les mots retenus semblent se précipiter dans un débordement. Il suffisait donc d'une invitation. L'enfant évoque la Lybie, dit qu'il veut parler, dit qu'il veut raconter pour partager le poids de ce qu'il a enduré. La perspective d'un rendez-vous le lendemain vient endiguer l'intensité de son émotion et sa dispersion. L'enfant, l'éducatrice et la psychologue construisent ensemble le *setting* ou la mise en scène de leur rencontre prochaine. L'enfant demande à l'éducatrice de l'accompagner. Il choisit le bureau de la psychologue qu'il ne connaît pas, plutôt que son appartement ou le bureau de l'équipe dans les locaux familiers d'Escale. Il choisit l'heure du rendez-vous en début d'après-midi. Cette projection est à la fois préparation des conditions du dire et préservation des défenses psychiques de l'enfant contre un forçage, anticipation d'un après à la parole.

Le lendemain, l'enfant se présente avec l'éducatrice au bureau officiel de la psychologue. L'éducatrice reste, à la demande de l'enfant. Celui-ci raconte ce qu'il souhaite. Le bégaiement est absent. Il ne point qu'à deux évocations : celles de ceux qu'il aime et qui lui manquent. Lorsqu'il considère son récit achevé, l'enfant retrouve son silence et son sourire. Il dit qu'il est léger. L'éducatrice et la psychologue lui rappelle qu'il est un être d'importance. Il peut demander. L'enfant et l'éducatrice quittent le bureau. Ils restent ensemble, ferment cette parenthèse par des discussions légères. Ils retrouvent l'agitation des couloirs, la lumière et le bruit de la rue. L'éducatrice raccompagne l'enfant jusqu'à son appartement.

Le lendemain, l'enfant téléphone à l'éducateur d'astreinte et lui demande de l'aider à faire ses devoirs. Il vient jusqu'au bureau où ils travaillent ensemble.

5. Conclusion et perspectives

Le travail sur le Projet de Service a démarré en juin et se poursuivra sur 2021.

Cette réflexion a permis un premier bilan des deux ans de fonctionnement et a dégagé de nouvelles perspectives : Travail sur l'accueil et le départ des jeunes, coordination des partenaires en interne et en externe, recherche de nouveaux partenariats, amélioration des équipements dans les appartements.

L'équipe note aussi le point positif d'apports théoriques (effectués par la psychologue et certains professionnels du CDEF) lors des assemblées de services, thématiques amenant une meilleure connaissance de ce public et nourrissant une réflexion clinique partagée au cours des réunions pluridisciplinaires.

V. Dispositifs alternatifs 0 – 18 ans :

A) IAD

1. Présentation du service

- a) ***Présentation de l'unité***
- b) ***Présentation de l'équipe***

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020
- Répartition par sexe et âge
- Statut administratif des admissions
- Motifs d'admission
- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans
- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements
- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans
- Orientations 2020
- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

- a) ***Médiations, supports d'accompagnement***
- b) ***Partenariats***

4. Situation clinique

5. Conclusion et perspectives

B) DAF

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Le Dispositif Accueil Familial mobilise une équipe de professionnels pluridisciplinaires aux côtés d'Assistants familiaux, pour assurer l'accueil et l'accompagnement de mineurs, sur une période de 3 mois, renouvelable une fois.

Le DAF répond aux demandes d'accueil d'urgence du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il permet également la mise en œuvre d'accueils relais séquentiels pour répondre à des besoins de repli d'usagers accueillis sur les dispositifs internes.

Enfin, il constitue une réponse dans la logique de parcours interne du mineur confié et accueilli à son arrivée sur un autre dispositif, notamment collectif, du CDEF31.

Le DAF propose une capacité d'accueil de 27 places, réparties chez 17 Assistants familiaux, résidant dans les Départements de la Haute-Garonne, du Tarn et Garonne, de l'Ariège et de l'Aude.

b) *Présentation de l'équipe*

Les Assistants familiaux sont accompagnés dans leurs missions par une équipe pluridisciplinaire de 6 professionnels, une Assistante sociale, une puéricultrice et une Auxiliaire de puériculture, deux éducateurs spécialisés, une psychologue. Ces professionnels ont une fonction de tiers envers les Assistants familiaux, ainsi qu'envers tous les professionnels mobilisés dans le parcours de l'enfant, envers les parents également, afin d'assurer la sécurité de l'enfant et de permettre la réalisation d'une évaluation efficiente.

Un coordinateur est identifié pour chaque enfant, il est le référent repéré et il coordonne le parcours d'accueil et d'évaluation. Cependant, l'équipe entière est sensibilisée à toutes les situations d'accueil et chacun peut intervenir à un moment donné auprès de la famille d'accueil, si besoin.

Ces professionnels sont présents et mobilisables en semaine, les Week-End et les jours fériés.

2. Activité et public accueilli

- **Activité 2020**

Le service DAF a assuré l'accueil de 250 mineurs durant l'exercice 2020, dont 20% a été orienté par les services de l'Aide Sociale à l'enfance du Département et 78% par les services internes du CDEF.

Les 196 orientations effectuées par les services internes, concernent pour majorité des demandes de repli pour des adolescents accueillis sur les Villas, ayant besoin d'un lieu ressourçant pour un temps et pouvant être régulier.

Il est à noter que le nombre d'accueil a baissé d'environ 23% par rapport à l'exercice 2019, situation pouvant s'expliquer notamment par l'impact de la crise sanitaire de la COVID et du confinement, ayant ralenti le nombre d'entrées/sorties sur le DAF.

- **Répartition par sexe et âge**

La majorité des accueils ayant mobilisés les familles d'accueils reste les nourrissons et enfants âgés de 0 à 3 ans (33%).

Nous observons une réelle parité dans le cadre des accueils globaux femmes (124) et Hommes (126).

Par contre, une majorité des accueils garçons concernent les nourrissons et enfants âgés de 0 à 3 ans, alors que pour les filles, la tranche d'âge la plus représentative est celle des 15-16 ans.

- Statut administratif des admissions

Comme en 2019, les accueils judiciaires, quel qu'en soit le statut, représente 83% de l'activité.

Dans ce contexte, 63% des admissions concerne des Jugements en assistance éducative et pour 20% des OPP. Il est à noter que 2 accueils de pupilles ont été assurés par deux Assistantes familiales, expérimentées pour assurer l'apparentement.

- Motifs d'admission

92% des accueils ont été assurés dans le cadre de carences éducatives et familiales, ouvrant une nouvelle fois le débat de la légitimité de judiciaire plutôt que de penser une réponse dans le champ de la prévention.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Nous ne pouvons pas identifier de correspondance sur le nombre de personnes accueillies mois par mois, durant 3 ans. Pour exemple, en février 2020, seulement 9 enfants ont été orientés vers le DAF, alors qu'il y a eu 23 et 28 accueils ce même mois en 2018 et 2019.

Nous pouvons mentionner une légère augmentation des accueils au sein du DAF pour les périodes de mai, juin, juillet pour les 3 années, et une baisse de 50% d'accueil entre juillet et août 2020.

Enfin, le nombre de personnes accueillies diminue progressivement à partir du mois d'octobre 2020, pour ne représenter que 4 accueils assurés en décembre 2020 ; alors que cette diminution n'existe pas, ou légèrement, sur la fin d'année de 2018 et 2019.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Les accueils réalisés au DAF en 2020 ont concerné 28 MDS sur les 33 existantes.

La MDS de La Faourette est la MDS la plus représentée, avec 43 mineurs accueillis au DAF sur les 250 (17%) rattachés à cette MDS.

En suivant, mais à moindre mesure, la MDS de Bagatelle concentre 24 accueils au DAF.

Les autres accueils restent diffus sur les 26 autres MDS

13 accueils ont été assurés dans le cadre d'une sollicitation du service adoption du Département, 1 seul pour le SAMI/MNA.

Un seul accueil d'un autre département a été assuré par le DAF en 2020.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

65% des séjours sont compris entre 2 et 5 jours, dans la mesure où la majorité des accueils au DAF concerne des accueils relais ou de replis en interne.

La majeure partie des admissions réalisées dans le cadre des missions d'observation et d'évaluation se déploie sur une période de 3 à 6 mois, conformément au cadre institutionnel fixé. Cependant, de plus en plus de nourrissons positionnés sur des orientations en famille d'accueil pérenne, sont maintenus chez les assistantes familiales du DAF bien au-delà des 6 mois, à cause de l'absence de solution.

- Orientations 2020

En dehors des accueils relais et de replis, qui sont réorientés sur les dispositifs internes, notamment les villas ados, la majorité des orientations concerne les familles d'accueil pérenne et les autres établissements sociaux, comme les MECS.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Le service a expérimenté en 2019 deux supports dans le cadre du processus d'accompagnement de l'enfant confié et du soutien des Assistants familiaux ; à savoir le temps clinique partagé et les bilans de fin d'accueils. Ses supports sont centrés sur l'organisation de temps de partage et de débriefing entre l'équipe pluridisciplinaire et les Assistants familiaux, autour de l'accompagnement de l'enfant. Ces réunions de travail permettent à la fois d'enrichir les évaluations en lien avec le projet de l'enfant et de venir en soutien de la professionnalisation de l'équipe entière du DAF.

La crise sanitaire de la COVID et le confinement a eu un impact sur cette dynamique naissante. De même, le nombre important d'accueil sur certaine période ne permet pas de mettre en place ces temps de partage et d'analyse à chaque situation.

La Psychologue du service anime également des groupes de parole à destination des Assistants familiaux qui le souhaitent, à raison environ d'une séquence de 2 heures toutes les 6 semaines.

L'objectif est de reconnaître la spécificité et la place des Assistants familiaux, de favoriser des échanges d'informations et d'expériences, entre pairs. Ils permettent la mise en récit de ce que chaque Assistant familial rencontre dans sa pratique, de partager et de symboliser un vécu singulier qui se situe dans le registre du corporel et des émotions.

Ces temps restent investis par les Assistants familiaux, même si une baisse de la participation est identifiable cette fin d'année 2020 ; les assistants familiaux pouvant dénoncer leurs difficultés à trouver des solutions d'accueil pour les enfants.

Pour autant, ce groupe de parole conforte le repérage des enjeux qu'il y a, à maintenir des espaces d'élaboration, mais aussi de régulation émotionnelle et de soutien à une pratique qui mêle si étroitement vie privée et vie professionnelle.

Il est important en 2021, d'engager une réflexion sur la faisabilité et l'opérationnalité de ces supports d'accompagnement, de ces temps de rencontres et de partages en équipe ; nécessaires et indispensables, mais difficile à maintenir dans une régularité temporelle, aux vues des nombreuses prises en charge et de l'activité du service.

b) *Partenariats*

Pas de partenariat externe spécifique développé par rapport au public accueilli. Les Assistantes familiales sollicitent les PMI de secteur pour les soins des enfants. Le pôle santé est également mobilisé, avec une visite à minima obligatoire pour chaque enfant âgé de 0 à 3 ans. Le CDEF propose également l'accès à des rendez-vous de psychomotricité et d'orthophonie.

La Psychologue du service DAF intervient auprès des enfants, au cas par cas, selon les besoins identifiés.

Le service DAF facilite, par le biais de financements, l'accès à la crèche et au clae, dans le cadre d'un projet éducatif et de socialisation de l'enfant.

4. Situation clinique

La présentation du parcours d'accueil et d'accompagnement de M. au sein du service DAF, met en évidence la place de tiers de l'équipe, auprès des parents, des professionnels de l'aide sociale à l'enfance et des Assistants familiaux.

M. est né le 14/11/16 à Toulouse. Il est le 1er enfant du couple, sa mère et son père ont alors 16 et 18 ans. Mr et Mme se séparent en 2017, Mr vivra alors chez sa mère la semaine et chez son père les week-end.

En Juillet 2017, une AEMO est mise en œuvre pour M. pour une durée de 8 mois.

En Février 2018, Mr est incarcéré pour des délits. M grandit au domicile maternel et ne voit pas son père pendant une longue période. Mme trouve un nouveau compagnon. A sa sortie, Mr et M. reprennent une relation, qui reste sporadique, du fait du conflit parental dont M. est l'enjeu.

Suite à un rapport d'investigation éducative réalisé en avril fait état d'une dégradation de la prise en charge de M. au domicile maternel. Une demande de MIJE est lancée en août 2019. Des difficultés à travailler avec les deux parents amènent à une décision de placement en assistance éducative, qui est actée le 11 mai 2020, pour une durée de 6 mois.

M. est accueilli chez un assistant familial du CDEF, le 27 mai 2020. Les parents se voient accorder un droit de visite et d'hébergement un week-end, une semaine sur deux et une partie des vacances scolaires.

Dès les deux premiers jours d'accueil, M. parle du compagnon de Mme. Il pourra dire « S. il m'a fait mal aux fesses », entraînant des investigations policières. L'ordonnance du 4 juin 2020, suspend donc provisoirement les droits de la mère et lui accorde des visites médiatisées. Il a fallu accompagner M. physiquement et psychologiquement pour une audition à la gendarmerie et un rdv à la médecine légale.

Durant ces 7 mois d'accueil chez l'AF, les professionnels du Dispositif Accueil Familial ont observé et travaillé en lien avec les parents et échanger très régulièrement avec le service de l'Aide Social à l'Enfance, afin de s'ajuster au mieux dans l'intérêt de l'enfant.

Dès le début du placement, M. est décrit comme un enfant jovial et gentil, qui a rapidement trouvé ses repères chez l'AF. Il avait à son arrivée des comportements brusques et directifs avec ses pairs, supportant mal la frustration. Dans ses jeux symboliques, les personnages sont agités et il verbalise de la violence au domicile de la mère. L'AF tente de lui apporter un cadre éducatif contenant et sécurisant, lui permettant au fur et à mesure de mieux gérer sa frustration et ses débordements émotionnels.

Un suivi avec la psychologue est mis en place afin de permettre à M. d'avoir un espace d'expression, à visée thérapeutique. Un bilan de psychomotricité est mis en place, révélant le besoin d'un suivi, à mettre en place une fois que M. sera stabilisé géographiquement.

M. va chez son père un week-end sur deux et une partie des vacances. M. part toujours avec enthousiasme mais les retours sont douloureux et marqués par des pleurs intenses. Le papa a des difficultés à le laisser partir. La séparation est travaillée avec ce père qui est réceptif et preneur de nos conseils. Des rituels sont mis en place pour apaiser les séparations. Mr est de plus en plus dans l'échange et un lien de confiance s'établit petit à petit avec notre service. Dans ce contexte, Mr arrive à réajuster ses réponses auprès de son fils et à parler des difficultés qu'il rencontre dans sa posture éducative et son rôle de père. Au fil du temps, il va trouver en lui des ressources et le comportement de M. va s'en retrouver modifier. Un lien de qualité père-fils s'établit et M. est de plus en plus en demande de voir son père.

Une fois par semaine, M. voit sa maman en visite médiatisée. Quand il parle d'elle, il la nomme le plus souvent par son prénom et ne formule pas de demande la concernant. Il a pu exprimer à plusieurs reprises ne pas vouloir la voir. Le travail avec Mme est complexe, car elle nie toutes difficultés énoncées lors de l'audience, se victimise et n'arrive pas à être dans une remise en question. Ayant un passif avec les services sociaux, elle ne se sent pas en sécurité et il n'y a donc aucune authenticité dans les échanges. Les premiers temps, lors des visites, Mme est dans une relation fusionnelle avec son fils, se manifestant par des câlins prolongés, au cours desquels M. lui renvoie la tendresse qu'elle recherche. Elle est en difficulté pour accepter les manifestations d'opposition ou d'angoisse de M. à son égard. Un travail avec les services modifie sa posture. Elle entend le besoin de son fils de se récréer et va lui proposer des jeux adaptés à son âge et commence à lui poser un cadre. M. va de plus en plus, avec enthousiasme, retrouver sa maman et va de lui-même mettre un rituel en place, en la raccompagnant à la porte d'entrée du CDEF.

M. ayant repris une scolarité en moyenne section près de chez l'Assistant familial, l'équipe du DAF a pu échanger avec l'enseignante, qui appuie d'évolution de M. de jour en jour. Le comportement de M. est différent de celui observé lorsqu'il était au domicile de la mère. M. est plus apaisé, il teste le cadre comme tout enfant de son âge, mais sans franchir la limite des interdits. Il est toujours content en arrivant le matin et n'a plus cette tristesse qu'il pouvait exprimer l'année précédente, et ce regard de défiance. Petit à petit, il est plus à même de gérer ses émotions qui pouvaient autrefois le déborder, il progresse de plus en plus dans les apprentissages et prend confiance en lui ; ce qui a pour effet de rattraper son retard, dû en partie à un manque de travail pendant le confinement.

Prenant en compte le retour de M. exprimant clairement sa difficulté à revenir chez l'Assistant familial après les week-ends et les vacances d'octobre passés avec son père, le service du DAF et de l'ASE se questionne quant à un retour de M. chez ce dernier. Mr se projette de plus en plus avec son fils, tout en continuant à avoir une posture de plus en plus adaptée auprès de son fils, tout en ne niant pas avoir besoin d'aide.

Lors de l'audience du 25 novembre 2020, le service gardien défendra donc la demande de placement de M. au domicile du papa, avec une mesure d'intervention à domicile. Il sera également soutenu la poursuite des visites médiatisées pour la maman, en incluant le compagnon de cette dernière, avec qui elle vient d'avoir un bébé.

M. se retrouvant dans une nouvelle dynamique familiale dans laquelle il va devoir trouver sa place, il est important de l'accompagner dans un premier temps, puis d'ouvrir les droits de Mme, en cas de retours positifs.

Le Juge des enfants prendra cette décision et confiera M. au père, avec la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement au domicile de Mr.

Ce dernier loge chez son père et sa belle-mère, il bénéficie donc de personnes ressources au domicile, en attendant d'accéder à un logement social.

La compagne de Mr étant également très présente auprès de M., elle a été un réel appui auprès de ce dernier et l'a aidé à cheminer, dans l'intérêt de son enfant.

Suite aux vacances de Noël que M. a passé chez son père, M. a pu être scolarisé dans ce nouvel environnement et redémarrer sa scolarité à la rentrée de janvier 2021.

Le départ définitif de M. sera acté le 8 janvier 2021, avec la mise en place de l'IAD à domicile. Les services du DAF et de l'IAD ont pu faire le lien sur la situation. La coordinatrice de M. sur le service du DAF a emmené M. faire un goûter d'au revoir le mercredi 20 janvier 2021 chez l'Assistant familial, afin de ponctuer l'accueil dans la bonne humeur ; Ce qui également permis de ponctuer l'accueil auprès du papa et d'échanger sur le chemin parcouru ensemble.

5. Conclusion et perspectives

Les orientations réalisées en 2020 et l'activité du service DAF, démontrent la pertinence de l'existence de ce dispositif alternatif dans un contexte d'hébergement d'urgence. Il répond à la fois aux besoins de diversification des possibilités d'accueils, ainsi qu'à la nécessité de mobiliser des lieux de repli pour les jeunes accueillis au CDEF, notamment au sein des villas. Il reste important cependant de préparer l'accueil et de prendre en compte l'histoire de l'enfant, pour favoriser l'intégration et l'accompagnement en famille d'accueil.

L'équipe de professionnels pluridisciplinaires du DAF a une fonction de tiers envers les Assistants familiaux et envers les professionnels mobilisés dans le parcours de l'enfant, ainsi qu'envers les parents, afin d'assurer la sécurité de l'enfant et de permettre la réalisation d'une évaluation efficiente.

Dans un but de favoriser les nombreuses coordinations, un travail de structuration devra être engagé en 2021. Il permettra l'harmonisation des pratiques et des outils, ainsi que le repositionnement des missions de chacun, dans une dimension de pluridisciplinarité.

De la même manière, il est important de maintenir des groupes de travail à destination des Assistantes familiales, afin de soutenir le travail d'élaboration et de partage d'expériences.

Des fins de contrats sont prévus en 2021 pour deux Assistants familiaux, qui ont des projets personnels autres. Il s'agira donc d'anticiper des embauches, en faisant face à la réalité d'une perte de vocation pour ce métier et la difficulté d'avoir des candidats.

VI. Pôle parental : Centre parental – DAPE

- Activité 2020

Unité	Capacité	Entrées			Sorties			Présents le 31/12/2020
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Centre Parental								
Parents	18	15	19	25	23	21	19	18
Enfants	20	24	17	23	37	34	21	19
DAPE ouverture au 09/03/2018								
Parents	14	13	8	9	0	7	6	14
Enfants	14	3	8	14	0	6	10	13
Total	66	55	52	71	60	68	56	64

- Répartition par sexe et âge

UNITE															
Centre Parental								DAPE							
Parents				Enfants				Parents				Enfants			
Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans		Majeurs		Mineurs		0 à 3 ans		3 à 10 ans	
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
2	16	0	7	8	15	0	0	3	5	0	1	6	8	0	0
2	16	0	7	8	15	0	0	3	5	0	1	6	8	0	0
25				23				9				14			

- Statut administratif des admissions

	Unité													Total
	Centre Parental						DAPE							
	Parents			Enfants			Parents			Enfants				
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020		
Accueil Provisoire	10	15	17	10	10	11	10	7	8	9	4	12	123	
Accueil Relais	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	
RPU (art/L223-2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Réquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
OPU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
OPP	0	0	4	1	1	3	0	0	0	0	1	2	12	
JAE	1	4	3	3	6	8	1	0	1	1	3	0	31	
Sans mesure	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	3	
Total	12	19	25	14	17	23	13	8	9	10	8	14	172	

- Motif d'admission

	UNITE						
	Parents du Centre Parental			Parents du DAPE			Total
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Conflits familiaux	2	1	1	0	0	0	4
Mineures enceintes	0	4	7	0	0	0	11
Violences conjugales	1	0	2	0	0	0	3
Evaluation relation parents / enfants	6	13	13	2	4	4	42
Sans hébergement	6	0	2	0	0	1	9
Rupture établissement	0	1	0	0	0	0	1
Dispositif HAVRE	0	0	0	1	0	0	1
Centre Maternel CDEF31	0	0	0	10	4	4	18
Total	15	19	25	13	8	9	89

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	1	3	4	2	1	2		2	3		2	4
Février	1	1	2	2	2	2		0	0		0	2
Mars	0	4	3	0	3	3	5	0	0	6	0	0
Avril	3	2	0	2	4	0	0	0	0	0	0	0
Mai	2	0	2	2	1	1	0	2	0	0	1	0
Juin	0	1	1	0	4	2	2	0	1	2	0	1
Juillet	2	3	3	2	3	2	0	2	0	0	1	0
Août	1	2	2	3	1	2	0	0	0	0	1	2
Septembre	1	1	2	1	4	1	0	0	0	0	0	0
Octobre	2	1	2	3	4	3	2	1	1	1	1	1
Novembre	2	1	4	6	4	4	0	1	2	0	2	2
Décembre	0	0	0	1	2	1	4	0	2	1	0	2
Total	15	19	25	24	33	23	13	8	9	10	8	14

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

	UNITE				Total
	Centre parental		DAPE		
	Parents	Enfants	Parents	Enfants	
Auterive	0	0	0	0	0
Amouroux/ bonnefoy	1	1	0	3	5
Aucamville	3	3	0	0	6
Bagatelle	0	0	0	0	0
Balma	0	0	0	0	0
Basso cambo	1	1	4	3	9
Bellefontaine- lafourquette	0	0	0	0	0
Blagnac	2	1	0	0	3
Borderouge	0	0	0	0	0
Bouloc	0		0	0	0
Castanet	0	0	0	0	0
Cazeres	2	2	0	0	4
Cierp Gaud	1	1	0	0	2
Colomiers	1	2	0	0	3
Empalot	2	2	4	5	13
Frouzins	0	0	0	0	0
La saudrune	0	0	0	0	0
La faourette	0	0	0	0	0
Minimes	3	3	0	2	8
Muret	0	0	0	0	0
Pont vieux	1	1	0	0	2
Rangueil	1	1	0	0	2
Reynerie-saint simon	0	0	0	0	0
Saint jean	1	1	0	0	2
Saint gaudens	0	0	0	0	0
Salvetat st gilles	0	0	0	0	0
Soupetard	0	0	0	0	0
Toulouse centre	6	4	1	1	12
Villemur	0	0	0	0	0
Service accueil mineurs isoles	0	0	0	0	0
Service adoption	0	0	0	0	0
Autres departements	0	0	0	0	0
Total	25	23	9	14	71

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

Durée de séjour	UNITE											
	Centre Parental						DAPE					
	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
De 1 à 10 jours	1	0	2	4	0	2	1	0	0	4	0	0
De 11 à 20 jours	0	0	0	2	0	1	0	0	2	2	0	2
De 21 à 30 jours	1	0	1	4	0	1	1	0	0	4	0	0
De 31 à 60 jours	3	0	5	3	0	5	3	0	2	3	0	1
De 61 à 90 jours	11	2	3	10	1	3	11	2	1	10	1	3
De 91 à 180 jours	9	1	6	10	1	5	9	1	0	10	1	3
Plus de 180 jours	12	12	8	19	16	6	12	12	4	19	16	5
Total	37	15	25	52	18	23	37	15	9	52	18	14

- Orientations 2020

ORIENTATIONS	UNITE						Total
	Centre Parental			DAPE			
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	
Logement personnel	7	3	8	2	2	5	27
Hebergement centre d'accueil	2	3	1	0	1	0	7
Hebergement famille	2	3	1	0	0	0	6
Tiers digne de confiance	2	2	0	0	0	0	4
Fugue / Errance	1	2	1	0	0	0	4
Nouvelle adresse non communiquée	1	3	1	0	2	0	7
Hospitalisation	0	0	1	0	0	0	1
Retour en famille	0	3	1	0	0	0	4
Dispositif accueil familial	1	0	0	1	0	0	2
Dispositif du HAVRE	0	1	0	0	0	0	1
Dispositif appartements mineurs	0	0	0	0	0	0	0
Autres dispositifs du CDEF 31	0	0	1	0	0	1	2
Dispositif DAPE	7	4	4	0	0	0	15
Total	23	24	19	3	5	6	80

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

UNITE												
Centre parental							DAPE					
Personnes accueillies	Parents			Enfants			Parents			Enfants		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Janvier	676	441	420	949	541	551		309	345		226	292
Février	596	416	442	840	463	536		252	377		224	323
Mars	475	482	493	731	544	598	115	279	403	138	248	372
Avril	402	493	510	609	601	630	150	245	390	180	217	360
Mai	436	486	549	643	643	663	135	208	403	166	197	372
Juin	441	467	541	621	619	666	146	240	412	176	210	382
Juillet	436	507	544	575	662	671	186	239	319	217	198	288
Août	489	542	532	595	674	633	186	278	310	217	193	296
Septembre	477	519	499	597	685	490	177	270	300	207	180	300
Octobre	450	533	534	631	708	519	213	280	314	214	187	313
Novembre	440	449	531	548	612	546	180	326	356	180	262	326
Décembre	439	410	571	561	573	578	282	341	406	212	279	375
Total	5757	5745	6166	7900	7325	7081	1770	3267	4335	1907	2621	3999

A) Centre parental

1. Présentation du service

Le Pôle Parents-Enfants comprend l'accueil et l'accompagnement pour des femmes mineures et majeures enceintes et/ou avec au moins un enfant de moins de trois ans.

Deux modalités d'accueils :

- L'ASE contractualise avec le parent ou le couple l'accueil en centre parental
- Le JE confie l'enfant dans le cadre d'une mesure de placement. Ce dernier se décline en placement « dans un centre parental », afin de garantir la sécurité et l'évolution du mineur, tout en soutenant le parent dans ses prérogatives parentales.

Dans les deux cas, un accueil en centre parental permet d'accompagner le parent dans ses fonctions et ses responsabilités, tout en prenant en compte les besoins fondamentaux des enfants.

Le pôle distingue des modalités de prise en charge en fonction de la capacité d'autonomie de chaque personne accueillie. La diversification de ces modalités a été significative pour ce pôle avec :

- D'une part, l'évolution en cours du centre maternel (dit parental à ce jour, afin d'y inclure l'accueil de père) historique d'un collectif de chambre vers des studios équipés de sanitaire et kitchenette.
- D'autre part, l'évolution des quatre appartements diffus en un dispositif à part entière avec Sept appartements ouverts également à l'accueil de couple (DAPE).

a) Présentation de l'unité

Le service a une capacité d'accueil de 18 places pour les parents et de 20 places pour les enfants. C'est le seul centre parental du département à disposer d'un agrément pour l'accueil des mineures enceintes et/ou avec enfant de moins de trois ans.

Tout au long de l'année 2019, le service a connu une restructuration architecturale afin de transformer les chambres en studios comprenant deux chambres, un séjour, une cabine de douche, un WC et une kitchenette. A ce jour, il reste une seule chambre à transformer. Ces travaux n'ont pas pu être effectués en 2020 du fait du contexte sanitaire mais sont programmés pour le 1^{er} semestre 2021. Nous avons fait le choix de garder une chambre, non aménagée sous forme de studio, pour permettre l'accueil spécifique de personne ne disposant pas, ou de très peu d'autonomie. Ces locaux se situent sur deux étages. Au rez-de chaussé du service se trouve les parties communes : salle de jeux, jardin, cuisine, et salle de restauration. Les personnes accueillies « en interne » sont donc soumises aux règles de vie en collectivité. Le service dispose aussi de 3 studios, sur le 425 également, mais un peu à l'écart du « collectif ». Ces studios permettent un accueil des pères. Le service est donc doté de trois modalités d'accueil, permettant à l'équipe d'accompagner le parent ou le couple parental à une meilleure autonomie : de la chambre au studio extérieur.

b) Présentation de l'équipe

L'équipe du pôle parental est composée d'une équipe pluridisciplinaire, qui assure une continuité d'accompagnement 24H/24, 7 jours sur 7. Sous la responsabilité d'une cadre hébergement et accompagnement, l'équipe du centre parental comprend :

- 6 ETP éducateurs (éducateur spécialisé et moniteur éducateur). Ces ETP sont exercés par 6 professionnels en coordination du projet personnalisé d'accompagnement,
- 2 ETP conseillères en économie sociale et familiale en soutien d'un accompagnement sur la gestion, l'insertion, l'accès au logement,
- 2 ETP auxiliaires de puéricultrice en accompagnement dans les soins à l'enfant, dans le soutien de la relation parent-enfant et dans les réponses à un environnement adapté (aménagement de l'espace, matériel de puériculture, etc). Leur travail se fait en proximité avec le parent et son enfant.

- 5 ETP veilleuses au Centre parental (Auxiliaires de Puériculture), intervenant en doublure, autant que faire se peut, de 17h30 à 7h00. Leur travail se fait en continuité avec l'équipe de jour, et permet de couvrir plus largement le besoin d'accompagnement des actes quotidiens de la parentalité et d'assurer une présence sur les temps parfois anxiogènes du coucher,
- 3 ETP ASH pour la garantie des règles d'HACCP, RABC du collectif et en accompagnement plus individualisé pour certains parents, en coordination avec l'équipe.
- 1 ETP secrétariat- assistante du pôle pour centraliser les aspects administratifs des organisations en lien avec le cadre.

Cette équipe est étayée par l'apport des compétences professionnelles :

- De l'assistante sociale (rattachement hiérarchique à la Direction)
- De la psychologue (rattachement hiérarchique à la Direction)
- Du pôle santé (rattachement au cadre supérieur fonctions transversales)
- De l'équipe de la Halte-Garderie (1 EJE et 2 auxiliaires de puéricultures rattachées au cadre du centre parental)
- De l'équipe du jardin d'enfants (rattachement au cadre du centre parental depuis mars 2021)

D'autres compétences professionnelles institutionnelles viennent renforcer l'accompagnement et permettent des spécificités de prises en charge telles que l'orthophoniste, le psychomotricien et l'instituteur spécialisé du CDEF31.

Par ailleurs, le réseau partenarial spécifique au centre parental, poursuit son développement avec les crèches du CCAS de Toulouse (une dizaine de crèches repérées). Des réunions mensuelles organisées jusqu'en mars 2020 ont permis un partage d'observations sur les enfants accueillis. Elles sont pour le moment stoppées du fait du contexte sanitaire.

- Organisation du travail

Une réunion pluridisciplinaire a lieu tous les mardis de 13h30 à 17h00. Un ordre du jour participatif est envoyé à l'équipe en amont. Nous consacrons environ une heure de temps de réunion au fonctionnement, à l'agenda d'équipe et aux informations institutionnelles. La situation de certains parents est ensuite abordée prioritairement. Une professionnelle de la Halte-Garderie est présente durant le temps de réunion afin de travailler en cohésion avec l'ensemble des membres de l'équipe du centre parental, autour de la situation des enfants accueillis. Un professionnel du jardin d'enfant assiste à la réunion d'équipe durant 1h, les premiers mardis du mois, dans ce même objectif.

Plusieurs réunions autour de l'organisation du travail des auxiliaires de puériculture de jour ont eu lieu durant 2020, et se poursuivront durant 2021. En leur présence et en lien avec le cadre des ressources humaines, ces réunions ont pu permettre un travail de liste de tâches sur le service et mèneront durant les prochains mois à un travail auprès des instances sur leur organisation de travail. L'objectif étant d'harmoniser au plus près des besoins des personnes accueillies, les missions des auxiliaires de puériculture de jour. Ce travail sera également proposé aux auxiliaires de nuit courant 2021.

L'équipe du centre parental a beaucoup évolué sur l'année 2020, avec l'arrivée d'une nouvelle cadre hébergement et accompagnement en Aout 2020, et des mouvements de remplacements de professionnels éducatifs du fait du contexte sanitaire (deux professionnels de l'équipe ont été placés plusieurs mois en éviction COVID).

Le travail d'analyse de pratiques avec l'association « Enfant Scop' » s'est poursuivi, avec une période d'interruption du fait de la pandémie. En concertation avec les parents, l'équipe a pu mener tout un travail autour du temps de repas : de la réflexion au réaménagement de la salle ; le processus a été pensé et mis en œuvre début 2020. Sur la fin d'année, un bilan d'équipe de ce travail a pu être formalisé. Des réajustements ont pu être également proposés. Les dernières séances de 2020 ont enfin permis un espace d'articulation avec les séances de projets de service qui débutaient.

Plusieurs réunions de parents ont pu être mises en place, et leur fonctionnement réinterrogé en fin d'année en équipe pluridisciplinaire. Animées par la cadre du service, ces réunions au caractère obligatoire pour les parents sont un espace de parole, où sont abordées les questions inhérentes au collectif et au vivre ensemble. Elles s'organisent dans une salle de l'institution, en dehors du service. Des relais pour les enfants sont

anticipés. Les temps conviviaux et d'échanges des « cafés des parents », suspendus en 2020, vont pouvoir reprendre début 2021.

Enfin, animées par la cadre du centre parental, trois réunions autour du projet de service ont pu être menées, et ont permis de réinterroger certains fonctionnements d'équipe (règlement intérieur, missions de chaque corps professionnel, procédure d'admission, ...)

L'appui du pôle santé est précieux dans l'accompagnement des mineures et enfants au quotidien. Des liens resserrés s'organisent autour de la santé des usagers entre l'équipe des auxiliaires et le pôle santé. La puéricultrice référente du centre parental est présente un mardi sur deux en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Elle participe aux échanges pluridisciplinaires autour des situations, et apporte un regard soignant sur la relation parent-enfant, et le développement des enfants (notamment des bébés). Elle participe également à la relève avec l'équipe de la Halte-Garderie tous les jeudis.

La puéricultrice référente est garante, en lien avec l'équipe médicale du suivi de la santé des enfants et des mères mineures. (Un médecin référent pour la santé des enfants et un médecin référent de celle des mineures)

L'assistante sociale organise son temps de travail entre les deux services que sont le DAPE et le centre parental. Ses missions au centre parental s'articulent de la manière suivante :

Elle coordonne et organise les demandes d'admissions en collaboration avec le cadre, la psychologue, la secrétaire, l'équipe éducative. Après avoir fait le lien avec les référents ASE, elle assiste aux commissions d'admissions hebdomadaires du service, et apporte les éléments nécessaires à la priorisation et compréhension de certaines situations, et à l'organisation des procédures d'admission.

Elle assure ensuite le suivi des situations administratives complexes en coordination avec la préfecture, et avec les associations compétentes sur le département. (Droit d'asile)

Elle assure le suivi de certaines situations sociales, notamment pour les questions de droit à la famille (saisine JAF), et travaille en collaboration avec les assistantes sociales de secteur.

Deux CESF sont employées à temps plein au centre parental. Dans une relation de proximité avec l'équipe éducative et des auxiliaires de puériculture, chacune d'elle est particulièrement référente de plusieurs situations et assure les missions suivantes :

- Accompagnement au Budget
- Formation – mission locale – insertion
- Animation du réseau des crèches (inscription, rdv réunion partenariale) et centre petite enfance
- Démarche logement et suivi
- Suivi et ouverture des droits (lien avec l'autonomie mère-femme) : banque, sécu, CAF, pôle emploi.
- Gérer l'équipement des chambres et bureaux et du matériel de puériculture

Elles sont présentes du lundi au vendredi, et plusieurs soirées par mois afin de proposer un accompagnement de proximité au public accueilli.

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020

En 2020, le service a pu accueillir 25 parents et 23 enfants. Ce nombre d'admissions est le plus élevé depuis ces trois dernières années. Le nombre de sorties est sensiblement le même que ces deux dernières années (19) avec un nombre de sorties plus important pour les enfants, certainement du fait de fratries moins nombreuses. Le nombre d'accueils fin 2020 est supérieur à la capacité d'accueil du fait de l'accueil de couples (2) qui s'est développée sur cette année 2020 et qui a amené le service à être en suractivité quelques mois, avant une sortie de famille.

- Répartition par sexe et âge

En 2020, deux pères majeurs ont donc pu être accueillis sur le centre parental ce qui se révèle être une véritable évolution dans l'accompagnement proposé et dans les pratiques de l'équipe.

- Statut administratif des admissions

Nous pouvons remarquer que les admissions sous accueils provisoires sont en légère augmentation depuis ces trois dernières années. Par ailleurs, les mesures judiciaires restent relativement stables, mais il est à noter l'accueil conjoint mère-enfant en 2020, de deux dyades sous Ordonnance de Placement Provisoire (OPP). Cette modalité d'accueil n'avait jamais été prononcée depuis 2018, et placent les mères accueillies dans ce contexte, dans une forte contrainte d'accompagnement, et souvent dans une position défensive vis-à-vis de l'équipe. Les difficultés inhérentes à ces modalités de placement ont pu être échangées avec les juges de Toulouse, et restent singulières.

Dans le même temps, les jugements en assistance éducative sont plus nombreux pour les enfants accueillis (8 en 2020 contre 3 en 2018). Ces enfants sont accueillis dans ce contexte judiciaire d'emblée, ou font l'objet de signalement en cours d'accueil lorsque l'équipe soulève des inquiétudes sur la relation au parent, ou sur d'éventuels troubles du développement.

- Motifs d'admission

Les accueils de mères mineures ont été plus nombreux en 2020 (7) qu'en 2019 (4). Nous restons à ce jour le seul centre parental de la région à accueillir ce public, et ces demandes sont donc traitées prioritairement lorsque nous les recevons.

Les motifs d'admissions les plus fréquents au centre parental restent la demande par l'ASE et / ou le juge, d'une évaluation de la relation parent-enfant de manière rapprochée. Deux mères victimes de violences conjugales ont également été accueillies en 2020. Nous pouvons faire l'hypothèse d'une conséquence du confinement.

Deux mères sans hébergement ont été accueillies. En 2021, ces accueils devraient être stoppés de par l'ouverture d'une structure spécialisée pour l'accueil de ces mères dans l'urgence sociale, sans inquiétudes majeures au niveau de la relation parent-enfant (le CDAME : Centre d'Accueil Mère-Enfant)

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Toulouse Centre et les Minimes sont les deux MDS qui orientent le plus leurs demandes d'admission vers le centre parental. Il s'agit également de MDS recevant un nombre d'usagers élevé dans le secteur.

La MDS d'Aucamville est également une MDS orientant des familles, peut-être parce qu'elles connaissent davantage la structure du fait d'une grande proximité géographique ?

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

La durée du séjour s'est écourtée en 2020, avec 11 séjours sur 25 de moins de 90 jours. Ceci correspond à l'évaluation rapide de l'équipe pour certaines situations, d'une nécessité de séparation parent-enfant. 14 séjours sont compris entre 3 mois et 6 mois ou plus. L'accompagnement par l'équipe au centre parental de la dyade mère-enfant reste possible jusqu'aux trois ans de l'enfant lorsque cela est pertinent et ordonné.

- Orientations 2020

La majorité des familles accueillies relèvent d'une orientation soit sur un logement autonome (8/19) soit d'une orientation DAPE avec une continuité dans le travail amorcé et un accès à davantage d'autonomie à travers l'appartement diffus. (4/19)

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

Le fonctionnement de la commission d'admission a pu être repensé en équipe et depuis fin 2020, un représentant de l'équipe éducative est présent avec la cadre hébergement et accompagnement lors de l'entretien de préadmission. Ceci permet à la fois à la famille de pouvoir repérer d'emblée un membre de l'équipe éducative (celui qui sera ensuite référent de préférence) ; et à la fois pour l'équipe de s'investir dans l'accompagnement et d'amorcer la réflexion clinique en équipe avant même l'admission de la famille. Les situations de ces familles sont ensuite étudiées chaque semaine en commission interne au service et les réponses d'admissions sont formulées à partir des éléments recueillis. Ce fonctionnement semble favoriser la participation et l'engagement de l'équipe.

Les coordinations avec les services d'accueils de jour petite enfance font l'objet d'échanges réguliers entre les équipes et nécessitent d'approfondir la réflexion, notamment en ce qui concerne les passages des enfants du dispositif de la Halte-Garderie à celui du jardin d'enfants. La cadre hébergement et accompagnement du centre parental a également la responsabilité de ces deux services d'accueils de jour depuis début 2021, ce qui facilitera certainement la cohérence de ces deux fonctionnements de service.

Les ateliers médiatisés ont été moins nombreux du fait de cette année particulière. Néanmoins, des activités cuisine, tricot, jeux de société ou « bien-être » ont pu être proposées ponctuellement et sont toujours appréciées des usagers. Un transfert de quelques jours à la mer cet été, avec plusieurs familles a été également possible et très riches d'observations ; ces moments « ailleurs » facilitant la relation de confiance avec certaines familles.

Le recrutement en 2021 d'une éducatrice de jeunes enfants dans l'équipe devrait permettre de développer les médiations comme supports de l'accompagnement éducatif, tant du côté des propositions faites à l'enfant que de celui de la relation parent-enfant.

b) *Partenariats*

Les partenariats, bien que freinés en cette année de pandémie, restent essentiels dans le service et sont centrés sur deux axes :

❖ Les partenariats internes :

Les « passages » des familles vers les autres services en interne (DAPE, IAD par ex.) ou en externe (ex. PAD) sont des moments de transitions importants que l'équipe soigne particulièrement. Les modalités de ces passages (réunions de coordination, temps de « tuilage » entre les deux équipes) restent à affiner sur l'année à venir.

❖ Les partenariats externes restent nombreux :

L'ASE : les réunions de préadmission puis de coordination (à 1 mois environ) sont réalisées en présence du référent ASE, d'emblée placé en tant que coordinateur du projet pour l'enfant. Les PPE sont transmis par le référent ASE, de préférence dès l'admission afin de pouvoir centrer nos Documents individuels de prises en charge (DIPC) et Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) autour de ces objectifs fixés ou contractualisés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

La transmission de ces PPE s'est révélée parfois tardive en cette année 2020. Nous pouvons faire l'hypothèse que le contexte sanitaire y a contribué.

Les synthèses ont été maintenues, en audio ou visioconférence.

Les réunions de concertation partenariales avec le RAP 31 ont été suspendues une partie de l'année du fait de ce même contexte sanitaire, et ont pu reprendre sur la fin d'année 2020.

Les partenariats crèches/lieux de socialisations enfant ont été freinés du fait du contexte sanitaire ; beaucoup de lieux d'accueils ayant fermés ou stoppés leurs nouvelles admissions. Ceci a engendré certaines limites dans les relais possibles du côté de l'équipe éducative et des difficultés pour certains parents à pouvoir se mobiliser dans leurs insertions sociales et professionnelles. La Halte-Garderie a pu poursuivre ses accueils, mais la fréquence d'accueil reste limitée.

L'association Z'oiseaux livres a poursuivi ses interventions au rythme de 2 séances par mois, avec plusieurs mois de coupure du fait du contexte. Cette intervention est une proposition qui mobilise les familles, et qui leur permet de vivre un moment avec leur enfant, sans la présence de professionnels de l'équipe. Après bilan en 2020, ces interventions sont reconduites en 2021.

Les temps de rencontre entre plusieurs centres parentaux du département se sont réamorçés en fin d'année 2020 et permettent des moments riches de partages de pratiques. Ces temps mobilisent aujourd'hui les cadres hébergement et accompagnement des différents services, mais la réflexion autour de temps de rencontres pour les professionnels est en cours.

4. Situation clinique

Mme B et ses deux enfants

Je rencontre Mme B. au centre parental avec ses deux enfants de moins de 18 mois, Daniel et Yanis.

Auparavant la triade était accueillie dans un autre centre parental du département.

La poursuite d'un travail en centre parental s'ancre sur la problématique du couple empreinte de violence, les carences éducatives et affectives envers les enfants.

Leur retour à Toulouse les rapproche géographiquement du père des enfants, le couple n'est pas séparé malgré les restrictions énoncées par la Juge des Enfants, Madame revendique sa position.

Aussi, Madame B. soulèvera d'emblée la difficulté relationnelle qu'elle éprouve notamment avec son fils aîné.

Daniel a été témoin des violences conjugales, mais également, de l'état d'indisponibilité maternelle de lors,

ce qui pourra être énoncé ultérieurement dans l'accompagnement. Concernant son plus jeune fils, elle pense

leur relation plus apaisée en raison de la protection dont elle a bénéficié en centre maternel dès la grossesse.

Nos rencontres prendront la forme d'entretiens individuels, puis d'entretiens mère-enfant avec notamment

Daniel. Le discours initial est empreint de débordements émotionnels et d'ambivalence à l'égard du père des

enfants. Madame B. transmet peu d'indications sur son histoire personnelle. C'est dans un deuxième temps,

souvent en lien avec ses éprouvés de mère que Madame B. abordera son histoire personnelle. Elle expliquera

avoir vécu avec sa mère, avoir elle-même souffert de carences éducatives et affectives, de violence, avoir été

finalement placée lors de l'adolescence.

Madame B. fera d'elle-même le constat de ses difficultés psychiques dans le sens d'un manque de confiance

en elle, de débordements émotionnels vis-à-vis de certaines problématiques, de peurs et certaines

manifestations somatiques d'angoisse. Elle exprimera sa volonté de trouver un lieu et espace de parole pour

elle.

L'espace d'entretien mère-enfant sera maintenu jusqu'au départ et décliné à partir d'entretiens médiatisés

par le jeu ou avec le support de la peinture. Cet espace sera pensé pour répondre à la demande non

seulement de Madame qui fait le constat de sa difficulté relationnelle avec D. au quotidien mais également

afin de participer à la compréhension des manifestations de l'enfant constatées sur le collectif du centre

parental, au sein de l'institution scolaire.

L'espace mère-enfant laisse la possibilité à D. d'exprimer son besoin de continuité : besoin de vérifier si les

contenus précédents peuvent toujours être réinvestis ou du moins nommés, dans une sorte de vérification

de la continuité psychique de chacun. Egalement de relier le vécu de la journée (école, mère, père) donnant

à voir un fort besoin d'attention et disponibilité de l'autre.

Lors des moments préliminaires une certaine tension pourra exister entre Madame B et son fils comme si

chacun doutait de la disponibilité de l'autre à se retrouver calmement et de la possibilité de partager. Au fil

du temps, même si la présence du tiers viendra médiatiser la relation, ce temps du début sera de plus en plus

souple et laissera transparaître une évolution du quotidien que chacun pourra réinvestir dans le sens d'une meilleure sécurité relationnelle, spontanée y compris dans les démonstrations de tendresse.

Aussi, des questionnements infantiles auront court autour des symboliques familiales, maternelle mais également paternelle. Les contenus latents à l'œuvre du point de vue de la place de chacun, des limites pour chacun et des problématiques infantiles seront favorables au travail psychique et dans l'après coup en entretien avec Madame Durand. D. pourra ainsi investir ce matériel psychique en étant autorisé et soutenu par sa mère et le cadre proposé.

Madame B aura à partir du centre parental entrepris un réel travail personnel formulant son désir pour poursuivre sous forme de thérapie à partir du CMP, elle y sera accompagnée. Des soins seront également initiés pour son fils aîné vers le CMPP.

Durant une année le projet de vie de Madame et de ses enfants évoluera vers un dispositif externalisé à partir d'un domicile propre tout en maintenant une mesure de placement pour les enfants. Madame aura également pour projet de débiter à l'école de la deuxième chance. La sortie du centre parental sera pensée avec l'appui d'une mesure judiciaire encadrant des droits de visite et d'hébergement au domicile de chacun des parents désormais séparés et d'une famille d'accueil.

Le départ sera source de projets et d'espoir mais également de craintes. Il suscitera un nécessaire travail psychique à accompagner par toute l'équipe pour envisager la poursuite à partir de la famille d'accueil comme une étape et non une rupture. Au fil de l'accueil au Centre Parental, Madame traversera des questionnements autour des dynamiques psychiques de séparation, de manque, de ce qui peut faire tiers dans la relation à ses enfants. Elle sera assidue aux entretiens psychologiques et en modulera les modalités (beaucoup d'entretiens lors de moments d'angoisse au pied levé pour aller peu à peu vers des rendez-vous convenus et honorés) ainsi qu'auprès de l'équipe éducative et soignante. En réunion d'équipe, en travail informel, sa situation et celle de ses enfants sera souvent abordée, nécessitant le concours de chacun dans sa fonction afin de freiner des mouvements d'emballlement. Afin de parvenir à expliciter ensemble une pensée d'équipe traduisant auprès de Madame une position suffisamment contenant et réflexive mettant en cohérence ses besoins et ceux des enfants.

Elena Garrido Moore
Psychologue

Situation C-K.

Mme C. est suivie par les services de l'ASE depuis son plus jeune âge. En effet, originaire du Portugal, elle a été élevée en alternance par sa grand-mère au Portugal et par son père en France. Elle a vécu de nombreuses ruptures familiales au cours de cette enfance entre deux pays. Toutefois, elle a pu bénéficier d'un repère marquant et continu, sa Grand-mère.

Mme C. a été confiée suite à des violences de la part de son père. Adolescente, elle a été accueillie pendant un mois dans le dispositif des genêts du CDEF 31 puis elle a intégré un autre foyer.

C'est dans ce cadre de placement qu'elle rencontre M. K. avec lequel elle va rapidement décider de fonder une famille, donnant ainsi naissance à M. en 2019.

Mme C. a été orientée au cours de sa grossesse vers le Centre Parental Sainte Lucie. Cependant, cet accueil ne perdurera pas et Madame ira vivre chez Monsieur.

Ce n'est qu'à la naissance de M. que Madame ré-interpellera l'ASE en demandant de l'aide pour protéger sa fille des violences du grand-père.

Monsieur K., lui, est originaire du Mali, il est arrivé en France étant mineur ce qui lui a permis de bénéficier d'une prise en charge dans un Foyer MNA. Grâce aux accompagnements de ce foyer, Monsieur a pu trouver une formation en alternance dans la restauration, intégrer un appartement autonome et avancer sur sa régularisation administrative.

Ces éléments d'anamnèse nous ont été transmis lors de rencontres partenariales, notamment avec l'ASE. Parallèlement, les échanges et la rencontre avec le couple, nous ont permis d'étoffer nos connaissances de la situation au fil du temps.

Mme C. intègre le Centre Parental du CDEF en janvier 2020. A son arrivée, Madame montre une grande immaturité et des préoccupations principalement centrées sur elle-même. Elle a vécu avec M. dans un

appartement du collectif de janvier à juillet 2020. Lors de cette période, Madame pouvait mettre en avant des comportements adolescents et avait du mal à accepter l'accompagnement et les conseils de l'équipe. Elle évoque assez rapidement son impossibilité à être mère sans la présence de Monsieur auprès d'elle. M. quant à elle adoptait un bon développement psychomoteur bien que faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation pour suivre le quotidien imposé par sa mère.

Lors de cette période, Mme C. se positionnait dans une toute-puissance ce qui inhibait les possibilités d'accompagnement de la dyade mère-enfant. Les échanges avec l'équipe du RAP 31, mobilisée sur cette situation, nous ont été très précieux dans cet accompagnement. Nous avons pu mettre en exergue la personnalité très morcelée de Mme, et les troubles de l'attachement manifestes liés aux traumatismes de l'enfance. Nous faisons l'hypothèse que Mme C. n'a pas seulement besoin d'un accompagnement à la parentalité, ou de se construire avec le soutien de l'équipe du Centre Parental, mais également d'un accompagnement soutenu autour du soin. Cette mère nous paraît avoir besoin de rassembler les morceaux d'elle-même qu'elle sème un peu partout, elle a besoin de se semer, d'aller se raconter un peu partout, elle se présente et regarde l'effet provoqué (tentative de construction identitaire extériorisée). Il est nécessaire de se mettre en lien les uns avec les autres et de tenir un discours cohérent pour inhiber ce phénomène de morcellement.

L'enjeu de cet accompagnement s'est basé sur la création d'une relation de confiance entre la mère et l'équipe pluridisciplinaire. Nous avons mis en place un accompagnement de proximité, avec cette famille, basé sur beaucoup d'écoute et de réassurance afin d'accompagner Madame à fixer son attention sur sa fille, de repérer ses besoins et de tenter d'y répondre de manière spécifique pour sa fille.

Au fil du temps, une relation de confiance s'est installée entre Madame et ses référents du Centre Parental ce qui a permis une amélioration dans son quotidien et sa relation avec M.

Lorsque Mme C. et sa fille ont intégrées le Centre Parental, Monsieur K. se montrait réticent quant à un travail conjoint avec l'équipe du Centre Parental. Suite à la mise en place de médiations et de rencontres auprès des professionnels, Monsieur a pu, au fil du temps, entrer en contact avec l'équipe du Centre Parental et créer une relation avec les référents de la situation de sa fille. A cette période, lors des entretiens avec les professionnels Monsieur paraît réceptif lorsqu'on le sollicite de sa place de père, peu quand il s'agit de sa place de conjoint.

Nous avons mis en place des séances de piscine de façon régulière pour la famille afin de travailler la parentalité avec ce jeune couple. L'accompagnement autour d'une médiation en milieu aquatique nous a permis de rencontrer véritablement ces parents. Puis, à posteriori d'analyser et de retravailler les rôles et places de chacun en équipe pluridisciplinaire.

A travers ce projet personnalisé, nous avons été amenés à travailler en collaboration avec l'équipe du Foyer qui accueillait Mr K. Ces échanges partenariaux nous ont permis d'élargir notre champ de connaissance de la situation. Ils ont aussi permis à la famille de prendre part à une continuité éducative entre les différents services ; ce qui semble avoir eu pour effet de contenir et de rassurer le couple parental.

Lors du confinement de mars 2020, Mme C. a mis au travail de façon prépondérante son rôle de mère. Le confinement au sein du Centre Parental lui a permis de se centrer sur sa fille créant ainsi une relation de qualité avec elle. Lors de cette période, nos observations du quotidien étaient très positives.

Madame saisissait les conseils des professionnels, elle était en demande d'outils afin de mieux accompagner sa fille dans son quotidien.

Pour accompagner cette nette évolution de Madame dans sa posture et afin de mettre au travail le projet famille que Mme C. et Mr K. projetaient depuis la naissance de M., le couple intègre en juillet 2020 un studio conjoint au sein du CDEF. En juin 2020, lors de l'audience, Monsieur verbalise sa volonté d'intégrer le Centre Parental auprès de sa compagne et de sa fille pour mettre au travail un projet de vie familiale conjointe.

Cette nouvelle autonomie est vectrice de changements pour le couple. Il persiste toutefois quelques difficultés actuellement qui s'avère être en lien avec le parcours familial de Madame et la culture de Monsieur. En effet, cette première période de vie commune a été rythmée par des conflits au sein du couple parental. Leurs idéaux respectifs ont pu être confrontés à la réalité de vie conjugale commune. Grâce à de nombreux entretiens et échanges avec l'équipe, la psychologue du CDEF et la référente ASE, Madame a pu au fil du temps se remobiliser dans son projet et tenter de construire une vie de famille à leur image.

Monsieur quant à lui a adopté dans un premier temps un positionnement en retrait puis a pu s'investir et construire au fil du temps sa posture parentale auprès de sa fille.

Le couple a bénéficié d'un accompagnement de proximité rythmé de rendez-vous hebdomadaires avec les référentes du centre parental, d'accompagnement dans la mise en place d'outils pour permettre la répartition des tâches ménagères, d'accompagnement pendant le temps du repas et de point informels dans leur studio.

Cette proximité entre les professionnels et la famille, leur capacité à questionner leur positionnement parental et leur investissement dans leur projet de vie a permis aujourd'hui d'orienter la famille vers un appartement autonome avec le soutien d'une équipe de placement à domicile.

Dans cette situation, nous retranscrivons les grandes étapes d'un accompagnement de couple au centre parental s'appuyant sur des instants positifs et constructifs de cette prise en charge. Il ne faut toutefois pas oublier que cet accompagnement s'est fait sur un travail mené au quotidien. En effet, la continuité, la cohérence des actions menées en équipe pluridisciplinaire ont permis sur du long terme de participer à la stabilité de la situation au service d'un accompagnement efficient.

L'équipe éducative.

5. Conclusion et perspectives

L'accueil des couples a débuté en 2020 et amorce une réflexion d'équipe pluridisciplinaire autour de cet accompagnement spécifique et des nombreuses questions qu'il implique, notamment autour de la conjugalité. L'année 2021, et la finalisation de l'écriture du projet de service viendra poursuivre ce travail de réflexion et de changements de pratiques.

Une professionnelle EJE a pu être recrutée au sein de l'équipe éducative en ce début d'année 2021. Ces prochains mois nous permettrons de faire expérience de cet enrichissement de regards croisés tant au sein de l'équipe, qu'auprès des usagers.

La stabilisation de l'équipe après plusieurs départs de professionnels sera également un enjeu pour cette nouvelle année.

B) DAPE

1. Présentation du service

a) *Présentation de l'unité*

Ouvert en 2018 dans le cadre de la diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement du CDEF31, le dispositif du DAPE accueille en appartements diffus des couples ou des familles monoparentales pour une capacité de 14 adultes.

L'évolution du cadre législatif (loi du 14 mars 2016) entérine l'accueil de groupes familiaux dans le cadre de la protection de l'enfance au-delà de la dyade mère-enfants, ainsi le dispositif accueille en fin d'année 2020 quatre couples et quatre familles monoparentales (père ou mère seul).

Les missions restent inchangées : évaluation, observation et prévention sont au centre du dispositif ainsi que les objectifs d'accompagnements dans les domaines de :

- Besoins de l'enfant
- Santé
- Conjugalité
- Logement
- Insertion
- Administratif
- Inscription sociale

L'accueil se fait à la demande du Responsable ASE, les demandes en interne (Centre Parental) sont prioritaires. Une procédure d'admission valide l'adhésion de la famille et pose les premiers objectifs d'accompagnements. L'entrée dans l'appartement se fait après signature du PPE.

Cette année, nous avons relogé en urgence trois familles installées sur le quartier des Trois Cocus suite à des événements de violences urbaines dans le courant du mois d'Aout, actuellement les appartements du dispositif sont répartis dans divers quartiers de Toulouse Nord et Jolimont.

L'année 2020 a aussi été marquée par la crise sanitaire ; l'équipe du DAPE a dû repenser ses modes d'accompagnements au quotidien.

b) *Présentation de l'équipe*

En raison de l'évolution et des nouveaux besoins du CDEF31, le dispositif a emménagé dans des bureaux dans le quartier de Launaguet (rue des Nobles).

L'équipe est composée de deux éducatrices spécialisées, d'une conseillère en économie sociale et familiale (titulaire aussi du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants), d'une puéricultrice (0,80 ETP), d'une psychologue à mi-temps et d'une assistante sociale à quart temps.

Le travail en pluridisciplinarité est indispensable dans l'accompagnement des familles et de leurs enfants, elle permet des observations enrichies (regards croisés) lors de visites à domicile, au cours des entretiens ou de médiations proposés et favorisent une cohérence de la prise en charge globale.

Cet accompagnement pluridisciplinaire est mis en commun lors des réunions et permet ainsi de s'ajuster et de co-construire une continuité dans le parcours de chaque famille.

❖ **Temps de réunion**

L'équipe pluridisciplinaire se réunit chaque lundi de 14h à 17h au CDEF ; l'ordre du jour comporte un temps de fonctionnement pour l'équipe (question RH, agenda), un tour rapide de situations, une réflexion plus approfondie (PPA) et des préparations aux synthèses. Des référents ASE peuvent aussi participer à ce temps collectif. Depuis juin 2020, cette réunion hebdomadaire évolue chaque mois en une journée de travail (assemblée de service) dont la thématique regroupe la réunion pluridisciplinaire et le travail sur le projet de service.

Le mardi matin de 11h à 12h30, un temps clinique se déroule avec la psychologue dans les locaux du DAPE et depuis la rentrée de septembre a lieu chaque semaine un temps de coordination entre la psychologue, l'assistante sociale et la cadre dans le but d'évoquer des situations particulières ou la dynamique de l'équipe.

L'équipe participe à des commissions de réflexion internes au sein du CDEF.

D'autres réunions sont organisées : réunions de coordination, réunions de synthèse (tous les 6 mois) en présence du responsable ASE. Réunions partenariales avec les crèches, lieux d'accueil enfants parents, action logement, association d'aide alimentaire....

❖ Formations

En raison de la situation sanitaire les séances d'analyses de la pratique n'ont pas pu se tenir, une seule séance s'est organisée en fin d'année avec un nouvel intervenant, 7 séances sont prévues au budget 2021, la reprise régulière des séances soutiendra le travail pluridisciplinaire dans l'accompagnement des familles.

D'autres sessions de formation ont été organisés sur les thèmes suivant :

Sensibilisation à la démarche ethno clinique (2 jours) : cette présentation théorique et conceptuelle de cette discipline a permis une mise en perspective de nos questions professionnelles dans la relation à l'utilisateur et la prise en compte de problèmes identitaires (filiation, affiliation...)

Prévention et gestion des situations de violence (méthode GESIVI) : Sensibilisation aux méthodes de gestion des situations de violence avec les principes fondamentaux suivants : bienveillance, apaisement, maintien de sécurité, principes d'autoprotection.

Cette méthode permet de désamorcer et de se protéger des situations de violence verbale ou physique, notamment en intervenant lors des conflits de couple au domicile des familles accueillies.

Accompagner la parentalité et la conjugalité en Centre Parental (Association Aire de Famille) : 2ème partie suite à la formation de 2019 (décalée pour cause sanitaire) : présentation du concept de l'haptonomie en centre parental, réflexion et retour d'expériences sur l'accueil des couples. Création du référentiel.

Cette formation a continué de poser les fondamentaux dans l'accompagnement de la conjugalité et de la parentalité. Faire alliance avec le couple à partir des besoins de l'enfant.

Méthode Alfoldi : Evaluation du danger en Protection de l'Enfance. Cette méthode propose une série d'instruments : un modèle d'évaluation, un guide d'analyse, un guide de lecture, conclusion modélisée, protocole de rédaction. Le caractère adaptable de cette méthode permet d'ajuster les instruments à la singularité de chaque réalité évaluée. L'intérêt de cette méthode pour les professionnelles du DAPE se situe dans la possibilité d'appropriation et d'adaptation des instruments proposés, ainsi que l'éclairage d'objectivation des situations complexes en équipe pluridisciplinaire.

2. Activité et public accueilli

- Activité 2020

En 2019, le nombre d'appartements a progressivement augmenté jusqu'à atteindre 9 logements portant ainsi pour 2020 la capacité d'accueil sur la fin d'année à 14 adultes et 13 enfants soit un total de 27 places occupées. Toutefois ce chiffre ne reflète pas l'activité sur l'ensemble de l'année car la crise sanitaire a provisoirement stoppé les demandes d'accueils sur le dispositif.

C'est au cours du dernier trimestre que des accueils de couples avec 2 enfants ont permis d'atteindre la capacité maximale d'accueil du DAPE.

Certaines familles ont bénéficié de dérogation de la part de la Direction Enfance et Famille pour leurs permettre d'être hébergées au-delà des 3 ans de leurs enfants ; l'orientation vers les dispositifs de droits communs étant bloqué par la prolongation de la trêve hivernale liée à la situation sanitaire

- Répartition par sexe et âge

Comme déjà souligné précédemment les mutations des centres parentaux évoluent d'interventions souvent centrées sur la mère vers des interventions qui impliquent les deux parents, en proposant d'intégrer des appartements autonomes, le DAPE permet de proposer tout type d'accueil (famille monoparentale, couple) et à ce titre, il est repéré par les partenaires.

- Statut administratif des admissions

En raison de l'accompagnement en appartement autonome le dispositif n'accueille pas de familles dont l'enfant bénéficie d'une mesure de protection, par contre, sur dérogation une mère mineure a été accueillie sous statut de JAE avec son conjoint majeur. Il faut aussi souligner qu'à la sortie du dispositif certaines mesures administratives ou judiciaires peuvent être proposées (AED /AEMO)

- Motifs d'admission

L'évolution déjà repérée l'année précédente se poursuit, à savoir les admissions provenant de l'extérieur sont en légère augmentation. Les demandes issues du Centre Parental du CDEF sont prioritaires mais les demandes d'accueil de couples se confirment.

- Personnes accueillies mois par mois sur 3 ans

Le dispositif est un service récent et il est difficile de dégager des tendances sur 3 ans car sa capacité d'accueil s'est effectuée progressivement. Néanmoins les chiffres indiquent un arrêt des admissions durant la période de crise sanitaire, les admissions reprenant sur le dernier trimestre 2020.

- Répartition des personnes accueillies par MDS / SAMI / Service Adoption / Autres départements

Nous ne notons pas de corrélation entre les demandes d'accueils et les MDS, en 2020 les situations dépendent de 5 MDS.

- Durée de séjour des personnes accueillies sur 3 ans

L'année 2020 est caractérisée par une durée de séjour importante : 4 familles ont été prise en charge au-delà de 6 mois en raison de la spécificité du service (non accueil d'urgence, PPE d'une durée de 6 mois renouvelable). De plus, en raison de la prolongation de la trêve hivernale, certaines familles ont tardé à obtenir des logements personnels.

- Orientations 2020

La totalité des familles a bénéficié d'un logement personnel à la sortie du DAPE, le dispositif reste présent auprès des familles quelques temps après leurs départs. Il est nécessaire de préparer ces sorties et d'accompagner leurs inscriptions dans un nouvel environnement : inscription de l'enfant dans une nouvelle crèche/ école, passage de relais et coordination avec les partenaires (AED, suivi social au logement, PMI ...)

Il faut aussi souligner qu'à la sortie du dispositif certaines mesures administratives ou judiciaires peuvent être proposées (AED /AEMO/Accueil Provisoire). Cette année une famille a fait l'objet d'un signalement auprès du juge des enfants. L'équipe du DAPE a poursuivi l'accompagnement jusqu'à la mise en place de la mesure. Une famille a été orientée vers une structure type CHRS.

Une personne a été dirigé sur le centre parental du CDEF, il s'est agi là d'une sortie temporaire du dispositif (quelques jours) en raison d'une mise à l'abri d'une mère et de son enfant dans le cadre de violence conjugale.

- Nombre de journées mois par mois sur 3 ans

Le nombre de journée (prise en charge d'adultes) est en constante augmentation depuis la création du dispositif : 1770 en 2018, 3267 en 2019 et 4335 pour 2020 soit une augmentation de 33% sur la dernière année.

Le nombre de journée de prise en charge des enfants suit la même logique : + 52% entre 2019 et 2020. (Trois naissances ont lieu au cours du séjour).

Il existe plusieurs explications à cette croissance, en premier lieu le fait que le DAPE soit un dispositif récent, l'activité de 2018 n'a démarré qu'au mois de mars, en deuxième lieu c'est fin 2019 que le parc immobilier s'est développé pour proposer 14 places adultes, enfin le dispositif et sa spécificité sont reconnus par les partenaires (en interne et à l'extérieur).

3. Accompagnements durant le séjour

a) *Médiations, supports d'accompagnement*

❖ Organisation du travail

L'équipe du dispositif intervient à minima une fois par semaine au domicile. Les objectifs des VAD sont discutés et planifiés lors de la réunion pluridisciplinaire. Les VAD sont centrées autour des besoins de l'enfant. Lors du premier mois de l'accueil, les visites sont quasi quotidiennes afin d'aider l'installation de la famille, l'inscription dans le quartier et la prise en compte des objectifs d'accompagnements.

Les horaires d'interventions sont de 9h à 20h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi.

Durant le confinement et selon un planning établi tous les lundis, les familles ont été contactées tous les jours par plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire ; les familles avaient ainsi connaissance de la personne qui devait les appeler et adaptaient leurs questions en fonction. Dans certains cas des rencontres ont été proposées par la psychologue et l'assistante sociale au CDEF, un passage physique s'est organisé le vendredi sur chaque appartement.

❖ Ecrits professionnels

Les écrits professionnels s'inscrivent dans le projet personnalisé d'accompagnement mais sont d'une temporalité différente de celle de l'institution. Le contrat du PPE donne une durée de six mois renouvelable, ainsi les objectifs du PPA sont formalisés dans les deux premiers mois de l'accueil et une évaluation très complète est envoyée à l'ASE avant la synthèse prévue à six mois (renouvellement ou pas du PPE)

D'autres types d'écrits formalisent l'organisation, la circulation et la construction de l'accompagnement éducatif sur le serveur: cahier de liaison, compte-rendu de VAD, fiche navette envoyé quotidiennement à l'attention du cadre d'astreinte et de l'équipe de nuit, notes diverses (psychologiques, sociales, d'incidents...)

❖ Accompagnement individualisé

L'accompagnement à la Parentalité est au cœur du dispositif DAPE. Les Visites à Domicile sont l'outil privilégié : L'équipe pluridisciplinaire rencontre toutes les familles au minimum avec une visite à domicile par semaine. Ainsi l'inscription dans les structures d'accueil petite enfance (ludothèque, crèches municipales et associatives, écoles maternelles, centre de loisirs) ont pu s'effectuer de janvier à mars et à partir de juin pour les familles.

❖ Conjugalité :

Cette question est soulevée au cours des VAD, même si elle apparaît de façon plus saillante dans les temps de crise, de conflit, elle reste omniprésente dès l'accueil du couple.

L'équipe a géré deux cas de violences conjugales majeures. Alertée par les mères, des solutions de protection / séparation ont été actées par la cadre avec l'équipe et l'ASE.

Un accompagnement spécifique d'un couple a été proposé par la psychologue. L'autre couple a été orienté vers une médiation familiale du droit commun.

❖ Insertion professionnelle :

L'accompagnement individualisé de cet axe de travail s'effectue, à partir de la situation administrative des usagers, vers les différents dispositifs possibles : l'équipe oriente, accompagne physiquement sur les premiers rdv et assure avec les parents le suivi de leur dossier et la familiarisation avec leurs nouvelles démarches.

Pôle emploi (7 usagers), Mission Locale (4 usagers), Centre d'insertion et de formations professionnelles (4 usagers), CIO (1 usager), établissement scolaire (1 usager), association AGIR cours de FLE (4 usagers).

Exemple d'une situation :

Une mère mineure a bénéficié d'un accompagnement personnalisé en vue d'une reprise de scolarité pour septembre 2021, avec :

Accompagnement à 3 rendez-vous au CIO,

Participation au cours de FLE avec le service Escale (en qualité de mineure, innovation de cette demande et faisabilité) et séances de soutien scolaire avec l'enseignant coordinateur du CDEF,

Inscription au lycée Roland Garros (rdv avec la responsable de la MLDS, suivi du dossier d'inscription).

Depuis septembre, les cours de FLE proposés en interne au CDEF sont élargis à 5 usagers adultes, pour répondre à la fermeture des associations extérieures.

❖ Soutien administratif :

Des rendez-vous mensuels sont prévus avec les familles pour ouverture et maintien de leurs droits (complémentaire santé, CAF, impôts...)

❖ Droit des étrangers

Le dernier trimestre 2020, suite à l'absence de l'Assistante Sociale, nous avons accompagné la régularisation administrative de quatre familles. Nous les avons soutenus dans leurs démarches et développé un partenariat avec deux avocats spécialisés dans le droit des étrangers et quatre associations référencées (Karavan, Médipass, Forum Réfugiés, Amnesty international). Pour deux familles, nous avons sollicité la collaboration et l'accompagnement des référents ASE. Une famille a été déboutée par la CNDA ceci a provoqué un état de stress important qui a dû être soutenu par l'équipe.

Nous avons dû accompagner deux familles pour le retrait (imprimés, prise de rdv) et renouvellement de leur titre de séjour (constitution du dossier auprès de la préfecture, du Tribunal Administratif).

La situation administrative de trois familles a été régularisée.

❖ Le logement

Deux familles ont bénéficié d'une attribution de logement par la société HLM Promologis et une famille par l'OPH31. Une famille a bénéficié d'un hébergement au gîte social Bonnefoy conventionné ALT suite à une inscription sur le dispositif SIAO.

La CESF a saisi pour une famille Toulouse Métropole pour un accompagnement à l'accès au logement ainsi que pour deux dossiers FSL accès (financement caution, premier mois de loyer, prime d'installation).

❖ Gestion Budgétaire

La CESF propose aux familles un rdv mensuel pour accompagner la gestion du budget familial. Certaines familles ayant de faibles ressources (ADA) ne souhaitent pas s'inscrire de façon continue dans cet accompagnement.

Deux familles ont continué à bénéficier du secours des associations caritatives (resto du cœur, banque alimentaire, secours catholique).

L'allocation CDEF a été versée à trois familles de janvier à juin. Puis à quatre familles de novembre à décembre. Nous constatons que les familles s'inscrivent plus régulièrement dans le suivi du budget avec l'approche de la proposition d'un logement HLM. Un travail est fait sur l'évaluation du reste à vivre en relation avec l'ensemble des nouvelles charges (EDF, loyer, assurances) des prêts (FSL, prêt ménager) des aides ouvertes (APL).

Dans le cadre de l'installation dans leur logement, les familles sont conseillées dans l'achat d'un mobilier de première nécessité.

❖ Accompagnement collectif/ médiations

De janvier à mars, 4 familles ont bénéficié de l'atelier piscine parents enfants (deux mères et deux pères ou beaux pères).

2 ateliers créatifs ont été proposés à trois familles.

Une mère a bénéficié d'un atelier bien être (Calicéo).

De mars à juillet, du fait de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales l'accompagnement collectif et les médiations se sont arrêtés (fermeture des lieux partenaires)

Sur la période de l'été deux sorties (lac et ferme) ont pu être proposées à toutes les familles accueillies.

Trois temps festifs collectifs sont organisés (le départ d'une famille, un anniversaire, le goûter de Noël).

Lors du premier confinement, pour garder une certaine dynamique dans le lien avec les familles et pour rythmer les journées, nous avons proposés plusieurs activités ludiques à distance :

- Un défi photo avec une thématique quotidienne
- Mise à disposition de fiches d'activités manuelles adaptées aux jeunes enfants
- Des défis pâtisserie.

❖ Santé

Sur l'année 2020, nous comptons quatre grossesses dont trois grossesses à risque et trois naissances.

Une grossesse chez une maman présentant des troubles psychiatriques qui a nécessité des accompagnements physiques sur certains rendez-vous médicaux et un important travail de liaison avec une équipe de périnatalité, une équipe de PMI (sage-femme, puéricultrice, médecin), psychiatre et infirmiers libéraux.

Une grossesse chez une maman diabétique qui a nécessité quelques accompagnements physiques sur certains rendez-vous de suivi.

Une grossesse chez une maman présentant une menace d'accouchement prématuré. Plusieurs accompagnements aux urgences gynécologiques et travail de liaison avec l'équipe hospitalière et sage-femme libérale.

Un enfant porteur de handicap avec un suivi CAMPS et auprès de médecins spécialistes (cardiologue, ophtalmologue, ORL).

Deux enfants, anciens prématurés, nécessitant un suivi spécifique (CAMPS, Réseau P'tit Mip, OPH, ORL, pneumologue).

Deux enfants orientés depuis le service DAPE sur un CMPP et ATTP.

Deux hospitalisations d'enfants ; un pour bronchiolite et un pour traumatisme crânien.

❖ Situation particulière

Sur l'année 2020, le contexte sanitaire a entraîné la fermeture temporaire de la PMI de quartier où plusieurs enfants du DAPE étaient suivis (vaccination, suivi global, visite post-natale). Durant la fermeture complète de la PMI et sa réouverture progressive pour les enfants de moins d'un an, les enfants qui nécessitaient d'être vaccinés sont orientés et accompagnés avec leur parent vers les médecins généralistes du quartier. Lors de la réouverture progressive de la PMI, l'accompagnement physique du parent et son enfant est assuré par l'équipe du DAPE. Les enfants âgés de moins d'un mois sont orientés vers une sage-femme libéral pour des pesées hebdomadaires.

Le confinement a amené beaucoup d'inquiétude chez les parents dès lors que leur enfant déclarait une maladie bénigne (rhinopharyngite, pic fébrile isolé, poussée dentaire, conjonctivite, gastro-entérite, petite chute à domicile, prurit...). Les parents étaient réticents à sortir sur l'extérieur par crainte d'être contaminé par la Covid 19. Les familles sollicitaient alors toute l'équipe du DAPE et la puéricultrice pour une évaluation à domicile, par téléphone, en Visio, de la santé de leur enfant et de la nécessité ou pas de se rendre aux urgences ou chez un médecin généraliste. De même que certains passages à domicile pour apporter des médicaments de confort à l'attention des enfants étaient assurés.

La reprise de l'accueil des enfants en crèche a aussi inquiété certains parents d'enfants présentant des signes de vulnérabilité telle qu'une cardiopathie ou pneumopathie. Ces enfants ont été orientés vers un médecin généraliste ou spécialiste pour un avis médical.

b) *Partenariats*

L'augmentation des enfants accueillis sur le service et le manque de place dans les crèches municipales, a entraîné le développement du réseau des crèches associatives. Repérage des lieux existants, démarchage, présentation du CDEF et du dispositif, rdv physique dès ouverture, présentation et accompagnement des familles. 4 nouveaux partenaires : La boussole, Babilou Lalande, Clair de Lune, Le Phare.

Renouvellement du partenariat existant : petite enfance, santé, soin, insertion professionnelle, administratif du droit commun.

Création d'un partenariat avec deux avocats spécialisés dans le droit des étrangers.

Création d'un partenariat avec deux sociétés HLM permettant l'attribution de logements pour le dispositif DAPE et pour 3 familles (OPHLM31, Promologis).

4. Situation clinique

Monsieur H. et Madame D.

Riad est accueilli avec ses parents au DAPE lorsqu'il a trois mois. Auparavant il a vécu avec sa mère au centre parental où Mme D. s'est installée juste avant sa naissance, son père leur rendait visite au studio.

Le couple s'est connu en Algérie, leur pays d'origine, retrouvé en France. En effet M. H. y séjournait sans statut administratif établi. Son épouse décidera de le rejoindre, elle est à l'époque mineure. Une fois réunis et dans l'attente de leur enfant les perspectives d'avenir résonnent différemment. Le mode de vie, la précarité ne peuvent laisser place à un avenir constructif et serein. M. H alerte les travailleurs sociaux dans ce sens, l'orientation en centre parental mère-enfant sera rapidement actée mais entraîne d'emblée des questionnements quant à un non-sens éprouvé par le couple à ne pouvoir accueillir ensemble leur enfant. Madame D. accouche rapidement après son arrivée, l'investissement est centré vers le bébé, le maternage et soins primaires paraissent rapidement ajustés, spontanés. Toutefois un repli sur le studio de la jeune mère avec son bébé est observé. Ces toutes premières observations, le contenu des échanges avec les parents viendront rapidement questionner le projet du point de vue de la non possibilité d'intégrer le père au quotidien. L'hypothèse est faite que cela viendrait même faire barrage, notamment pour Madame, à une possibilité de mise en lien et sens à l'accueil sur la structure.

Dans ce laps de temps, Monsieur H. se montre présent y compris auprès de l'équipe qui accueille son fils et son épouse. Suite à ce premier accueil est acté avec la responsable à l'ASE une orientation vers le dispositif d'accueil parent(s)-enfant(s) en appartement, DAPE.

Les premières rencontres avec l'équipe rendent compte de l'enthousiasme ressenti par chacun des parents à vivre ensemble auprès de leur enfant. Riad est un enfant qui se développe bien. Le sourire réponse est en place, les interactions avec chacun de ses parents sont riches et spontanées, différenciées. Aussi lors des visites médiatisées ses parents nous amènent facilement à constater ses progrès, à raconter avec détail.

Se centrer sur l'évolution de leur enfant, leur ressenti à le voir évoluer, amènera assez rapidement un matériel clinique riche allant dans le sens de la construction d'un récit familial, constituant également, pour chacun des parents, un terreau d'introspection et remémoration de leur propre parcours infantile, un terreau de mise au travail d'un point de vue identitaire nécessitant de pouvoir être soutenu.

L'équipe est également rapidement au travail, parfois à l'épreuve pour constituer son propre « récit » : suffisamment distancié alors que les jeunes parents la convoquent parfois à une place de conseil de famille, suffisamment attentive et objective lorsque le couple traverse des moments de découragement ou encore de crise conjugale, au travail pour faire vivre les tiers auprès de chacun famille et équipe, tenter de différencier les places, de repérer les mouvements contre-transférentiels à l'œuvre.

Le soutien de cette famille dans leur parentalité viendra souligner et soulever des mouvements psychiques de construction et affirmation identitaires. Cela nécessitant pour l'équipe de pouvoir repérer le type de liens d'attachement à l'œuvre, la possibilité pour l'équipe de garder une proposition allant dans le sens de l'unité, la continuité et cohérence de façon à favoriser une possibilité d'élaboration, une inscription sociale.

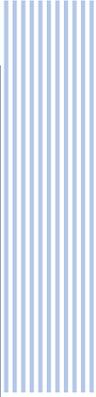
E.G.M Psychologue

5. Conclusion et perspectives

Le travail sur le projet de service (démarré en septembre) est toujours en cours. Il permet déjà d'effectuer un bilan global des deux dernières années et pose des axes d'améliorations :

En effet, nous avons restructuré certains outils de fonctionnement : modification des items de la note éducative, déclinaison de nouveaux axes d'accompagnement sur le document du Projet Personnalisé d'Accompagnement, nouvelle formulation et traduction des règles de vie en langue arabe et anglaise, la notion sur la référence est au travail, la coordination avec les partenaires (accueil enfant/ logement/droit des étrangers...) se poursuit, le besoin repéré de l'équipe sur la recherche de formation (analyse systémique de l'accompagnement à la conjugalité) est validé par la direction pour 2021.

Nous envisageons aussi une demande de formation sur le droit des étrangers afin d'accompagner et d'orienter les démarches de régularisation administratives, constitution des dossiers d'AES (Admission Exceptionnelle au Séjour) ou dossiers OFPRA et recours CNDA auprès d'un avocat spécialisé dans le droit des étrangers.



PARTIE IV. SERVICES DE JOURS ET TRANSVERSAUX

I. Services de jours

A) Halte-garderie

B) Jardin d'enfants

C) SAAJ

1. Présentation du service :

Le SAAJ est un service qui s'adresse initialement à tous les adolescents âgés de 14 à 17 ans révolus, accueillis au CDEF. En 2020, le service a ouvert son offre d'accompagnement aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

Le SAAJ a pour objectif d'accueillir, apaiser et restaurer le lien à l'adulte autour de médiations sportives et culturelles.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Rythmer le quotidien (au travers d'un emploi du temps construit et communiqué) ;
- Favoriser les processus de socialisations multiples (multiplicité des propositions des médiations) ;
- Déclencher ou soutenir les désirs et/ou les projets des jeunes mais aussi des équipes éducatives ;
- Favoriser l'expression (sports, débats, travaux manuels, artistiques...).

Les thèmes abordés lors de nos activités sont :

- L'expression et la création,
- La prévention, l'estime de soi et le bien-être,
- Le sport,
- La culture,
- La mise en situation professionnelle.

Depuis 2018, l'équipe est composée de 2.80 ETP et a subi plusieurs mouvements en terme de personnel. Une nouvelle organisation permet au service de ne plus connaître de période de fermeture en dehors de quelques jours sur l'année. Cela implique des périodes durant lesquelles le service fonctionne à effectif réduit avec un seul professionnel en poste. Les accompagnements individuels sont donc favorisés sur ces périodes.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h, sauf lorsqu'un atelier, une sortie ou un accompagnement spécifique nécessite que nous adaptions ces horaires y compris le jour d'ouverture.

Un temps de réunion hebdomadaire est programmé le lundi matin. Ce temps est essentiel à l'élaboration et la construction de projets. Il est également indispensable pour permettre à l'équipe d'échanger autour des différentes situations et pouvoir ainsi répondre au plus juste aux demandes d'accompagnement en individuel.

A la fin de chaque semaine, l'équipe du SAAJ diffuse à l'ensemble des dispositifs un planning pour la semaine suivante. Ce planning est élaboré en fonction des partenariats en place mais également en fonction des demandes et besoins des équipes et des jeunes. Malgré cette recherche d'adaptation et de création sur mesure, certaines médiations ont toujours lieu le même jour afin d'être repérant et contenant. Cela permet à l'adolescent de se projeter à court terme.

Exemple de Planning :

	LUNDI 29	MARDI 30	MERCREDI 31	JEUDI 01	VENDREDI 02
Accueil à partir de 9h30 au SAAJ	Réunion de service 	Initiation TENNIS 10H30/12H  Initiation Beatbox V. SAINT ALBAN 11h 12h 	Patinoire 9/12 Alex Jany 	Marche active 10h00/14h00 2 places v REVEL + 2 PLACES  V. SAINT ALBAN 11h 13h Initiation batterie+ repas au SAAJ 	Prépa semaine 14 
	R E P A S T h é r a p e u t i q u e p o s s i b l e s u r l e S A A J s u r d e m a n d e				
Fin de l'accueil au SAAJ à 16h	V. SAINT ALBAN Culture et multimedia 14h 16h + V.LAUNAGUET Atelier RAP 15h 16h  1 Accomp indiv V.SAINT ALBAN 13h30/15h30	V. SAINT ALBAN Repas EXTERIEUR+ Atelier chanson 12h30 15h  1 accomp indiv V.Launaguet 13h 15h	1 Accomp indiv V. SAINT ALBAN 13h/15h00 LAS TUTOS 14H 15H30 Initiation Ukulélé+ JEUX 	V. SAINT ALBAN Atelier chanson 13h30 15h 	Arc en ciel Jeux de société 14h 15h30 

2. L'accompagnement :

Les médiations sportives et culturelles font toujours les fondations du service. Mais nous constatons également que de plus en plus les jeunes sollicitent le SAAJ pour des temps plus « ordinaires » : discuter, faire de la cuisine, jouer aux cartes etc.

L'équipe s'efforce d'être polyvalente afin de pouvoir s'adapter au mieux aux différents besoins des adolescents. Cette polyvalence peut également inviter le jeune à s'ouvrir, découvrir de nouvelles choses voire de nouveaux talents chez lui.

En 2020, les accompagnements en individuel ont connu une forte augmentation. Cette hausse est en partie dû à la crise sanitaire qui a fortement limité l'organisation d'activités en groupe mais cela est également lié à une évolution des besoins. Le gros collectif répond de moins en moins aux besoins et aux attentes des équipes et du public accueilli. En effet, les jeunes adhèrent de plus en plus à des temps de médiations en individuel ou en tout petit groupe de 2 ou 3. Nous avons également repéré que les accompagnements en individuel avaient tendance à s'inscrire dans le temps, sur plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Ces prises en charge sont construites en lien avec l'équipe éducative et le projet du jeune, autour de médiations sportives ou culturelles, mais également autour du projet scolaire et professionnel : élaboration d'un CV, recherche de stage...

Le SAAJ peut également être un support à la mise en œuvre des projets des Villas ou de projets en transversalité. En 2020, le SAAJ a porté l'organisation d'une journée à la Dune du Pilat avec la Villa Saint Alban

mais également l'atelier bois puis soudure avec la Villa Launaguet ou encore l'atelier Graph, avec la réalisation d'une fresque sous le préau.

3. Les partenariats :

Afin d'étoffer les propositions et rendre les interventions plus riches, le service s'efforce d'élargir et entretenir les différents partenariats. Bien la crise sanitaire n'ait pas permis de mener à bien l'ensemble des projets imaginés, le SAAJ a maintenu le lien et certains projets avec les partenaires suivants :

- Mixah
- R-fit (Salle de Fitness)
- La mairie de Toulouse service des sports,
- Bibliothèque Nomade
- Marionnettissimo
- Studio expériences
- DELIVR
- L'atelier des chefs
- STARS MUSIC
- La Bénévolante
- Sol Africa

4. Conclusion et perspectives :

L'année 2020 a été une année particulière mais cela n'a pas empêché le SAAJ de remplir sa mission et d'avoir une activité riche et constructive. L'année 2020 en chiffres c'est :

- 2 séjours montagne/mer
- 40 ateliers job
- 60 séances rfit
- 30 ateliers musiques/danse
- 15 séances de vtt à Pech-David
- 20 séances à la patinoire Alex Jany
- 10 sorties natation
- 15 ateliers bois soudure construction
- 10 atelier graff et la réalisation de 2 fresques
- 10 sorties culturelles et sportives zoo/muséum/tfc
- 10 sorties nature
- 5 sorties Escalade

Le SAAJ est de plus en plus mobilisé et investi dans l'accompagnement des situations complexes. Il fonctionne de plus en plus sur de la construction de prise en charge individuelle sur mesure. Les médiations individuelles permettent aujourd'hui d'accompagner certains jeunes qui ne supportent pas le collectif. Dans ce travail de construction de médiations sur mesure l'équipe du SAAJ s'est rapprochée des psychologues de l'institution et plusieurs temps sont en train de se penser et de voire progressivement le jour. Ce travail en collaboration avec les psychologues permet au SAAJ de s'adapter et de venir répondre au plus près aux besoins des équipes des villas et des différents dispositifs.

Cette évolution est en accord avec la réflexion institutionnelle autour de la refonte des internats qui met la médiation au cœur de du débat.

D) Coordination Pédagogique – Partenariat avec l'éducation nationale

II. Services transversaux

A) BASA

Acquisition d'un logiciel « gestion des dossiers des usagers » pouvant permettre une meilleure analyse statistique de l'activité. Le logiciel est utilisé depuis 2017 par une grande partie du personnel (administratif, éducatif, santé...). Il a pour objectif de :

- Regrouper les données de l'utilisateur
- Analyser les données de l'utilisateur
- Respecter la confidentialité

En 2018, davantage de professionnels éducatifs se sont appropriés cet outil.

En 2019 chaque professionnelle du BASA a continué à former les éducateurs au logiciel NEMO.

En 2020 une rencontre avec l'ingénieur technique nous a permis de définir les priorités pour faire évoluer l'utilisation du logiciel : enregistrement des avis et retours de fugue ; utilisation du journal quotidien pour chaque usager, utilisation du journal équipe pour les transmissions quotidiennes.

La formation des secrétaires du service sur les besoins en extraction des bilans effectifs quotidiens, mensuels et annuels ont continuées.

Il est à relever, une participation active des secrétaires en début de réunion d'équipe éducative afin de faire un état des lieux sur tous les supports administratifs et le suivi des échéances et des notes d'évaluation de l'utilisateur. Cette mise en place en début d'année a été freinée par la COVID qui a amené les professionnelles à travailler à domicile, selon plusieurs modalités en fonction de l'évolution des recommandations gouvernementales, de mars à septembre 2020 et de novembre à décembre 2020.

B) Pôle santé

Le pôle santé est un service transversal en lien avec tous les publics accueillis et en soutien des professionnels éducatifs du CDEF31.

Ce service est composé de 2 puéricultrices, 4 infirmières, 2 auxiliaires de puériculture et 3 médecins à temps partiel. Chaque professionnel médical et paramédical est référents d'une ou plusieurs unités d'accueil de l'institution. Une continuité de présence médicale et paramédicale est assurée de 8h à 19h, 5 jours sur 7. Le weekend la continuité paramédicale est assurée par la puéricultrice de la pouponnière.

Le Pôle Santé a un rôle particulièrement important dès l'accueil de l'utilisateur et coordonne ensuite le suivi et la tenue du dossier médical de chaque personne accueillie. Au départ des enfants ou des familles accueillis les professionnelles font un lien téléphonique et écrit vers les professionnels du nouvel accueil.

Les professionnels du pôle santé travaillent en lien étroit avec les psychologues et les rééducateurs (psychomotriciens, orthophonistes, kinésithérapeutes, ostéopathes...) qui apportent à la fois des échanges techniques sur les situations, et qui prodiguent aussi des prises en charge individuelles.

Tout au long du séjour, le personnel de ce service accompagne la prise en charge somatique et psychique des enfants et soutient dans le quotidien des équipes éducatives dans la prise en charge de la santé des usagers.

Le pôle santé en quelques chiffres pour l'année 2020:

- 928 consultations médicales
- 366 consultations paramédicales
- 162 accompagnements en consultations extérieures, suivis spécialisés et hospitalisations.

En 2020 la crise de la COVID a entraîné plusieurs ajustements pour le pôle santé :

- Un travail en 12h avec une astreinte de soir et nuit, pour les puéricultrices et les infirmières de mars à fin mai, afin de répondre aux risques de la crise sanitaire, tout en ayant une permanence des soignants.
- Une astreinte médicale sur la même temporalité.
- La mise en place d'une unité COVID pour accueillir les usagers malades dès le début de la crise.
- A partir de septembre au regard des avancées des connaissances de la COVID et de la reprise des activités du CDEF, l'unité réservée a été maintenue dans son strict minimum et les professionnelles ont repris leur planning de travail habituel.

Il est à remarquer un grand investissement de l'équipe médicale et paramédicale dans l'information et la formation des professionnels et des usagers aux gestes barrières, au port du masque et à la pathologie COVID au fur et à mesure de l'avancée des connaissances. Ceci par des rencontres in situ auprès des usagers et des professionnels ainsi que des notes hebdomadaires faisant suite ou précédent les cellules de crises.

C) Veille d'urgence mobile

Mis en place en 2009, ce service a de nouveau démontré pour l'année 2020 son efficacité que ce soit par le nombre ou la pertinence des interventions effectuées.

Le personnel de ce service est chargé d'assurer la sécurité des enfants durant la nuit, d'apporter un soutien psychologique et matériel, et enfin, de répondre aux urgences de nuit pouvant intervenir dans différents services. Il intervient toujours, en cas de demande de renfort, sur les groupes en difficulté, principalement sur les services adolescents. Il est l'interlocuteur privilégié du cadre de permanence et travaille en étroite collaboration avec les autres veilleurs de l'établissement.

Ce service est dorénavant rattaché au Pôle Adolescents même si sa fonction de transversalité concerne toujours l'ensemble des unités éducatives.

Ce service a été renforcé cette année 2020, afin que les veilleurs puissent intervenir en binômes dans des situations spécifiques : d'accompagnement en hospitalisation, d'intervention dans les appartements diffus. Mais aussi dans l'objectif de renforcer rapidement le veilleur isolé sur une villa et se trouvant en difficulté avec un groupe de jeune agité.

D) Le dispositif des éducateurs volants

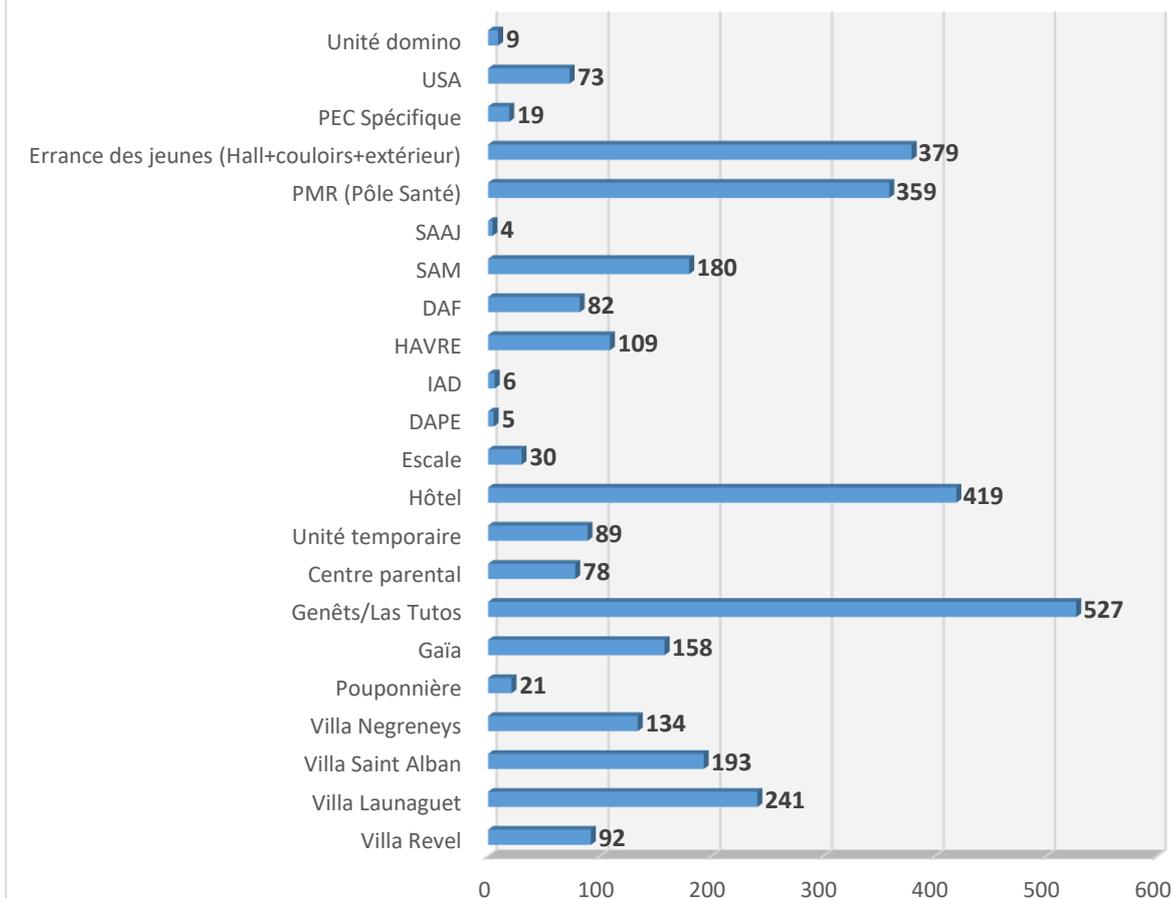
Le dispositif éducateurs volants est mis en place depuis juillet 2015. Il s'agit d'un dispositif dédié à la prise en charge des enfants et adolescents dans un contexte de complexité croissante des situations des usagers.

Il s'agit d'une équipe de 3 professionnels à temps plein qui travaillent sur une plage horaire de 8h à 22h en semaine et 12h à 22h le week-end.

Lieux d'intervention en 2020

Ils interviennent sur toutes les unités d'internats et sur les dispositifs alternatifs depuis janvier 2017. Les motifs d'interventions sont variés dans une même journée et répondent aux besoins identifiés par les équipes éducatives et validés par le cadre du dispositif où le cadre de permanence.

Interventions Educateurs volants par services - 2020



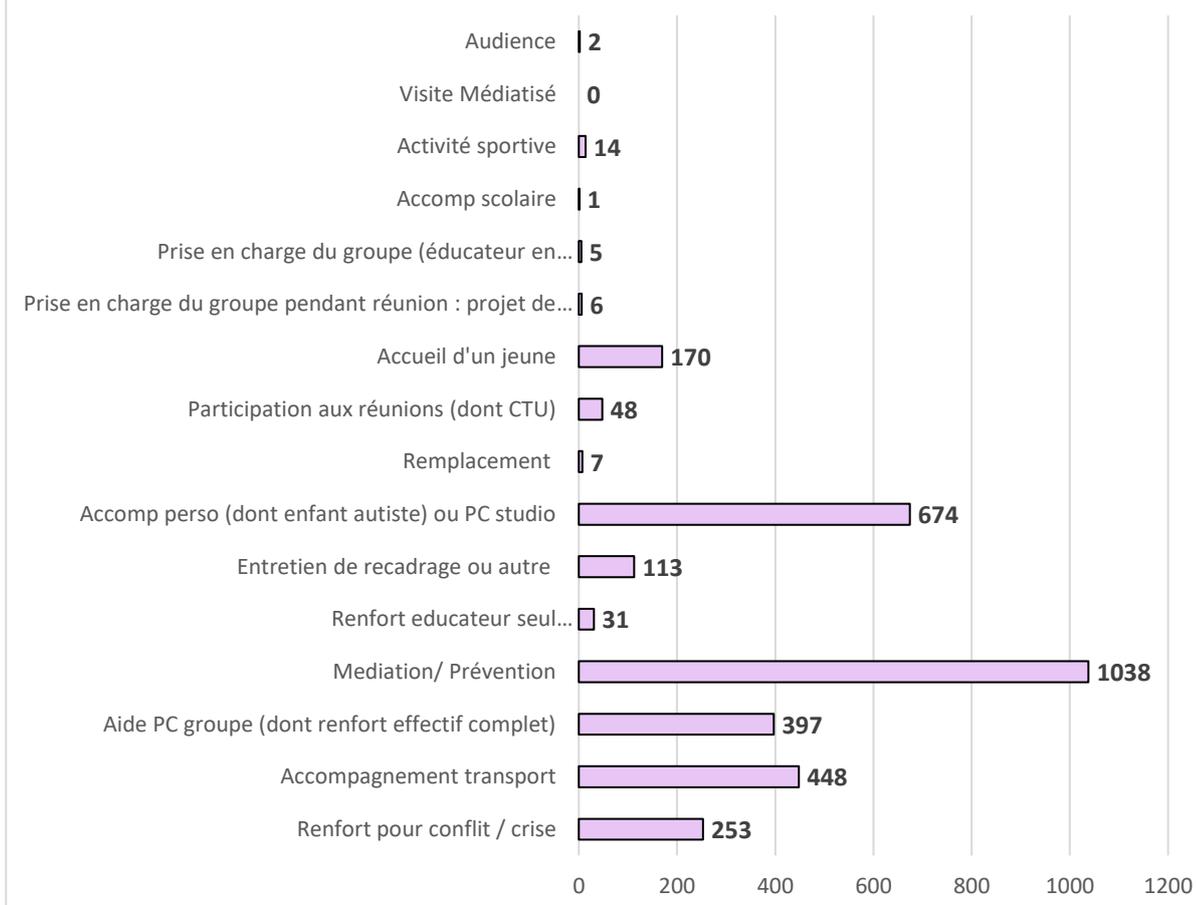
Les interventions très fréquentes concernent les services qui font le plus d'accueils en urgence (genêts, chambre PMR et hôtel (accueil bas seuil)).

Types d'interventions en 2020

Les principales demandes d'interventions concernent le renfort ou le soutien des équipes, les accompagnements individuels (RDV, sur lieux d'accueil, MDS, audiences...) et les prises en charges individuelles. Ils ont aussi une fonction de médiation lors de la circulation des usagers dans l'institution.

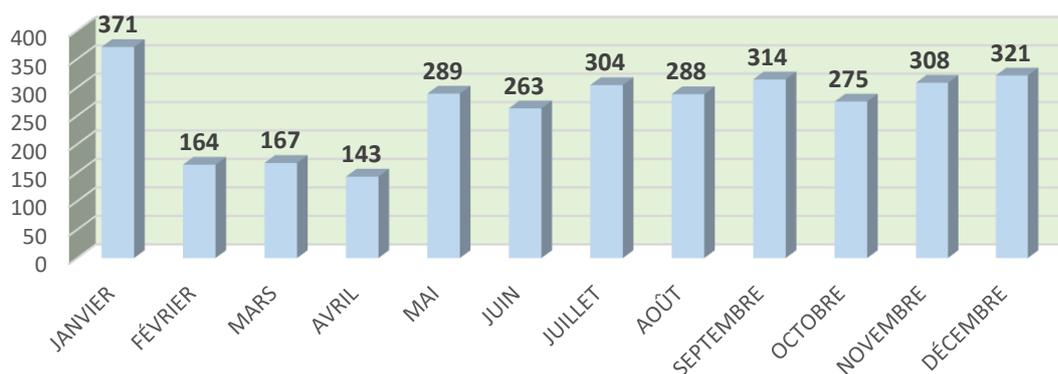
La durée des interventions varie de ¼ d'heure à une journée.

Types d'interventions Educateurs volants - 2020



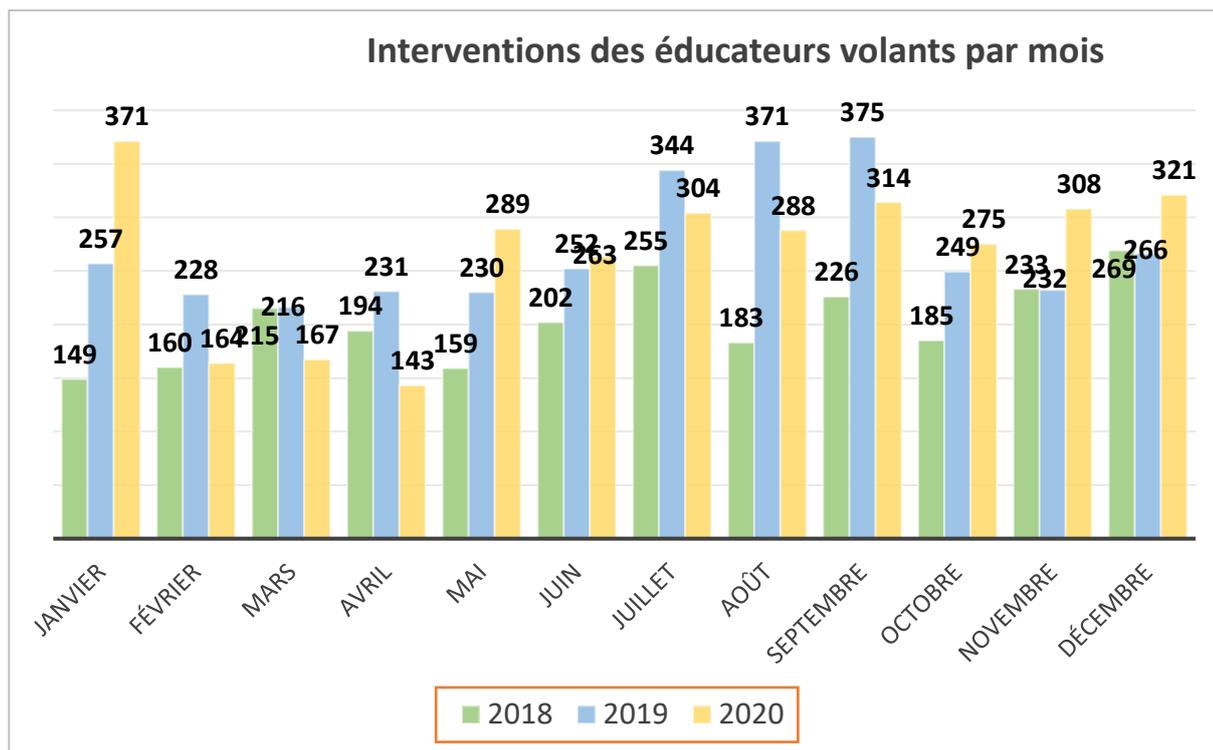
Nombre d'interventions par mois

Interventions Educateurs volants par mois - 2020



Il est objectifé que pendant le premier confinement de la crise COVID de février à avril le nombre d'intervention mensuelle a fortement baissé. Ceci est lié d'une part au confinement avec moins d'accueils et d'autre part moins de débordement et mise en danger des enfants et des jeunes accueillis.

Comparatifs depuis 2018



Il y a eu en moyenne 130 interventions par mois en 2017. En 2018, la moyenne des interventions a fortement augmenté puisqu'elle se situe à 200 interventions mensuelles. En 2019 la moyenne est à 270 interventions mensuelles avec un pic sur l'été en relation avec l'actualité institutionnelle, **en 2020 et malgré le confinement elle se stabilise aux alentours de 268 interventions** avec des pics en janvier puis à partir d'octobre que l'on peut expliquer par l'augmentation de l'accueil de jeunes en situation complexes, ainsi que l'augmentation de jeunes en prise en charge hôtelière à la demande des partenaires ASE.

Ce dispositif qui reste pour 2020 expérimental, montre toute son utilité en tant que réponse aux besoins de soutien des équipes éducatives face à la violence ou au sureffectif des usagers. La position de tiers permet très souvent de faire baisser l'agressivité des jeunes et de décaler les éducateurs présents au quotidien. Ils sont aussi bien repérés par les usagers dans cette fonction.

Ce dispositif ne cesse d'évoluer pour répondre au plus près des besoins singuliers de chaque usager accueilli au CDEF31. **En effet en 2021**, il est prévu que ce dispositif intègre de nouvelles missions d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation de tous les usagers se trouvant soit à la gendarmerie ou au commissariat, ou sur le lieu de scolarité, ou en sortie d'hospitalisation et éventuellement au domicile parental en la présence des forces de l'ordre et ce en dehors des heures d'ouverture de l'aide sociale à l'enfance (soir, jours fériés et week end).

A decorative graphic consisting of a series of vertical blue lines of varying heights, creating a textured effect. It spans the width of the page and is partially overlaid by a dark blue rectangle.

PARTIE V. FONCTIONS RESSOURCES

I. Services ressources

A) Ressources humaines

B) Comptabilité

L'année 2020 a connu le renforcement de l'équipe du service finance en recrutant 1 adjoint administratif à 80% afin de répondre à la charge de travail due à la diversification du CDEF31. En effet, le retour budgétaire 2020 confirme la validation de 3 ETP pour les services administratifs dont 1 pour le service finance. Ces perspectives permettent de repenser la structuration de cette équipe, qui a vu ces dernières années, une montée en charge considérable tout en répondant aux exigences réglementaires et financières. Cette année est également caractérisée par la promotion aux choix d'adjoint des cadres, sur quatre postes obtenus lors de la CAPD, deux ont été affectés sur le service finance.

Gestion de la crise sanitaire

Cette année particulièrement marquée par la crise sanitaire du covid, les personnels du service finance ont dû repenser l'activité, les modes de travail et l'organisation que ce soit sur le travail en distanciel ou bien même en présentiel. Des équipements informatiques et téléphoniques ont été commandés et distribués pour tous les professionnels du CDEF31 qui exerçaient en télétravail. Malgré la réactivité de nos prestataires de la maintenance informatique et de la maintenance téléphonique, nous avons rencontré des difficultés techniques ainsi que des dysfonctionnements qu'il a fallu gérer au plus vite, comme les connexions VPN (pour lequel le serveur n'était pas adapté à de nombreuses connexions à distance), le poste du standard qui était également hors service...

De plus, durant cette période, les professionnels du service finance ont pu soutenir l'équipe technique dans toute la partie administrative comme les demandes de devis ou les bons de commandes.

Locaux – immobiliers – Déménagements

1. De nombreux déménagements ont eu lieu en 2020, d'une part pour des bureaux à l'extérieur (SAM – Escalé – IAD – DAPE) et d'autre part pour les villas Las tutos et des Nobles. De plus, 6 appartements ont été pris, 1 pour IAD, 4 pour le DAPE et 1 pour la villa St-Alban. Nous avons également dû résilier 4 appartements dont la situation géographique était en zone sensible.

Dès lors qu'un aménagement a lieu, le service finance doit :

- Assurer les lieux
- Ouvrir les lignes téléphoniques
- Ouvrir les lignes Gaz/Electricité à rattacher à l'appel d'offres en cours
- Ouvrir les compteurs d'eau auprès du prestataire
- Faire et suivre les commandes en mobiliers et/ou matériels

2. Location parking 6 chemin de l'hers

Au vu du nombre de places devenues insuffisantes sur le 425, nous avons dû travailler sur une convention permettant la location de 25 places de parking, chemin de l'hers, (chemin derrière la comptabilité), essentiellement pour les personnels dont les bureaux sont à proximité.

3. Hébergement bas seuil

Le service finance a pour mission de rechercher des d'hôtels dont les prestations sont adaptées aux jeunes que l'on accueille très souvent dans l'urgence et pour lesquels un collectif n'est pas approprié.

Appel d'offres

1. Assurances

Un cabinet conseil nous a accompagné pour l'élaboration du cahier des charges des différentes assurances dont les besoins sont définis et décomposés en 5 lots. Les candidats retenus ci-dessous ont répondu favorablement aux différents critères qu'impose l'accord cadre. Le marché débutera le 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

N°LOT	Dénomination	Choix candidat
Lot 1 -	- Automobile	GROUPAMA D'OC
Lot 2 -	- Dommages aux biens	MAIF ASSOCIATION ET COLLECTIVITES
Lot 3 -	- Responsabilités	MAIF ASSOCIATION ET COLLECTIVITES
Lot 4 -	- Protection Juridique-Fonctionnelle	SHAM
Lot 5 -	- Statutaires	SOFAXIS / SHAM

2. Location et maintenance informatique / Internet

Un audit a été confié à notre prestataire informatique afin de repérer quels étaient nos besoins actuels et futurs en termes de système d'information. Cet audit fait ressortir des préconisations nous permettant d'élaborer un cahier des charges pour notre appel d'offre qui débutera en janvier 2021. Un accompagnement par un cabinet d'expertise a été nécessaire pour rédiger cet appel d'offre afin de construire et d'opérer les transformations numériques nécessaires, tant au niveau des infrastructures, des applications et processus internes que d'opérer la conduite des changements nécessaires au niveau de l'organisation. L'appel d'offre fut déposé en novembre 2020 avec 2 lots, pour une durée de 3 ans.

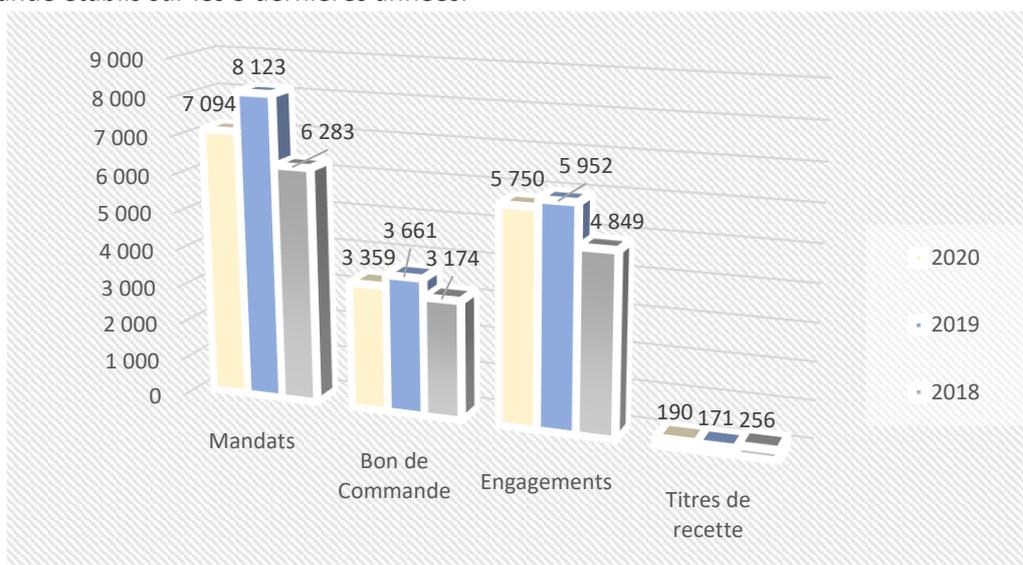
N°LOT	Dénomination	Dépôt des candidats
Lot 1 -	- Infogérance	- EQUADDEX
Lot 2 -	- Internet	- ORANGE

Téléphonie

L'audit informatique a permis de faire ressortir nos faiblesses quant à la sécurisation des données sur les téléphones portables professionnels. Un travail a été effectué en lien avec notre prestataire de téléphonie pour répondre au mieux aux exigences de sécurisation des données. Un nouveau contrat est mis en place avec un logiciel permettant de gérer et suivre les abonnements téléphoniques en toute sécurité.

Facturation – Commandes – Engagements

Ci-après, quelques chiffres représentant le nombre de mandats, titres de recette, engagement et bon de commande établis sur les 3 dernières années.



C) Standard

Les professionnelles du service sont chargées de la réception, de l'identification des appels téléphoniques, de l'analyse de l'appel afin de l'orienter vers la personne recherchée ou bien vers le service compétent. Elles assurent également l'accueil physique des personnes entrants dans l'établissement, et font remplir le registre des entrées et sorties des visiteurs.

Comme beaucoup d'autres services, lors du confinement au printemps 2020, le standard a dû se réorganiser face à la situation de crise sanitaire. Les professionnelles ont fait preuve d'adaptabilité et ont pu prendre et rediriger les appels sur les unités éducatives et les services du CDEF31, depuis leur domicile (via une programmation depuis le poste standard). Les accueils physiques étaient très peu nombreux donc ont pu se gérer avec les professionnels des services administratifs présents. L'amplitude des horaires du service s'étend alors de 9h à 19h puis bascule ensuite sur le SVI. Les professionnelles ont repris physiquement leur poste de travail à partir de juin 2020. Elles ont pu également poursuivre l'archivage des dossiers des personnes accueillies.

D) Pôle logistique

1. Atelier

Le service technique, également appelé « atelier », a pour mission d'assurer la maintenance des locaux et des équipements, au sein d'un parc immobilier sans cesse en accroissement.

Il est composé de 7 agents qui interviennent dans différents domaines tels que : électricité, plomberie, menuiserie, peinture et autres...

Concernant les gros équipements et installations, la maintenance est sous traitée par contrats à des entreprises extérieures spécialisées : il s'agit principalement des bureaux de contrôle obligatoires et des contrats de maintenance, comme par exemple la centrale incendie, le groupe électrogène, les chaudières et la chaufferie.

Les horaires en semaine sont les suivants : 8h-16h du lundi au jeudi et 8h-15h le vendredi.

Les agents sont soumis à une astreinte technique 365 jours par an et 24h/24 pour l'ensemble des sites du CDEF31.

Spécificité : la sécurité

La vérification et le contrôle des organes de sécurité incombent au personnel du service et sont réalisés de manière hebdomadaire, notamment sur les points concernant : la chaufferie, la sous-station pouponnière, la chaufferie de l'école, les vannes gaz, la centrale incendie et les armoires électriques.

Des formations régulières sont réalisées sur la centrale incendie par le responsable du service, pour le personnel qui peut être amené à intervenir ou gérer la centrale sur des temps d'alerte. Lieux d'intervention : CDEF31 - 425 et villas du pôle adolescents.

Evènements marquants

L'année 2020 a été impactée par le COVID et par un passage en équipes alternantes durant la période du premier confinement.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux déménagements et aménagements bureaux et d'appartements successifs :

- Déménagement complet de l'immeuble des anciens logements de fonction ainsi qu'une partie des garages attenants : mobilier, cuisine, équipements...
- Escalé : déménagement dans des bureaux externes.
- SAM : déménagement dans des bureaux externes, reprise de l'électricité et aménagement d'une cuisine.
- IAD et DAPE : déménagement dans des bureaux externes, réhabilitation préalable des locaux (peintures, sols, cuisine...)
- Genêts : déménagement vers la nouvelle villa Las Tutos, mise en place d'une détection incendie. Remise en état des anciens locaux (peinture, portes, plafonds...).
- DAF : déménagement du service en interne sur le 425.
- Villa des nobles : poursuite des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la villa.
- DAPE : déménagement et remise en état de plusieurs appartements (peinture, réparations diverses) et emménagement dans des nouveaux appartements (installation de cuisine).
- Cadres, psychologues, assistantes sociales, Basa... : de nombreux déménagements de bureaux en internes ont été réalisés au cours de l'année 2020.

Investissement

Pas d'investissement particulier sur 2020.

Opération de maintenance corrective

En 2019, le service atelier a effectué 1 847 bons de demande d'interventions enregistrés, pouvant inclure des interventions multiples, soit une augmentation importante du nombre d'interventions. A ce chiffre, on peut ajouter un bon nombre d'actions supplémentaires réalisées directement auprès de différents services. Les

nombreuses interventions en astreinte n'y sont pas comptabilisées non plus ; ainsi que tous les déplacements pour l'approvisionnement du matériel, tant pour l'atelier que pour l'électroménager et autres mobiliers. Les services les plus grands en capacité d'accueil et en surface, comme le centre parental et la pouponnière, sont logiquement des gros consommateurs de bons d'interventions.

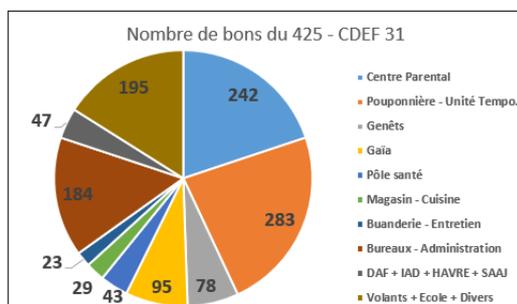
Les services également fortement consommateurs en bons d'urgence restent les pôles adolescents (villas et genêts) : interventions fréquemment dues à la remise en état de dégradations volontaires sur les mobiliers et les structures des bâtiments. Ces interventions sont généralement longues et très lourdes à traiter.

Ci-dessous, quelques chiffres :

2020 : Bons de demande d'interventions atelier

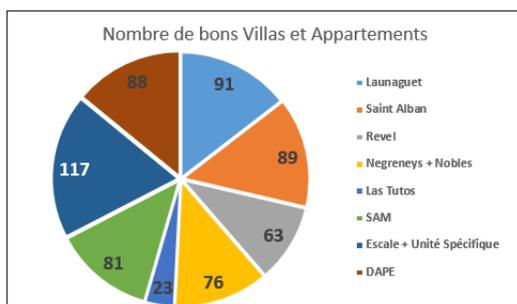
425 - CDEF 31

Unité	Nombre de bons	% du total
Centre Parental	242	13,1%
Pouponnière - Unité Tempo.	283	15,3%
Genêts	78	4,2%
Gaïa	95	5,1%
Pôle santé	43	2,3%
Magasin - Cuisine	29	1,6%
Buanderie - Entretien	23	1,2%
Bureaux - Administration	184	10,0%
DAF + IAD + HAVRE + SAAJ	47	2,5%
Volants + Ecole + Divers	195	10,6%
	1219	66,0%



VILLAS ET APPARTEMENTS

Unité	Nombre de bons	% du total
Launaguet	91	4,9%
Saint Alban	89	4,8%
Revel	63	3,4%
Negreneys + Nobles	76	4,1%
Las Tutos	23	1,2%
SAM	81	4,4%
Escale + Unité Spécifique	117	6,3%
DAPE	88	4,8%
	628	34,0%



Total des bons

1847 100,0%

Opérations/travaux réalisés par le service technique

Régulièrement, des réalisations sur mesure (cuisines équipées, meubles, étagères...) sont fabriquées et posées par le service.

D'autres fabrications, en lien avec des projets éducatifs, sont également faites.

L'accompagnement des entreprises extérieures dans leurs interventions fait également parti du quotidien du service, de même que le chiffrage des opérations en sous-traitance et des commandes de matériels.

2. Transport

Le service des transports au sein du CDEF est assurée par un agent.

Celui-ci assure les trajets quotidiens de plusieurs enfants dans les écoles, mais également la livraison des repas sur les différentes villas du pôle adolescent en coordination avec la cuisine et la responsable du service. Il effectue des livraisons de courrier ou colis au sein des autres administrations. Il effectue également des accompagnements des accueils de nuit/week-end, des mineurs non accompagnés, au DDAOMI (en début d'année, avant mise en place d'un autre système).

Il a également en charge l'entretien courant et le suivi des révisions et réparations de toute la flotte des véhicules du CDEF (plus d'une cinquantaine), ainsi que la coordination des rendez-vous avec les garages partenaires.

Enfin, il est référent dans la mise en place du tri sélectif des déchets.

Investissement

Pas d'investissement en 2020.

3. Espaces verts

Le service Espaces Verts est composé de 2 agents.

Les horaires du service sont du lundi au jeudi : 8h-16h et le vendredi : 8h-15h. En période estivale, le planning horaire est aménagé en fonction de la météo (canicule) : 7h-15h et 7h-14h le vendredi.

Ce service gère l'entretien des espaces verts du site du CDEF31 (8 hectares) et de 4 villas du pôle adolescents (8000m²).

Le service a en charge la tonte des pelouses, le débroussaillage, la taille des haies et des arbres, ce qui induit le ramassage des branches et des feuilles et leur évacuation vers un circuit de collecte. Ils assurent l'entretien et l'arrosage des massifs. Des plantations de haies et de fleurs ont lieu également chaque année, principalement sur le site du 425.

Ils assurent également le nettoyage et les révisions du matériel nécessaire à ces travaux. Ils s'occupent aussi de l'entretien des toitures ou encore de l'aquarium du 425.

Spécificité : la sécurité

Les agents assurent une ronde quotidienne en semaine afin de nettoyer les entrées du 425 et vérifier l'état des clôtures (intrusion ou fugue), ainsi que les extincteurs les lundi et vendredi.

Appui technique auprès des Equipes Educatives

Les agents du service sont sollicités pour des conseils avisés sur la plantation et l'entretien de fleurs et de légumes par les unités éducatives.

Le jardin pédagogique/hortithérapie

Initié par deux médecins de l'établissement, un jardin pédagogique a été créé dans l'enceinte du CDEF31. Un groupe de professionnels s'est constitué, dont fait partie un jardinier. Ce dernier participe à la formation « création et animation de jardins pédagogiques et thérapeutiques ».

La gestion des déchets

Un groupe de travail, regroupant divers services, dont un jardinier, a travaillé sur le tri sélectif des déchets.

Les agents du service espaces verts veillent également au ramassage des débris divers sur l'ensemble des extérieurs du site du 425, et ponctuellement sur les villas.

Ils s'occupent aussi de l'évacuation du matériel en réforme vers les déchèteries.

Mutualisation des services

Dans le cadre de la mutualisation des services, il a été demandé aux deux agents de venir en renfort :

- sur le service chauffeur, ponctuellement en fonction des besoins tout au long de l'année (amener ou récupérer les véhicules du contrôle technique et réparations garage).
- sur l'atelier : renfort sur la manutention de charges, notamment lors des gros déménagements, de livraisons et des réformes de matériel.

Investissement

Pas d'investissement en 2020

4. Buanderie

En 2020, le service buanderie était composé de 5 agents qualifiés.

Les horaires du service sont du lundi au jeudi : 7h-15h et le vendredi : 7h-14h.

Ce changement d'horaire est à la demande des agents. Cela permet d'adapter au mieux l'activité de la buanderie vis-à-vis des unités de vie.

Les agents réalisent le traitement du linge, les travaux de coutures et de réparations. Elles traitent le linge y compris en cas de parasitose.

Le service procède au traitement du linge de toutes les unités d'hébergement au sein de l'Etablissement, le linge de maison des villas extérieures et les tenues des professionnels.

Durant la crise sanitaire, le service a été fortement mobilisé et à su répondre à toutes les demandes. Les agents ont confectionné différents types de masques 3plis en tissus. Elles ont su adapter l'amplitude horaire suite à cette crise sanitaire.

Un élan de solidarité au sein de l'Établissement a été noté. Des agents se sont portés volontaires pour les soutenir et venir renforcer l'équipe temporairement. La crise sanitaire a implicitement fait augmenter la quantité de linge à traiter.

Poids de linge traité au cours de l'année 2020 :

Le poids total du linge traité au cours de l'année 2020 est de 51 441 kg, soit une moyenne de plus de 4.3 Tonnes par mois.

2020 JOUR	Pouponnière	Arc En ciel	Gaïa	Centre Parental	Tenues	Entretien	Jardin d'enfants	Kit d'urgence	ANNEXES					Dispositifs alternatifs	TOTAL
									Saint Alban	Launaguet	Revel	Les Nobles	Las Tutos		
JANVIER	1160	48	507	198	502	854	30	112	0	71	25	77	221	90	3895
FEVRIER	1215	145	506	157	519	889	10	80	0	38	29	17	258	112	3975
MARS	1214	257	509	241	623	822	34	70	0	54	61	80	169	150	4284
AVRIL	1124	233	364	360	516	855	0	24	36	107	25	76	115	66	3901
MAI	1033	220	349	194	516	758	13	0	95	78	0	46	98	84	3484
JUIN	1053	264	434	310	732	835	50	128	88	46	6	310	45	82	4383
JUILLET	1109	277	524	304	868	1016	19	65	30	81	51	115	383	120	4962
AOUT	1160	229	538	219	734	873	31	58	24	48	65	55	184	11	4229
SEPTEMBRE	1123	249	529	245	726	1004	29	37	47	47	24	37	181	33	4311
OCTOBRE	1194	274	543	274	673	1134	23	123	39	92	54	29	110	50	4612
NOVEMBRE	1033	329	585	237	634	1038	46	162	45	59	73	71	112	50	4474
DÉCEMBRE	1188	378	791	270	613	1207	58	85	63	30	117	45	59	27	4931
TOTAL	13606	2903	6179	3009	7656	11285	343	944	467	751	530	958	1935	875	51441

Investissement

Suite à une panne en fin d'année, nous avons dû prendre une machine à laver en location pour l'année 2021. Un achat d'une machine à laver sera prévu à l'investissement pour 2022.

Un sèche-linge semi professionnel a été installé en fin d'année 2020. Il permet de sécher le linge délicat, de libérer le linge plus rapidement pour un départ, par exemple.

5. Cuisine

Le service de la cuisine est composé de 7 agents, réparti en 2 catégories de métiers : les cuisiniers et les aides cuisiniers. Le travail d'équipe permet d'optimiser la production et de maintenir un niveau sanitaire très satisfaisant. L'audit qualité réalisé par un organisme externe est très satisfaisant.

Des prélèvements alimentaires et de surfaces sont effectués de façon récurrents au niveau de la cuisine centrale ainsi qu'au niveau des annexes. Les résultats bactériologiques sont conformes aux attentes.

Les agents de la cuisine sont régulièrement resensibilisés à la réglementation alimentaire HACCP. Ils accompagnent aussi les maîtresses de maison au respect de la réglementation alimentaire. Ils sont un appui régulier pour elles.

Ils participent de manière active à l'élaboration des menus, pour proposer des menus variés en accord avec les saisons et la diversification alimentaire.

L'équipe a su s'adapter face à la crise sanitaire et au premier confinement. L'équipe a travaillé en effectif réduit et a maintenu la production de repas quotidienne.

Sur l'année 2020, le nombre de repas est en augmentation. La confection de repas pour Las TUTOS et Negreneys a été réalisée sur une partie de l'année 2020. A partir de 2021, la production des repas pour ces 2 villas sera réalisée au sein de la villa.

Les repas de toutes les formations sont commandés en interne. Auparavant les repas étaient pris à l'extérieur.

Le comptage des repas a évolué. Nous sommes passées d'un mode de comptage par commande non centralisé à un système Excel, permettant d'avoir une exhaustivité sur les commandes. L'observation des commandes des repas pourra être comparé entre 2021 et 2020, le principe de relevé d'effectifs sera identique et numérisé.

6. Entretien

L'équipe est constituée de 5 professionnels. Elle a été renforcée avec un effectif supplémentaire pour effectuer les tâches liées au contexte sanitaire.

Actuellement, l'équipe intervient sur l'ensemble du CDEF, sauf sur les unités de vie. Cela représente environ 95 655m2 entretenus pour l'année 2020.

L'équipe participe à l'harmonisation des pratiques et des produits prévues courant 2021.

L'autolaveuse a été changée en fin d'année 2020. Ce renouvellement de matériel contribue à l'harmonisation des pratiques selon les recommandations.

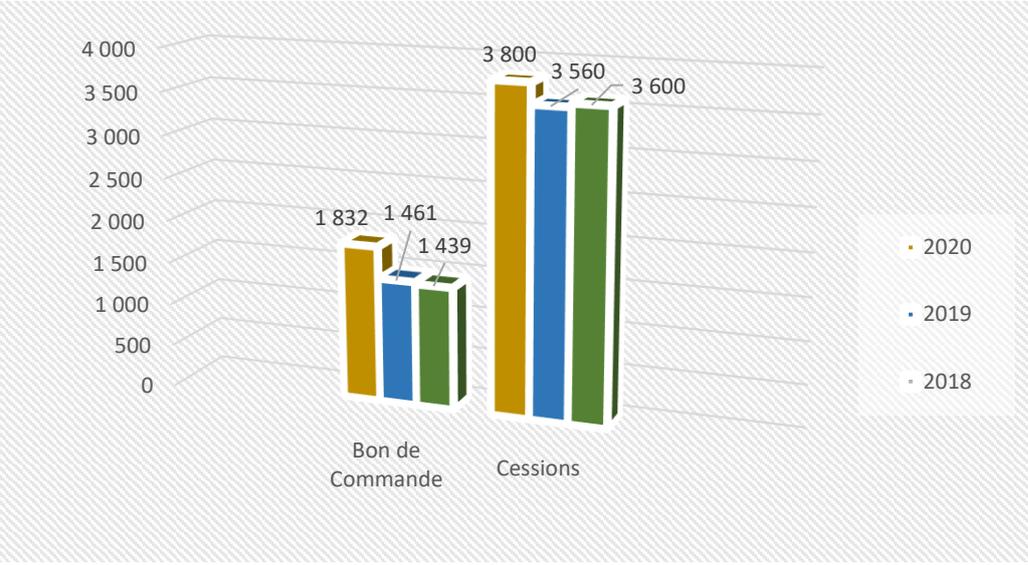
La crise sanitaire a, par conséquent, beaucoup sollicité l'équipe. Elle a su être réactive et répondre favorablement à toutes les demandes d'augmentations d'activités. L'équipe a su s'adapter face aux aléas des fournisseurs et des différents changements inopinés de produits. (lié à des ruptures de stock).

7. Magasin

Le service magasin est un maillon indispensable au bon fonctionnement des unités et services du CDEF31. Les professionnels de ce service ont la charge de réceptionner, de préparer, de gérer les stocks et de distribuer : les produits alimentaires, d'entretien, de papeterie et de vêtements. L'année 2020, fortement marquée par la crise sanitaire, les professionnels du service ont géré les commandes alimentaires pour tous les appartements extérieurs (DAPE – SAM – ESCALE) ainsi que pour les villas, qui, habituellement font les achats dans les grandes surfaces. Cette crise a également généré de grandes difficultés pour les approvisionnements de masques, gants, sur-blouses et produits désinfectants. Il est important de souligner que cette crise a suscité de grands élans de solidarité au sein des services logistiques.

Les professionnels de ce service ont pu bénéficier d'une formation afin d'approfondir leurs connaissances sur le logiciel gestion des stocks.

Ci-dessous, quelques chiffres représentant le nombre de commandes (via les fournisseurs), de cessions (préparation de commandes via les unités éducatives et services), établis sur les 3 dernières années.



II. Compte Administratif

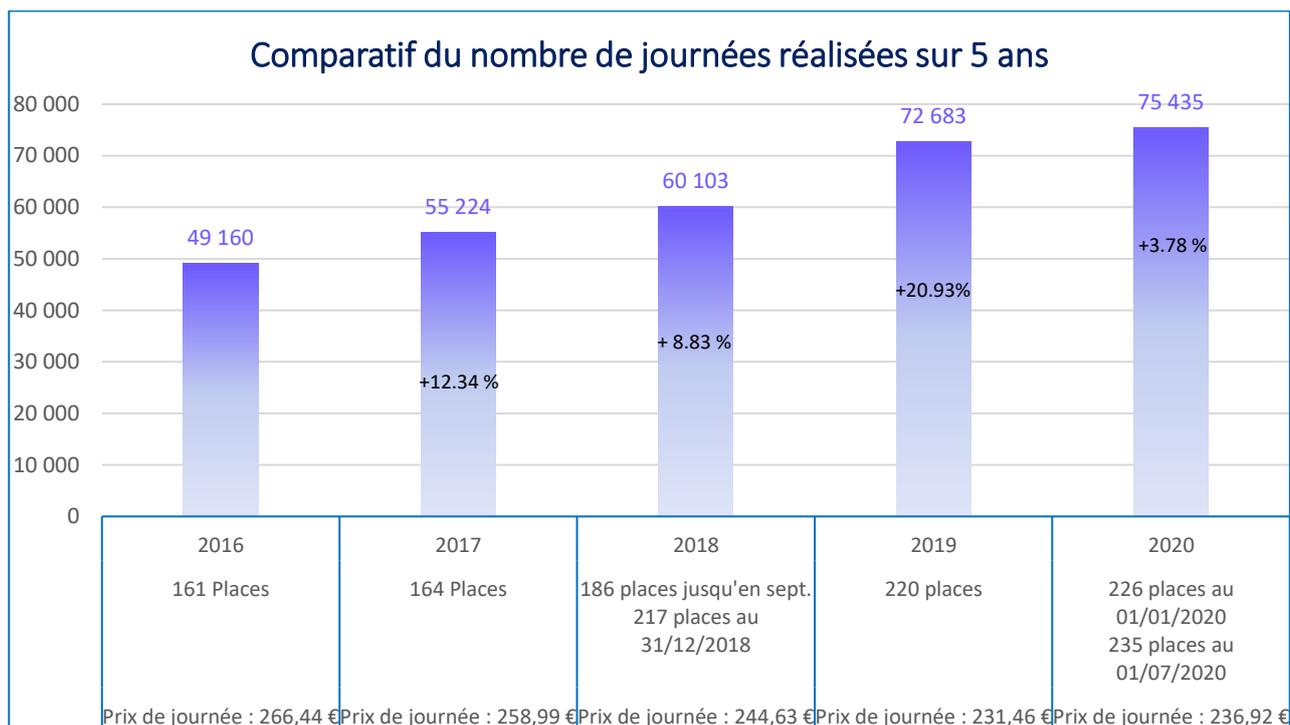
Activité du CDEF 31

Activité prévisionnelle : 75 778 journées

Activité retenue par l'autorité de tarification : 76 282 journées

Activité réalisée : 75 435 journées

Soit un **Ecart de - 847 journées** entre l'activité réalisée et l'activité retenue au budget exécutoire.



Ce déficit de journées provient en grande partie :

- Du dispositif Escale avec un taux d'occupation qui s'élève à 57.62 % pour l'année dont les raisons peuvent s'expliquer par le ralentissement du flux migratoire.
- Des dispositifs alternatifs à l'internat notamment l'IAD et l'Accueil familial dont les capacités d'accueil ont évolué de 4 et 5 places du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, avec une activité qui est restée en deçà de la prévision (Pour l'IAD : - 1 186 journées et pour l'Accueil familial : - 401 journées)

A contrario, les unités d'internat ont connu des pics d'activité avec un taux d'occupation pour l'année de **102.19 %** soit **+ 5 020 journées**.

- Gaïa (3-9 ans) avec un taux d'occupation à 121.31 %, ainsi que les quatre villas d'accueil d'adolescents qui ont également connu un taux d'occupation élevé.
- La Pouponnière a connu une suractivité de juillet à septembre avec 840 journées supplémentaires et un taux d'occupation à 98.84 %.
- La mise en place de l'unité spécifique pour la prise en charge de deux situations complexes sur 5 mois environ, dont il a été réalisé 277 journées.

➤ **TABLEAUX DE L'ACTIVITE**

CDEF 31 : INTERNAT + DISPOSITIFS	CAPACITE FINANCEE AU 31/12/2020	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
TOTAL INTERNAT	106	38 796	34 625	39 645	+5 020	108.31	102.19%
TOTAL DISPOSITIFS	129	45 576	41 656	35 790	-5 866	97.78	78.53 %
TOTAL CDEF31 Au 31/12/2020	235	84 372	76 282	75 435	-847	206.10	89.41%

UNITES D'HEBERGEMENT EN INTERNAT	CAPACITE FINANCEE AU 31/12/2020	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
Gaia	6	2 196	1 960	2 664	+704	7.27	121.31%
Arc en ciel	6	2 196	1 960	1 720	-240	4.70	78.32%
Genêts <i>du 1^{er} janv. au 14 sept..</i>	8	2 712	2 420	2 629	+209	7.18	96.94
Las Tutos <i>du 15 sept. au 31 déc.</i>	6						
Pouponnière	24	8 784	7 840	8 682	+840	23.72	98.84 %
C.Parental (Parents)	18	6 588	5 880	6 166	+286	16.85	93.59%
C.Parental (Enfants)	20	7 320	6 533	7 081	+548	19.35	96.73%
Villa Revel	6	2 196	1 960	2 171	+211	5.93	98.86%
Villa Launaguet	6	2 196	1 960	2 430	+470	6.64	110.66%
Villa Négreneys <i>du 1^{er} janv au 14 sept.</i> <i>du 15 sept. Au 31 déc.</i>	6 7	2 304	2 056	2 633	+577	7.19	114.28%
Villa St Alban <i>du 1^{er} janv au 14 sept.</i> <i>du 15 sept. au 31 déc.</i>	6 7	2 304	2 056	2 253	+197	6.16	97.79%
<u>Accueil bas seuil</u> Pmr Hôtel				257 682	+257 +682	0.70 1.86	
Unité Spécifique				277	+277	0.75	
TOTAL INTERNAT au 31/12/2020	106	38 796	34 625	39 645	+ 5 020	108.31	102.19%

DISPOSITIFS ALTERNATIFS A L'INTERNAT	CAPACITE FINANCEE AU 31/12/2020	ACTIVITE THEORIQUE	ACTIVITE RETENUE AU BE	TOTAL JOURNEES REALISEES	ECART ACTIVITE BE/ACTIVITE REALISEE	MOYENNE DES PERSONNES ACCUEILLIES	TAUX OCCUPAT*
IAD <i>du 1^{er} janv. au 30 juin</i> <i>du 1^{er} juil. au 31 déc.</i>	20 24	8 052	7 751	6 565	-1 186	17.93	81.53%
HAVRE	8	2 928	2 613	2 554	-86	6.98	87.23%
Accueil Familial <i>du 1^{er} janv. au 30 juin</i> <i>du 1^{er} juil. au 31 déc.</i>	27 32	10 797	10 060	9 659	-401	26.39	89.46%
Appartements Mineurs	10	3 660	3 267	2 984	-283	8.15	81.53%
DAPE Parents	14	5 124	4 573	4 335	-238	11.84	84.60%
DAPE Enfants	14	5 124	4 573	3 999	-574	10.93	78.04%
Escale	27	9 882	8 820	5 694	-3 126	15.56	57.62%
TOTAL DISPOSITIFS Au 31/12/2020	129	45 576	41 656	35 790	-5 866	97.78	78.53%

I. Présentation de la section d'investissement

DEPENSES

Budget exécutoire :	136 000.00 €
Excédent d'inv. Reporté :	222 209.88 €
Subventions d'invest.	14 992.20 €
Provisions	35 855.00 €
<u>Dépenses réalisées :</u>	375 680.19 €

➤ **Ecart : -17 470.31 €**
(Dépenses supplémentaires)

RECETTES

Budget exécutoire :	136 000.00 €
Excédent d'inv. Reporté :	222 209.88 €
<u>Recettes réalisées :</u>	124 395.74€

➤ **Ecart : - 11 604.26 €**
(Recettes non effectuées)

SOIT UN DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE 29 074.57 €

Il convient de nuancer ce déficit avec le report d'excédent d'investissement des années antérieures. Sans ce report de crédit d'investissement, le déficit serait alors de 251 284.45 € (dépenses : 375 680.19 € - recettes : 124 395.74 €)

➤ **DETAIL DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT**

Le déficit de 29 074.57 € provient :

1. D'une part, de dépenses supplémentaires d'un montant de **17 470.31 €**, qui correspond en grande partie à la reprise de subvention d'investissement pour un montant de 14 992.20 € correspondant aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention de 149 922.00€ de legs Benech pour les travaux de la villa des Nobles.
2. D'autre part de recettes non faites pour un montant de : **11 604.26 €**

1. Les recettes de la section d'investissement réalisées en 2020 **124 395.74 €**

a) Les recettes réalisées sur l'exercice 2020 correspondent aux écritures d'amortissements inscrites sur l'état de l'actif au 31/12/2020 pour un montant de **124 395.74 €**.

Ce montant se répartit dans les comptes ci-dessous :

Amortissements des immobilisations corporelles	34 332.43 €
28131 – Constructions sur sol propre - Bâtiments	34 332.43 €
Autres immobilisations corporelles	90 063.31 €
28181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	1 446.00 €
28182 – Matériel de transports	5 530.00 €
28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	18 315.85 €
28184 – Mobilier	20 840.24 €
28188 – Autres immobilisations (machines, matériels techniques...)	43 931.22 €

- Afin de poursuivre les travaux de rénovation de la villa des Nobles à Launaguet, il a été inscrit lors de la décision modificative n°1, l'écriture de reprise d'excédent d'investissement pour la somme de **222 209.88 €**.

2. Les dépenses de la section d'investissement réalisés en 2020 : **375 680.19 €**

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020 sont de 375 680.19 €, montant réparti dans les comptes ci-dessous

1391- Subvention d'investissement : **14 992.20 €**

Cette dépense correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention de 149 922.00€ de legs Benech pour les travaux de la villa des Nobles. Il a été nécessaire d'inscrire la somme de 14 992.20 €. La durée d'amortissement de cette subvention est de 20 ans soit jusqu'en 2038.

1588 – Autres provisions pour charges : **68 855.00 €**

- L'apurement du compte 1582 (compte ne figurant plus dans la M22), a nécessité une écriture d'ordre semi-budgétaire pour un montant de **35 855.00 €**, correspondant à des provisions pour paiement de CET.
- Par ailleurs, une reprise de provision de 33 000.00 € a été effectuée pour le financement de congés CET pour un montant de **33 000.00 €**.

2131- Bâtiments : **212 383.62 €**

- Une grande partie de la dépense de ce compte concerne les travaux de rénovation de la villa des Nobles. Ces travaux ont débuté en juin 2019 suite un appel d'offre, et se sont terminés fin 2020. Le montant des travaux effectués en **2020 s'élève à 199 455.88 €**.
Pour information, le montant total des travaux de rénovation s'élève à 388 280.43 €, alors que le montant initialement prévu sur le cahier des charges de l'appel d'offre était de 356 574.08 € soit un écart de 31 706.35 €. Cette différence provient d'une part des aménagements extérieurs de la villa comme le portail électrique et les clôtures et d'autre part de certaines plus-values des différents corps de métiers.
- Installation de la climatisation dans le bureau du magasin et dans les locaux de l'accueil du Centre parental comme prévu au budget prévisionnel : **12 927.74 €**

DETAIL DES TRAVAUX EFFECTUES POUR LA VILLA DES NOBLES EN 2020

LOTS	DESIGNATION	DEPENSES REALISEES
Lot n°2	Terrassement VRD	46 025.94 €
Lot n° 3	Démolition et gros œuvre	3 046.42 €
Lot n° 4	Charpente bois, couverture	658.48 €
Lot n° 5	Métallerie serrurerie	14 285.10 €
Lot n°6	Menuiseries ext. et int. bois	33 465.44 €
Lot n ° 7	Doublages – cloisons – Plafonds- Plâtreries	22 789.70 €
Lot n° 8	Revêtements sols durs – Revêtements sols souples - Faïences	2 479.92 €
Lot n° 9	Electricité	26 739.38 €
Lot n° 10	Plomberie – Chauffage - Ventilation	30 665.58 €
MONTANT TOTAL DEPENSES MARCHE		180 155.42 €
Hors marché	Clôture	14 529.80 €
Hors marché	Portail électrique	3 480.66 €
Hors marché	Travaux gaz	1 290.00 €
MONTANT TOTAL DEPENSES HORS MARCHE		19 300.46 €
TOTAL DES DEPENSES :		199 455.88 €

2184 – Mobilier : 21 554.24 €

Ces dépenses correspondent à l'installation de la Villa des Nobles, de la villa Las Tutos, aux agencements et aménagements des unités éducatives et de bureaux.

Villa des Nobles	Matelas Poufs pour pièces de vie Lits Vestiaires	840.36 € 1 550.52 € 1 072.54 € 1 345.94 €
Villa Launaguet	Armoire Multimédia Armoire à Pharmacie	498.16 € 785.88 €
Service Appartement Adolescents	Equipement bureaux (Chaises, bureaux, armoires...)	3 764.75 €
Pouponnière	Fauteuil releveur électrique pour veilleses	840.16 €

Las Tutos	Canapés Mobilier équipement villa	1 736.69 € 1 634.02 €
Centre Parental	2 canapés salle polyvalente des parents Fauteuils et canapés	3 472.05 € 1 890.91 €
Ressources humaines	Bureaux et table de réunion	2 122.26 €

2188 - Autres immobilisations : 57 895.13 €

Ce compte prévoit le renouvellement de matériels/mobiliers devenus vétustes ou insécurisés.

Pouponnière	Lave-vaisselle + meuble inox 14 moustiquaires	8 086.44 € 8 010.36 €
Villa Saint Alban	Armoire réfrigérée cuisine	2 040.00 €
Arc en ciel	Fauteuils relax pour veilleses	591.90 €
Las Tutos	Armoire réfrigérée Four remise en température Mobilier pièce de vie	2 040.00 € 3 333.60 € 678.88 €
Centre parental	Jeux extérieurs Sol amortissant	12 407.87 € 2 578.80 €
Cuisine	Four mixte 10 niveaux	13 912.80 €
Lingerie	Tables inox et tabourets ergonomiques	2 013.60 €
Comptabilité	Coffre de sécurité	467.40 €
Service technique	Bâche pour la piscine	1 733.48 €

II. Présentation de la section de fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES 2020		MONTANTS	TOTAL BE en Août 2020	REALISE	NON REALISE
Dépenses	BUDGET EXECUTOIRE	18 470 187,00	18 531 937,37	18 701 951,08	-170 013,71
	DM1 (Stocks)	12 809,00			
	DM2	333 500,00			
	DM3 (concerne la section d'investissements)	/			
	Reprise déficit 2017	61 750,37			
Recettes	BUDGET EXECUTOIRE	18 444 097,71	18 531 937,37	18 645 248,44	113 311,07
	DM1 (Stocks)	12 809,71			
	DM2 (concerne la section d'investissement)	333 500,00			
	DM3	50 777,20			
	Excédent 2018, en réduction des charges d'exploitation	87 839,65			

➔ Ecart dépenses: - **170 013,71 €** (dépenses supplémentaires)

➔ Ecart recettes: + **113 311,07 €** (recettes supplémentaires)

SOIT UN DEFICIT DE 56 702.64 €

Il est proposé d'inscrire le résultat déficitaire 2020 en report à nouveau en attendant la validation de l'autorité de tarification lors du budget exécutoire en 2022.

Pour information, l'arrêté rendant le budget exécutoire indique les affectations de résultats suivantes à intégrer sur l'exercice 2020 :

- Comme sur l'exercice 2019, il est nécessaire de reprendre en 2020, le second tiers du résultat déficitaire de 2017 pour un montant de **61 750.37 €**.
- Intégration du résultat excédentaire 2018, en réduction des charges d'exploitation pour un montant de **87 839.65 €**.

1. Section de fonctionnement : recettes réalisées en 2020**18 645 248.44 €**

BUDGET PREVISIONNEL 2020	17 943 478.37 €
BUDGET EXECUTOIRE 2020	18 531 937.37 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 12 809.71 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 333 500.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	+50 777.20 €
RECETTES REALISEES 2020	18 645 248.44 €

➤ Groupe 1- Produits de la tarification

<u>Budget prévisionnel :</u>	17 572 478.37 €
<u>Budget exécutoire :</u>	18 085 097.72 €
<u>Recettes réalisées :</u>	18 205 833.35 €

Ces recettes correspondent d'une part, au versement de la dotation du Conseil départemental pour un montant de 18 073 097.71 € et d'autre part, à la facturation aux établissements hors département, pour des jeunes hébergés au CDEF31, dont le montant s'élève à 132 735.64 €.

➤ Groupe 2- Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Budget prévisionnel :</u>	359 000.00 €
<u>Budget exécutoire :</u>	359 000.00 €
<u>DM1 (stocks)</u>	12 809.71 €
<u>Recettes réalisées :</u>	391 422.89 €

Ce groupe fait ressortir un excédent de recettes d'un montant de **19 613.18 €** qui s'explique certes par des recettes supplémentaires, atténuées par quelques recettes non effectuées sur certains comptes. Ci-joint le détail des lignes budgétaires :

- Stock final de fournitures, d'alimentation, de produits d'entretien : +15 435.10 €
- Remboursement des frais de personnel : + 28 322.99 €
- **Participation des mères du centre maternel : - 8 304.24 €**

- Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (repas) : + 1 916.50 €
- Remboursements divers (sinistres assurances, remboursement énergie, cantines payées d'avance) :
- 17 757.17 €

➤ **Groupe 3- Produits financiers et produits non encaissables**



Compte 777 : Quote-part des subventions d'investissement : 14 992.20 €

Cette écriture correspond aux amortissements de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention (subvention de 149 922.00€ de legs Benech pour les travaux de la villa des Nobles).

Compte 7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges : 33 000.00 €

Le montant de cette provision a été utilisé pour financer des CET pris par les agents sur l'exercice 2020.

2. Dépenses de la section fonctionnement réalisées en 2020 : 18 701 951.08 €

BUDGET PREVISIONNEL 2020	17 943 478.37 €
BUDGET EXECUTOIRE 2020	18 531 937.37 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 12 809.71 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 333 500.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	+50 777.20 €
DEPENSES REALISEES 2020	18 701 951.08 €

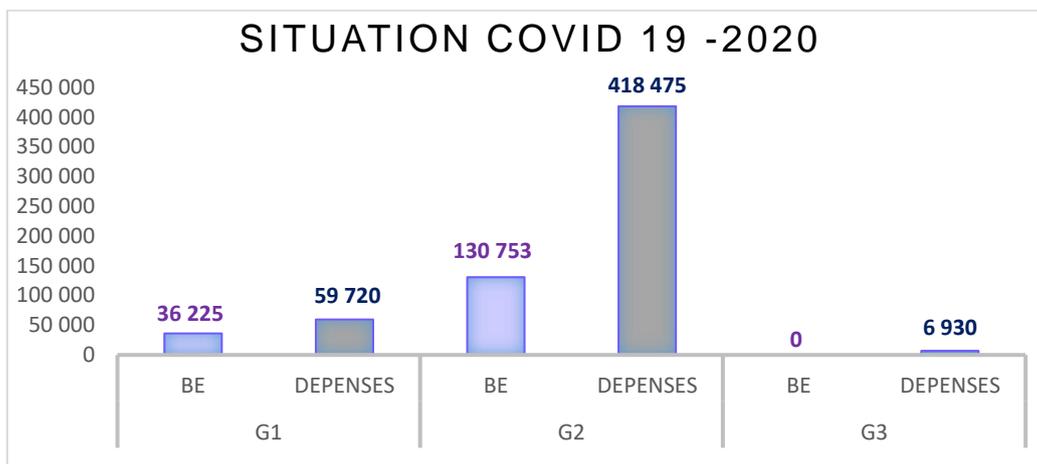
Le budget exécutoire 2020 prévoit dans son arrêté du 24/08/2020 :

- ✚ des perspectives d'évolution pour le CDEF31,
- ✚ des mesures nouvelles (dont certaines inscrites au budget prévisionnel),
- ✚ des charges engendrées par la crise sanitaire.

Ces différentes mesures s'élèvent à un montant total de **1 753 870.00 €** et sont détaillées comme suit :

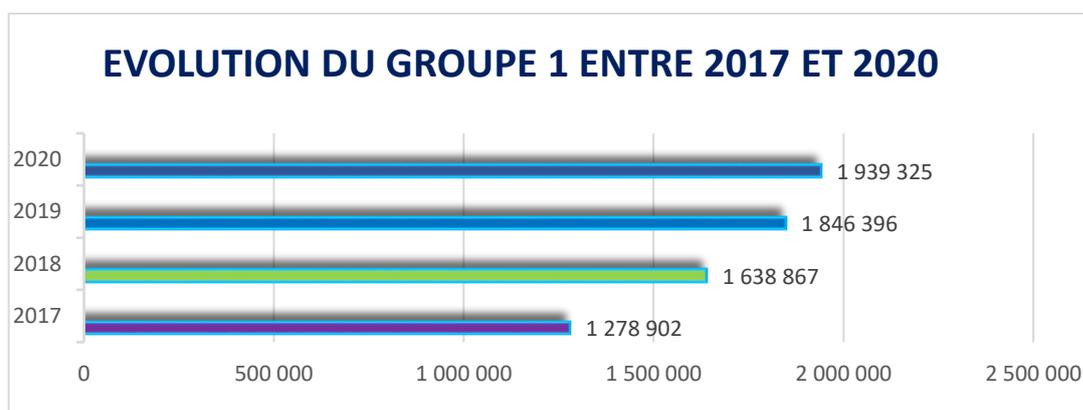
- Renforcement de la pluridisciplinarité sur les internats, réduction du travailleur isolé et étoffement des services ressources et transversaux pour 695 495.00 €
- Unité Temporaire (Arc en ciel) pour l'année : 498 972.00 €
- Unité Spécifique (dépenses validées mars et avril 2020) pour 45 396.00 €
- Extension de 4 places en IAD et de 5 places au DAF pour 6 mois (juillet à décembre) : 261 968.00 €
- Ouverture Equipe Mobile sur deux mois à compter de novembre 2020 : 54 461.00 €
- Dépenses supplémentaires liées au COVID 19 (dépenses arrêtées au 9/07/2020) pour : 166 978.00 €
- Aménagement de la Villa des Nobles pour 30 600.00 €

Comme évoqué ci-dessus, le budget exécutoire prévoit pour les dépenses liées au COVID, la somme de 166 978.00 € pour les 3 groupes fonctionnels. Toutefois, les dépenses réalisées liées à cette crise sanitaire pèsent considérablement sur les dépenses de l'exercice 2020 car elles s'élèvent à un montant total de **485 126.57 €** soit une dépense supplémentaire de **318 148.57 €** par rapport à l'enveloppe dédiée au budget exécutoire. Ces dépenses sont inscrites ci-après par groupe fonctionnel : Groupe 1 : 59 720.62 € - Groupe 2 : 418 475.95 € Groupe 3 : 6 930.00 €.



➤ Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 939 325.45 €

BUDGET PREVISIONNEL 2020	1 936 880.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2020	1 960 378.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	+ 12 809.71 €
DECISION MODIFICATIVE N° 2	- 20 000.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	/
DEPENSES REALISEES 2020	1 939 325.45 €



Ce groupe qui dépend essentiellement de l'activité, voit chaque année ses dépenses augmenter de façon incontestable au regard de l'évolution du nombre de journées (+ 3.78 % par rapport au nombre de journée de 2019 et depuis 2017, année d'ouverture des dispositifs alternatifs, + 36.59 %).

De plus, cette année avec le contexte de la crise sanitaire liée au COVID 19, ce groupe a subi un impact sur certaines lignes budgétaires comme celles des fournitures hôtelières ainsi que des fournitures médicales (masques, blouses, gants, lingettes désinfectantes, gels hydroalcooliques, produits désinfectants pour les surfaces...). Le Conseil départemental a prévu dans le budget exécutoire une enveloppe d'un montant de 36 225.00 € pour ce groupe (somme qui correspond au montant dépensé au 23 mai 2020).

Au 31 décembre, ces dépenses s'élèvent à 59 720.62 € soit + 3.05 % par rapport au budget exécutoire (1 960 378.00 €) et +3.08% par rapport aux dépenses réalisées (1 939 325.45 €).

Ci-après, les principaux comptes qui ont subi des variations sur leurs lignes budgétaires :

6023 - Alimentation

- Budget exécutoire 2020 : 354 890.00 €
- Dépenses 2020 : 336 042.55 € - Dépenses 2019 : 309 269.26 € - Dépenses 2018 : 306 112.84 €

Deux points sont à souligner :

1. Par rapport au Budget exécutoire, les dépenses de ce compte ont été moins élevées que la prévision car beaucoup de villas extérieures ont confectionnées elles-mêmes leurs repas, alors qu'il était prévu que ce soit la cuisine du CDEF31 qui les prépare (le compte alors impacté est le 6063 – Alimentation achats extérieurs).
2. Par rapport aux dépenses 2019, cette ligne a subi une hausse marquée principalement par les approvisionnements en alimentation par le magasin du CDEF, pour tous les sites extérieurs (appartements et villas), durant toute la période du confinement (de mars à mai 2020).

602268 - Fournitures hôtelières

- Budget exécutoire 2020 : 157 788.00 €
- Dépenses 2020 : 150 232.92 € - Dépenses 2019 : 118 665.73 € - Dépenses 2018 : 76 798.73 €

1. Par rapport au budget exécutoire, les dépenses ont été moindres car la crise sanitaire n'a pas permis les achats escomptés en hôtellerie (vaisselles, habillement pour les services...) car énormément de difficultés à s'approvisionner.
2. Par rapport aux dépenses 2019, ce compte a évolué pour plusieurs raisons :
 - a. Le compte des couches et produits absorbants a intégré, depuis le 1^{er} janvier 2019, le compte des fournitures hôtelières, ce qui représente 33 000 € en 2019 et 38 004.24 € en 2020.
 - b. La crise sanitaire impose des dépenses supplémentaires comme les produits d'entretien, les lingettes désinfectantes, les gants jetables, blouses, ce qui représente 28 782.56 €.

60623 – Fournitures d'atelier

- Budget exécutoire 2020 : 57 583.00 €
- Dépenses 2020 : 88 216.90 € - Dépenses 2019 : 62 273.43 € - Dépenses 2018 : 51 199.05 € -

Le développement du parc locatif induit une augmentation des achats de matériel pour les remises en état des biens ainsi que pour les mises en conformités des locaux. Sur 2020, plusieurs aménagements ont eu lieu : bureaux de l'IAD et du DAPE, bureaux du SAM et ESCALE, Villa las Tutos, villa des Nobles.

De plus, les frais pour la reproduction de clé sur l'organigramme ont fortement progressé, montant cette année 2020 : 26 001.39 € alors qu'en 2019, la dépense était de 17 725.43 €

6066 – Fournitures médicales

- Budget exécutoire 2020 : 4 300.00 €
- Dépenses 2020 : 33 335.00 € - Dépenses 2019 : 1 720.46 € - Dépenses 2018 : 1 515.19 €

Ce compte a été impacté considérablement par des dépenses liées au COVID 19. En effet, nous avons dû faire l'acquisition de masques tissus et chirurgicaux, de protections en plexiglas, thermomètres digitaux. Le montant des fournitures COVID est de 30 938.06 €.

6068 : Autres achats non stockés de matériel et fournitures

- Budget exécutoire : 65 336.00 €
- Dépenses 2020 : 103 740.18 € - Dépenses 2019 : 66 526.06 € - Dépenses 2018 : 55 106.19 € -

La hausse constatée sur ce compte correspond aux équipements de petits mobiliers et d'électroménagers pour l'aménagement des bureaux IAD, DAPE, SAM et Escalé ainsi que pour la Villa Las tutos. Le déménagement des genêts via las tutos n'était pas prévu lors de l'élaboration du budget 2020.

6112 : Prestations à caractère médico-social

- Budget exécutoire 2020 : 219 350.00 €
- Dépenses 2020 : 324 397.22 € - Dépenses 2019 : 321 222.64 € - Dépenses 2018 : 350 613.14 €

Les dépenses de ce compte sont très variables suivant les années. Deux postes importants dans cette ligne budgétaire, les frais d'hôtel et les séjours de rupture. Les nuits à l'hôtel pour les jeunes que nous ne pouvons pas intégrer sur un collectif, dont les demandes constantes ne cessent de s'accroître avec un montant qui s'élève en 2020 à 63 056.59 € et en 2019 à 26 261.74 € (demandes préalablement validées par l'aide sociale à l'enfance). En ce qui concerne les frais pour les séjours de ruptures, la dépense 2020 est de 110 750.30 € et 34 582.27 € en 2019. Cette augmentation provient en grande partie de séjours relais/replis chez une éducatrice libérale qui auparavant avait le statut d'assistante familiale au CDEF31. Ce dispositif s'est avéré satisfaisant pour l'établissement et les accueils s'effectuaient très souvent dans l'urgence et se mettaient en place après validation de l'aide sociale à l'enfance. Pour information, un enfant accueilli depuis de 10 octobre 2019 chez cette personne, a pu bénéficier d'une continuité de prise en charge sur toute l'année 2020 (pour info, cet enfant a quitté l'établissement début 2021).

Par ailleurs, certaines lignes budgétaires ont subi de légères baisses dû en particulier aux conséquences de la crise sanitaire :

60621 – Combustibles et carburants

- Budget exécutoire 2020 : 59 584.00 €
- Dépenses 2020 : 44 543.33€ - Dépenses 2019 : 47 958.26 € - Dépenses 2018 : 39 822.20 €

Malgré le nombre croissant de véhicules dans l'établissement, (pour mémoire, en fin 2016, le CDEF31 avait un parc de 26 véhicules et fin 2020, 56 véhicules). Les restrictions de déplacements ont logiquement fait diminuer les dépenses en carburant, ce qui a eu parallèlement un fort impact sur le prix du carburant dans le cadre de la loi de l'offre et la demande.

62428 - Autres transports d'usagers

- Budget exécutoire 2020 : 34 500.00 €
- Dépenses 2020 : 30 260.40€ - Dépenses 2019 : 33 288.77 € - Dépenses 2018 : 29 764.74 €

Les dépenses de ce compte ont sensiblement diminué car avec le confinement de mars 2020, les activités ont été complètement gelées avec également une limitation des déplacements.

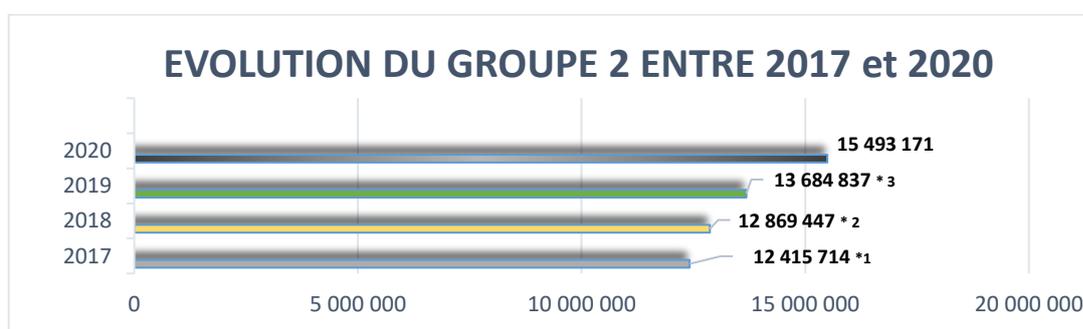
6251 : Voyages et déplacements

- Budget exécutoire 2020 : 133 000.00 €
- Dépenses 2020 : 64 142.56 € - Dépenses 2019 : 95 361.66 € - Dépenses 2018 : 50 969.77 € -

Cette ligne budgétaire a vu ses dépenses baisser de façon considérable, car le confinement lié à la crise sanitaire a fortement impacté les déplacements des assistants familiaux.

➤ Groupe 2- Dépenses afférentes au personnel

BUDGET PREVISIONNEL 2020	14 504 978.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2020	15 064 139.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2	+ 500 000.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	/
DEPENSES REALISEES 2020	15 493 171.47 €



*1 : dont 501 473.67 € de dépenses liées à la suractivité et aux PECEI

*2 : dont 370 144.15 € de dépenses liées à la suractivité et aux PECEI

*3 : dont 551 915.19 € de dépenses liées à la suractivité et aux PECEI

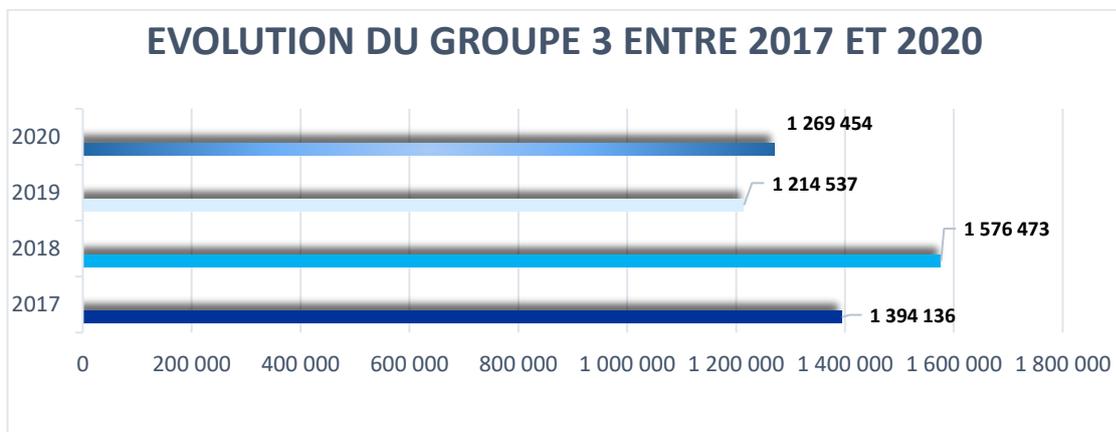
Pour l'année 2020, le budget exécutoire s'élève à 15 064 139 €. Afin de couvrir les toutes dépenses du groupe 2, et notamment en raison des dépenses liées à la crise sanitaire, il a été nécessaire d'effectuer des virements des groupes 1 et 3 pour un montant total de 166 500.00 € et d'inscrire une dotation complémentaire pour un montant de 300 500.00 €. Une reprise de provision a également été faite pour 33 000.00 €, afin de pouvoir régler les CET pris de l'année. L'enveloppe du groupe 2 s'élève alors à 15 564 139.00 €, or la dépense constatée s'élève à un montant de 15 493 171.47 €. La différence de +70 967.53 € s'explique par les opérations suivantes :

- Dépenses liées à la COVID-19 : - **287 722.95 €** (418 475.95 – 130 753)
- Dépenses liées au Prise en Charge Individuelle : - **76 710.46 €**
- Dépenses liées à l'ouverture d'une unité spécifique pour la prise en charge d'adolescents : - **70 552.64 €** (115 948.64 – 45 396)
- Dépenses liées à la suractivité : - **30 001.47 €**
- Augmentation des arrêts maladies non liées à la COVID-19 : (+ 887 journées) : - **89 520.47 €**
- Rupture conventionnelle : - **23 614.54 €**
- Aide au Retour à l'emploi : - **13 155.08 €**
- Diminution des congés maternités remplacés (- 291 jours) : + **34 102.21 €**
- Diminution des CLM et CLD (- 499 jours) : + **50 361.57 €**
- Familles d'accueil (non remplacement des arrêts maladies) : + **158 304.46 €**
- IAD (non recrutement poste ES) : + **36 333 €**
- Equipe mobile (non ouverture en 2020) : + **47 395 €**
- Unité Arc en Ciel (recrutements faits en décalés) : + **68 272.30 €**

- Non recrutement du surveillant de baignade : + **6 288.27 €**
- Non remplacement d'un représentant syndical de l'UNSA suite à la fermeture de la section : + **15 616.40 €**
- Non remplacement sur une partie de l'année d'un poste sur le dispositif Escal au vu du nombre de jeunes accueilli (budget transféré pour compenser la suractivité sur les autres unités de vie du CDEF) : + **33 438.97 €**
- Diminution des Autres charges (prime de service, GIPA ...) : + **56 149.92 €**
- Poste vacant Pédopsychiatre : + **100 170.97 €**
- Validation de service : + **55 812.07 €**

➤ Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure

BUDGET PREVISIONNEL 2020	1 439 870.00 €
BUDGET EXECUTOIRE 2020	1 445 670.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1	/
DECISION MODIFICATIVE N° 2	- 146 500.00 €
DECISION MODIFICATIVE N° 3	/
DEPENSES REALISEES 2020	1 269 454.16 €



Le budget exécutoire 2020 prévoit pour ce groupe un montant de 1 445 670.00 € qui inclut certaines prévisions dont les dépenses n'ont pas pu se faire ou ont été décalées dans le courant de l'année, voire sur 2021. Il s'agit notamment des lignes budgétaires Locations d'appartements et Allocations d'accès à l'autonomie (pour les jeunes de la villa des Nobles), dont le déménagement n'a pu se faire qu'en Janvier 2021. Par ailleurs d'autres comptes ont eu des dépenses supplémentaires non prévues lors de l'élaboration du Budget prévisionnel.

Ci-après les lignes budgétaires les plus significatives :

61351 – Location informatique

- Budget exécutoire 2020 : 77 068.00 €
- Dépenses 2020 : 84 337.71€ - Dépenses 2019 : 52 326.39 € - Dépenses 2018 : 49 096.37 €

La dépense supplémentaire de ce compte correspond à la location d'ordinateurs supplémentaires pour les agents qui sont en télétravail et dont le montant s'élève à 6 930.00 €.

61521 – Entretien et réparation bâtiments publics

- Budget exécutoire 2020 : 33 333.00 €

- Dépenses 2020 : 65 995.50 € - Dépenses 2019 : 30 056.48 € - Dépenses 2018 : 40 281.91 €

Ce compte est impacté par une hausse significative dû aux travaux de peinture pour la villa des Nobles par une entreprise extérieure, alors qu'il était prévu initialement que ce soit le service technique qui effectue ces travaux. Le service technique a dû davantage se mobiliser sur les différents déménagements qui ont eu lieu (bureaux DAPE – IAD – Escalier – Sam, Villa Las Tutos ainsi que plusieurs appartements).

61561 – Maintenance informatique

- Budget exécutoire 2020 : 77 254.00 €
- Dépenses 2020 : 96 185.95 € - Dépenses 2019 : 73 530.90 € - Dépenses 2018 : 61 163.93 €

Le dépassement des dépenses par rapport à la prévision provient de maintenances supplémentaires :

- Sur le logiciel Planiciel, l'augmentation des utilisateurs a nécessité l'extension de licences
- Sur les 25 postes supplémentaires pour les agents en télétravail

D'autres comptes ont subi de sérieuses baisses au niveau des dépenses par rapport à la prévision :

6132 – Locations immobilières

- Budget exécutoire 2020 : 370 200.00 €
- Dépenses 2020 : 299 427.41€ - Dépenses 2019 : 275 111.66 € - Dépenses 2018 : 722 564.83 € (avec le loyer du 425 : 526 626.91 €)

Ce compte a pu générer des économies qui proviennent d'une part des loyers des villas st Alban et Launaguet, jusqu'alors facturé par le CD et prévu au budget prévisionnel 2020, et d'autre part la recherche d'appartements pour le DAPE, compliquée avec la crise sanitaire à trouver et dont les locations ont seulement débuté en Août 2020. Il était également prévu la location d'un appartement pour le SAM qui ne s'est pas fait car nous avons récupéré un appartement d'un jeune accueilli il y a quelques années dont le bail était toujours au nom du CDEF31. De plus, il a été prévu une somme pour une location de salle de réunion, mais avec la crise sanitaire, les dépenses prévues n'ont pas pu se faire.

6582 – Allocations accès à l'autonomie

- Budget exécutoire 2020 : 107 720.00 €
- Dépenses 2020 : 47 851.00€ - Dépenses 2019 : 56 580.00 € - Dépenses 2018 : 46 500.00 €

Deux points à mettre en avant sur les dépenses non effectuées sur cette ligne budgétaire :

1. En ce qui concerne la villa des Nobles, il a été prévu lors du budget prévisionnel 2020, la somme de 22 320.00 € correspondant aux allocations pour 6 jeunes pour 12 mois. Avec le retard des travaux et les délais d'attente pour la mise en conformité de la villa, le déménagement n'a pas pu se faire sur 2020.
2. L'effectif du dispositif Escalier particulièrement bas en 2020, avec un taux d'occupation à 57.62 % n'a pas eu, de fait, les dépenses escomptées pour les allocations des jeunes.

ANNEXE

➤ Calendrier des étapes budgétaires 2020 pour la section fonctionnement

ETAPES BUDGETAIRES	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	Reprise du résultat 2017	TOTAL GENERAL
<u>Octobre 2019</u> Budget prévisionnel 2020 (avec MN : Equipe mobile, 4 places IAD, 5 places FA, Renforcement internat : Etp psycho. Renforcement DAPE, veille du Ctre Parental, 3 postes administratifs, Aménagement Villa Nobles)	1 936 880.00 €	14 504 978.00 €	1 439 870.00 €	61 750.37 €	17 943 478.37€
<u>Juin 2020</u> Décision modificative n°1 +12 809.71€ (Écritures de stocks)	1 949 689.71 €	14 504 978.00 €	1 439 870.00 €	61 750.37 €	17 956 288.08€
<u>Octobre 2020</u> Budget exécutoire 2020	1 960 378.00 €	15 064 139.00 €	1 445 670.00 €	61 750.37 €	18 531 937.37€
<u>Octobre 2020</u> Décision modificative n° 2 +333 500.00 €	1 940 378.00 €	15 564 139.00 €	1 299 170.00 €	61 750.37 €	18 865 437.37€
<u>Janvier 2021</u> Décision modificative n°3	Ecritures de régularisation investissements				

En conclusion, le rapport d'activité montre la complexité dans laquelle a évolué le CDEF 31 en 2020 de par le contexte particulier dans lequel l'incertitude, le mouvement et l'effort d'adaptation ont été amplifiés. La créativité et la réactivité du CDEF 31 ont permis de traverser cette période sans trop d'encombre. C'est surtout grâce à l'engagement des toutes les équipes.

* * * * *